

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de VERDUN s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Maire,

**Rapport d'Orientation
Budgétaire 2026**

DVV2026_0002

Présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Bernard GOEURLOT, Monsieur Gérard STCHERBININE, Madame Christine PROT, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Sylvie BOURDIN WATRIN, Monsieur Fabrice WEISSE, Madame Diana MOUNZER, Monsieur Eric BAL, Monsieur Philippe DEHAND, Monsieur Philippe COLAUTTI, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Karen SCHWEITZER, Madame Dominique GRETZ, Monsieur Mathieu HOUSSE, Monsieur Pascal BURATI

Absents-excuses :

Madame Angelina DE PALMA-ANCEL, Monsieur Patrick CORTIAL, Madame Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL, Madame Pascale BATTOU, Madame Cécile HAROS, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Monsieur Quentin BROCHET, Madame Nasra ANRIFIDINE, Madame Christel RENAUD

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Agnès GIROUX à Monsieur Pierre JACQUINOT
- Madame Maryvonne COLLIGNON à Monsieur Fabrice WEISSE
- Monsieur Antoni GRIGGIO à Monsieur Samuel HAZARD
- Madame Jacqueline BRABANT à Madame Christine PROT
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Philippe DEHAND

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard GOEURLOT, Premier Adjoint,

Synthèse de la délibération

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

- **Contexte – Problématique**

Les documents relatifs au Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 figurent en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Rapport d'Orientation Budgétaire de la Ville de Verdun pour l'exercice 2026.

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,



Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 30/01/2026
Qualité : Maire de Verdun

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Réunion du Conseil Municipal

du 29 janvier 2026

7.1- Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B) est un document rédigé au moment de la préparation budgétaire. Il sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le D.O.B. constitue un moment essentiel de la vie de la collectivité territoriale, il permet de faire le point sur l'évolution de la situation financière et d'examiner les orientations futures.

La loi exige que le rapport contienne à minima trois éléments :

- Les orientations budgétaires envisagées.

Le ROB doit indiquer quelles sont les évolutions prévues en dépenses et en recettes. Ces orientations concernent à la fois la section de fonctionnement et celle d'investissement. Pour les recettes, le rapport doit indiquer quelles sont les hypothèses retenues pour la construction du budget. Ces hypothèses concernent les concours financiers de l'Etat, la fiscalité, la tarification des services publics locaux et les subventions. S'y ajoutent les éventuelles évolutions des relations financières entre la commune et le groupement dont elle est membre.

- Les engagements pluriannuels.

Le ROB présente le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Il inclut les prévisions de dépenses et de recettes et, le cas échéant, les orientations concernant les autorisations de programme (AP).

- La structure de la gestion de la dette.

Le rapport indique notamment la capacité d'endettement, de désendettement et d'autofinancement de la collectivité. Le profil de l'encours visé à la fin de l'exercice budgétaire doit être également mentionné.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB contient aussi une analyse des effectifs de la collectivité, les dépenses de personnel et la durée effective du travail.

Le ROB 2026 revêt une dimension particulière du fait de la période électorale en cours et de l'absence de vote de la loi de finances au moment de l'écriture de ce rapport. Dans ce contexte d'incertitude institutionnel et budgétaire, l'objectif est de faciliter le débat démocratique à venir avec la présentation des résultats budgétaires 2025 et le bilan des principaux engagements politiques décidés lors de la création de la Communauté d'Agglomération. A l'appui des outils de diagnostics à disposition et après connaissance des dispositions législatives qui vont impacter la gestion des collectivités, les nouvelles équipes municipales seront amenées à se concerter pour définir le nouveau pacte financier et fiscal communal et intercommunal ainsi que la priorisation et le mode de financement des projets à venir.

La première partie revient sur les grandes évolutions qui ont permis à la Ville de Verdun et la Communauté d'agglomération de structurer en profondeur notre territoire et préparer l'avenir avec sérénité en dépit d'une succession de crises interconnectées.

La deuxième partie, plus technique, se concentre sur la présentation des principaux résultats et agrégats budgétaires permettant de mieux appréhender les alternatives budgétaires à venir, sachant que le budget primitif 2026 sera essentiellement un budget de transition.

Première partie : Les éléments de contexte qui influent sur l'approche budgétaire

Le budget n'ayant pas été adopté avant le 31 décembre 2025, la France est entrée dans une phase de continuité minimale :

26-27 décembre 2025 : Publication au Journal Officiel de la Loi Spéciale n°2025-1316 (dite "loi pont"). Elle autorise la perception des impôts existants et ouvre les crédits nécessaires au fonctionnement des services publics (basés sur les "services votés" de l'année précédente).

1er janvier 2026 : Entrée en vigueur de ce régime provisoire. De nombreux dispositifs fiscaux non reconduits (crédits d'impôts spécifiques, MaPrimeRénov') sont techniquement suspendus.

8-10 janvier 2026 : Examen du projet de loi de finances (PLF) 2026 en Commission des finances à l'Assemblée nationale (nouvelle lecture).

13 janvier 2026 : Début de la discussion du PLF 2026 en séance publique dans l'hémicycle.

Le calendrier dépend désormais de l'issue des débats à l'Assemblée Nationale. Les discussions en séance sont planifiées jusqu'au 23 janvier 2026 (nouvelle lecture Assemblée). Le passage au Sénat (nouvelle lecture) est prévu fin janvier ou début février 2026. **Dans le meilleur des cas, le vote final est espéré mi-février 2026 pour une promulgation immédiate.**

Si le texte est rejeté ou si le gouvernement utilise l'art. 49.3 avec censure, le régime de la **loi spéciale** est prolongé, mais le gouvernement doit présenter un nouveau texte rapidement

L'adoption définitive de la loi de finances viendra "écraser" rétroactivement le régime de la loi spéciale, régularisant ainsi les recettes et dépenses depuis le début de l'année.

Le budget primitif 2026 de la Ville de Verdun sera donc un budget de transition dans l'attente d'une clarification des dispositions législatives à venir et de l'ajustement de la feuille de route du projet intercommunal.

La présentation du bilan des principales orientations budgétaires et organisationnelles décidées depuis la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) vise à faciliter les débats à venir sur la programmation d'une nouvelle feuille de route en lien avec les programmes des nouvelles équipes municipales.

I – Bilan du pacte financier et fiscal préalable à la création de la CAGV

La création de la CAGV repose sur un accord politique qui a été formalisé par une délibération du 29 septembre 2014 votée par l'ancienne communauté de communes de Verdun via un pacte financier et fiscal. Cette feuille de route a guidé les orientations stratégiques de la Ville de Verdun et de la CAGV jusqu'à ce jour. **Les objectifs fondateurs ont été atteints et accréditent la réussite de cette recomposition intercommunale.**

1) Stabilité fiscale sur deux mandatures (de 2014 à 2026) pour la ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération

La création de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a reposé sur le principe fondamental de neutralisation fiscale. Ce préalable indispensable visait à garantir qu'aucune commune ne soit lésée et que la fusion s'opère sans augmentation de la pression fiscale pour les citoyens, grâce à un mécanisme d'ajustement des attributions de compensation. Cette stratégie a permis d'optimiser les ressources de l'État (DGF) tout en stabilisant les conditions de développement du territoire.

Toutefois, la mise en œuvre technique de ce principe a révélé une grande complexité, nécessitant un accompagnement individualisé et pédagogique de chaque commune. Un travail de simulation rigoureux a été mené au cas par cas pour démontrer aux conseillers municipaux l'absence totale de perte budgétaire pour leur collectivité. Cette démarche de transparence a permis d'instaurer un climat de confiance durable entre les élus, ce qui a fortement favorisé l'acceptabilité politique des transferts de compétences stratégiques opérés les années suivantes.

Pour pérenniser cet engagement de stabilité fiscale sur la mandature, la collectivité a développé des outils stratégiques de gestion offrant une vision prospective et transversale. Le Plan Pluriannuel Général (PPG) synthétise les arbitrages financiers en intégrant le Plan Pluriannuel du Personnel (PPP), pour une gestion optimisée de la masse salariale (GPEC), et le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI), qui priorise les projets d'équipement et l'entretien patrimonial. Ces outils permettent de mesurer en temps réel l'impact de chaque décision et d'assurer l'autofinancement des projets structurants à fiscalité constante, transformant la contrainte budgétaire en un levier d'innovation et d'efficacité collective.

En dépit des crises à répétition, il n'y a eu aucune augmentation fiscale pendant deux mandatures, que ce soit pour la Ville de Verdun ou la Communauté d'agglomération.

2) De nouveaux transferts de compétences associés à une gouvernance plus participative

2015 : transfert dès la création de la CAGV de la compétence scolaire et périscolaire

L'uniformisation de la compétence scolaire, au sens large, a été officialisée par délibération dès le 29 janvier 2015. Cet accord politique constituait un facteur clé dans la création de la CAGV, avec pour objectif principal de **valoriser et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants** sur l'ensemble du territoire intercommunal.

L'ex-Codecom de Charny assumait déjà la gestion de cette compétence; l'organisation des transferts de compétence s'est donc concentrée sur les communes de Belleray, Haudainville, Thierville et Verdun.

Ce défi politique et administratif était particulièrement ambitieux. Il a fallu organiser le transfert des agents communaux à la structure intercommunale, effectuer la mise à disposition des bâtiments scolaires et procéder aux calculs des charges transférées. Le calcul des attributions de compensation a été facilité du fait d'une approche globale de la compétence scolaire. L'évaluation du coût annuel des investissements, généralement source de difficultés, a fait l'objet d'un large consensus en raison de la généralisation et l'automatisation du calcul des dotations aux amortissements appliquées à tous les bâtiments.

Le nivellement par le haut de l'exercice de la compétence scolaire peut s'apprécier à deux niveaux :

Un effort budgétaire conséquent : Le Coût net 2014 de la compétence scolaire sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération était de 4 690 967 euros. On constate actuellement une évolution de 35% en 2025 hors inflation.

Un effort qualitatif : rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires, construction d'une crèche sur le quartier Miribel, ouverture du Relais Petite Enfance, professionnalisation des animateurs qui encadrent les enfants sur les temps d'accueils périscolaires et extrascolaires, élaboration et mise en oeuvre d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT), strict respect des taux d'encadrement des enfants et du nombre d'animateurs qualifiés requis, amélioration de la qualité des repas servis dans les cantines scolaires, optimisation de l'entretien des locaux, meilleur accompagnement des enfants à besoins particuliers, etc.

2017 : transfert de la voirie, des eaux pluviales, de l'éclairage public et de compétences complémentaires liées à la culture et au sport

Les compétences voirie, eaux pluviales et éclairage public étaient déjà principalement transférées au sein de l'ex-Communauté de Communes de Verdun. La généralisation de ces compétences sur l'ensemble du territoire de la CAGV impliquait la détermination d'attributions de compensations pour la commune de Belleray et les communes de l'ex-Codecom de Charny.

Pour la compétence Voirie, cette harmonisation par le haut résulte d'un travail d'expertise et d'une méthode de calcul des attributions de compensation (AC) innovante. Une expertise des voiries a été réalisée par le cabinet AJ Conseils; elle portait sur les 26 communes membres de la CAGV. Cette étude a permis d'analyser l'état technique des réseaux, établir une cartographie des voiries et proposer un programme fonctionnel pluriannuel valorisé, en vue de la prise de compétence voirie par la CAGV.

Pour évaluer **le coût de renouvellement total annuel en investissement**, la solution retenue s'est basée sur une projection de renouvellement satisfaisant de la voirie sur 30 ans. L'hypothèse optimale retenue était **2,4 millions d'euros par an** (comportant 2,3 M€ pour la voirie et 0,1 M€ pour les ouvrages d'art). Le coût a été estimé à **840 000 euros en fonctionnement** au vu des consommations constatées en 2016.

Ainsi, **première innovation**, le **calcul des attributions de compensation** n'a pas été calculé en fonction des réalisations passées, mais **au vu des dépenses prévisionnelles futures**. Une enveloppe moyenne a été calculée à partir d'un nombre d'unités d'œuvre de la commune, retenue par le cabinet AJ Conseil, pondérée par des critères techniques. Cette évaluation, basée sur des critères techniques homogènes, a toutefois mis en évidence la réalité d'un coût d'entretien de la voirie par habitant nettement supérieur pour les communes rurales du fait d'une faible densité de population.

Deuxième innovation, dans un souci de solidarité et de simplification, **l'enveloppe globale** du financement du renouvellement futur de la Voirie a été **répartie**, non pas sur les critères techniques évoqués ci-dessus, mais **au prorata de la population DGF**. Dans certaines communes rurales, ces nouvelles attributions de compensation pouvaient s'avérer nettement supérieures aux réalisations passées. L'enveloppe globale en investissement a été minorée de 20% et un **effort de solidarité** a été proposé pour les communes en difficulté, dans le cas où l'AC serait jugée trop élevée. Cette analyse au cas par cas reposait sur des critères financiers objectifs (potentiel fiscal, effort fiscal, revenu moyen par habitant, épargne nette...)

Troisième innovation, la programmation des travaux de voirie devait tenir compte du niveau de priorité de la rénovation du réseau selon la cartographie présentée par le cabinet AJ Conseils et selon un suivi analytique par commune permettant de vérifier **un niveau de dépense homogène sur l'ensemble du territoire**.

Les dépenses de voirie constatées de 2017 à 2025 sont nettement supérieures à la planification initiale réalisée pour le calcul des attributions de compensation. Ce constat est encore plus marquant pour la commune de Verdun qui a contribué, via le versement de fonds de concours, à un effort plus important.

Un tableau de suivi des dépenses par communes sera présenté lors du ROB de la CAGV pour établir le bilan chiffré de l'exercice de cette compétence.

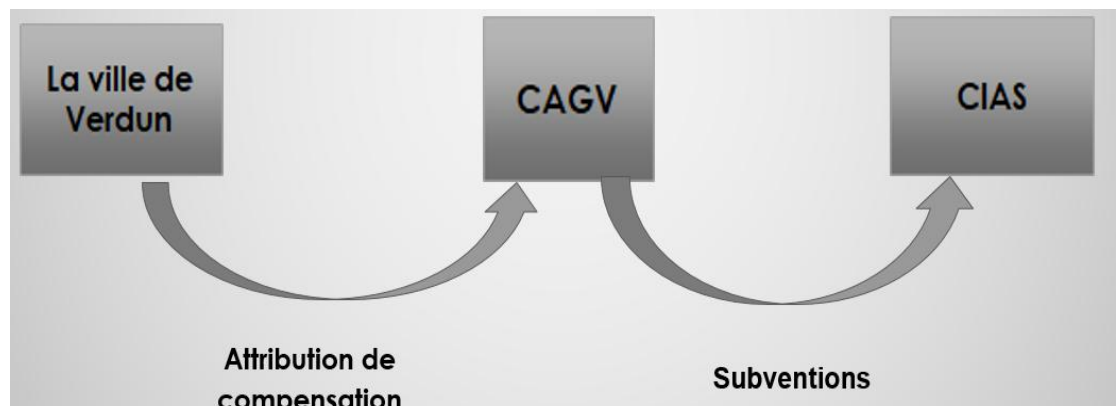
Les autres compétences ont été évaluées de manière classique sur la base des consommations de l'année précédente.

2022-2024 : transfert de l'action sociale et création du CIAS

Par délibération du 9 décembre 2020, les statuts de la CAGV ont été modifiés pour ajuster la compétence optionnelle action sociale et permettre la création du CIAS. L'installation du CIAS n'a été effective que le 7 juin 2022. Les missions du CIAS englobent :

- L'animation du Contrat Local de Santé, avec un axe spécifique sur la coordination de l'aide alimentaire à l'échelle de l'agglomération,
- La promotion de l'insertion sociale et économique des habitants; la gestion d'un chantier d'insertion intercommunal,
- La définition, l'animation et la mise en œuvre de politique de développement de services ou de politiques visant à lutter contre la précarité,
- L'analyse des besoins sociaux à l'échelle de l'intercommunalité puis la coordination du projet social de territoire.

Le mode de financement du CIAS est construit sur la base d'une diminution de la subvention d'équilibre de la Ville de Verdun au CCAS, le versement exclusif d'une AC de la Ville de Verdun à la CAGV et enfin le versement d'une subvention d'équilibre de la CAGV au CIAS.



Dans une approche à moyen constant (CCAS de Verdun et CIAS); il a été proposé à partir de 2022, le versement d'une AC complémentaire de la Ville de Verdun de 130 000 euros au titre de la compétence sociale.

La Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport définitif transmis en début d'année 2024 a souligné que le CCAS de Verdun ne dispose pas de statuts formels définissant précisément son périmètre d'intervention, ce qui a conduit à l'exercice de missions sans fondement juridique clair. Elle a invité la collectivité à une clarification stratégique suite à la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Grand Verdun fin 2020, dont l'objectif est de mutualiser les moyens et de coordonner l'action sociale à l'échelle de l'agglomération.

Le rapport justifie l'élargissement des missions du CIAS par la nécessité de porter des projets d'intérêt intercommunal, comme le chantier d'insertion transféré officiellement au 1er janvier 2023. En particulier, la CRC préconise le transfert de la responsabilité et du financement des centres sociaux au CIAS.

Par délibération du 18 juillet 2024 du conseil communautaire, une première modification des statuts a permis, en particulier, le versement par le CIAS, des subventions annuelles aux trois centres socio-culturels. Cette mission correspond désormais au territoire communautaire.

Ces nouveaux transferts de compétence ont justifié le versement d'une attribution de compensation complémentaire à hauteur de 215 000 euros à partir de l'année 2024.

Dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs, cette vision intercommunale de l'action sociale, confortée par les recommandations de la CRC, s'est concrétisée en 2025 par la

création d'une direction des affaires sociales, toutes structures confondues. En 2026, les statuts devront être finalisés pour formaliser la focalisation du CCAS sur des actions de proximité strictement communales ainsi que pour préciser la complémentarité recherchée entre les CCAS et le CIAS.

Toujours dans un souci d'efficacité et de cohérence territoriale, la question du partenariat et des complémentarités entre les acteurs sociaux du territoire est au cœur des réflexions. Cela se traduit notamment par les expérimentations menées depuis 2023 entre le CCAS et le Département de la Meuse, qui vise à la création d'un guichet social unique à destination des personnes résidant sur le territoire de la ville de Verdun.

2023-2024 : Activités Economiques en Milieu Rural

Ce transfert de compétence ne concerne pas directement la Ville de Verdun mais cela reflète l'esprit d'interdépendance au sein du territoire de l'agglomération. Les communes périphériques ont besoin d'une ville centre rayonnante. Mais ce rayonnement repose également sur l'attractivité des communes périphériques.

Ce transfert de compétence vise à valoriser les espaces immobiliers des communes, en particulier au sein même des mairies. L'expérimentation menée par la commune de Bras sur Meuse avec un espace dédié aux entreprises (Workici) a vocation à se développer et faciliter l'implantation d'activités économiques en milieu rural.

2020-2026 : Transfert de la compétence de l'eau potable

En application de la loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a repris la compétence « Eau potable » en 2020, avec l'ambition d'aboutir à une gestion unifiée de l'eau et de l'assainissement au 1er janvier 2026. Ce projet a exigé un diagnostic technique et juridique d'envergure : inventaire exhaustif du patrimoine (biens meubles et immeubles), sécurisation des contrats (assurances, fournisseurs, emprunts) et une réorganisation institutionnelle complexe, marquée par le retrait ou la dissolution de syndicats historiques (le Breuil, la Forestière).

Sur le plan comptable, le défi majeur consistait à la mise en place d'un suivi analytique rigoureux et la création d'un Plan Pluriannuel Général individualisé pour chaque commune pour faire le lien entre la capacité budgétaire et les projets d'investissement à venir. Cette ingénierie financière a dû s'adapter à une contrainte juridique forte : suite à une jurisprudence de 2021, la CAGV a dû fusionner ses activités au sein d'un budget unique « EAU » dès 2023. Cette fusion impose de gérer, au sein d'une même structure budgétaire, des régimes de TVA différents selon que les communes étaient initialement gérées en régie ou en délégation de service public (DSP).

L'extraordinaire complexité du dossier résidait dans la diversité des situations locales. Il a fallu accompagner chaque commune pour identifier ses marges de manœuvre, parfois très faibles face aux investissements patrimoniaux indispensables et à l'envolée des coûts de l'énergie. L'instauration d'un climat de confiance entre les élus a été le socle indispensable pour initier un effort de solidarité territoriale et tendre progressivement vers une harmonisation tarifaire.

Ce processus de longue haleine se concrétisera en 2026 par la contractualisation d'une DSP globale unique pour l'eau et l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Ce contrat unique se substituera à l'organisation actuelle, composée de deux DSP et d'une régie, offrant ainsi une gestion simplifiée et cohérente, source d'économies.

La réussite de ce transfert positionne le Grand Verdun comme un territoire de référence face aux difficultés que rencontrent de nombreuses collectivités nationales dans la mise en œuvre de ces compétences complexes.

Bilan global de la création de la CAGV et du transfert des compétences : des gains multiples et un territoire renforcé

⇒ Un gain initial structurel de 2 millions par an

Extrait du DOB 2016 :

" Le gain structurel de 2 millions d'euros par an est confirmé.

Pour rappel, la somme des dotations d'intercommunalité perçue par les intercommunalités de Charny-sur-Meuse et Verdun après contribution au redressement des finances publiques se totalise à 1 657 822 euros (268 033 € + 1 389 789 €), données que l'on peut contrôler sur les fiches DGF transmises par les services de l'Etat.

La dotation d'intercommunalité de l'agglomération après contribution au redressement des finances publiques jusqu'en 2014 se totalise à 3 695 070 euros (cf. fiche DGF 2015).

L'écart constaté est donc de 2 037 248 euros. "

Les transferts de compétence réalisés après la création de la communauté d'agglomération ont consolidé cet avantage structurel. Le coefficient d'intégration fiscale est actuellement supérieur à 1, ce qui permet de maintenir, via les dotations de garantie, cet avantage structurel vis-à-vis des autres collectivités. Cela aura toutefois vocation progressivement à se réduire dans les années à venir.

⇒ Des gains de productivité

L'instruction coordonnée sur l'ensemble du territoire intercommunal de l'exercice d'une compétence est source d'efficience et d'économies. Dans de nombreux secteurs, comme la voirie, il a été constaté un effet prix significatif du fait d'appels d'offres globalisés.

⇒ Une répartition équilibrée de l'effort budgétaire sur l'ensemble du territoire

Du fait des transferts de compétence, une planification budgétaire et analytique permet de veiller à une répartition homogène sur l'ensemble du territoire quelle que soit la situation financière de la commune.

Les conditions de cette réussite

⇒ Une gouvernance partagée

Cette réussite résulte essentiellement de la mise en place d'une gouvernance partagée officialisée par les réunions de Bureau, les Conférences des Maires, les Commissions Locales d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et les comités consultatifs.

⇒ Un diagnostic partagé et un accompagnement individualisé

L'accompagnement en amont de chaque transfert a également été déterminant. Cela repose sur des audits préparatoires (neutralisation fiscale, expertise des voiries, diagnostic des réseaux d'eau...) et le travail préparatoire des directions concernées, une comptabilité analytique et un suivi individualisé par commune via un observatoire budgétaire et fiscal...

⇒ Des budgets optimisés

En 2019, la Chambre Régionale des Comptes avait constaté un lien de dépendance budgétaire de la Communauté d'Agglomération vis à vis de la Ville de Verdun. Cela s'expliquait notamment par des transferts de compétence en 2006 à l'ex-Communauté de Communes de Verdun qui n'avait pas été financés par un transfert équivalent de fiscalité. L'utilisation régulière

de fonds de concours par la Ville de Verdun a ainsi débuté en 2007 pour optimiser le financement des dépenses d'équipement intercommunales.

Ce dispositif a été maintenu lors de la création de la Communauté d'agglomération afin de concilier le respect du principe de neutralisation fiscale et la volonté politique de réaliser un programme ambitieux d'investissement au sein de la Ville centre. Il a été toutefois retenu le principe de l'autofinancement des fonds de concours dans l'attente de solutions alternatives.

Un tableau sur l'évolution des attributions de compensation depuis la création de la Communauté d'Agglomération sera présenté à l'ensemble des équipes communales après les élections municipales. Ce diagnostic sur le mode de financement de chaque compétence sera très important pour prioriser l'évolution des futurs projets et leur mode de financement.

Depuis la création de la CAGV, toutes les décisions de la CLECT ont été votées à l'unanimité.

3) Mutualisation des services puis création de l'Employeur Unique Territorial

La Chambre Régionale des Comptes, dans la synthèse générale de son rapport définitif sur la Communauté de Communes de Verdun le 25 février 2014, avait émis des doutes sur le schéma de mutualisation très avancé.

Elle précisait «qu'un tel niveau d'intégration entre les services communaux de la commune centre et les services communautaires n'apparaît pas transposable dans une intercommunalité élargie, dans laquelle la commune centre n'aurait pas le même poids.»

La volonté politique initiée par le pacte financier et fiscal s'est concrétisée, au contraire, par une accélération et un élargissement du processus de mutualisation.

⇒ La Mutualisation au service du Grand Verdun

La mutualisation des services au Grand Verdun est le fruit d'une ambition politique initiée dès 2002. Le principe fondateur était de construire l'intercommunalité à moyens constants, selon la règle « à compétences égales, moyens égaux ». Cette organisation s'est appuyée sur deux piliers :

- Un organigramme unique conçu par métier et non par structure, évitant ainsi la superposition administrative.
- L'agent comme unité d'œuvre budgétaire, avec un mode de calcul uniforme de répartition des charges fondé sur des clés de répartition liées aux missions réelles.

⇒ L'adaptation aux observations de la CRC (2020)

L'efficacité de ce modèle empirique a été reconnue par la Chambre Régionale des Comptes (CRC), soulignant notamment une économie de 4,5 % des dépenses de fonctionnement. Si l'estimation était inférieure aux simulations calculées par les services de la CAGV, ce type de constat était rarissime et donc particulièrement satisfaisant. Toutefois, les observations de 2019 ont appelé à une formalisation plus stricte des relations financières et des suivis de coûts. Sans renoncer à ses principes, le Grand Verdun a élaboré en 2020 une nouvelle convention cadre. Ce compromis a permis de sécuriser le dispositif tout en ouvrant la voie à l'Employeur Unique Territorial (EUT), transformant la mutualisation historique en un véritable projet d'administration partagé.

⇒ L'Employeur Unique Territorial : Une culture partagée et décentralisée

L'EUT constitue une innovation politique majeure, offrant un degré d'intégration comparable à une "commune nouvelle" tout en préservant l'identité et l'autonomie de chaque commune. Le modèle repose sur :

- Le Service Commun Support : Centralise les expertises (Finances, RH, Informatique, Juridique) pour sécuriser et professionnaliser la gestion de toutes les entités.
- Le Service Commun Territorialisé (de proximité) : Les agents communaux (ex. secrétaires de mairie) sont intégrés aux effectifs de la CAGV mais restent sous l'autorité fonctionnelle du maire pour les missions locales. Cette approche instaure une culture administrative commune, facilite les mobilités et garantit la continuité du service public, tout en laissant le pouvoir de décision politique à l'échelon communal.

⇒ Les bénéfices pour les Communes et la CAGV

Pour les communes, les bénéfices sont multiples : accès à une expertise technique (ex. passage à la M57), résolution des difficultés de recrutement ou de remplacement des secrétaires de mairie, et gain budgétaire direct. À titre d'exemple, la CAGV prend en charge 50 % de la masse salariale des secrétaires de mairie des communes mutualisées. Pour la CAGV, l'EUT permet une gestion unifiée des ressources humaines et une optimisation structurelle des coûts de fonctionnement sur l'ensemble du territoire.

⇒ Une adhésion progressive au gré des opportunités

L'adhésion à ce dispositif n'est pas imposée conformément aux conclusions du débat lors de la Conférence des Maires du 17 janvier 2024. Elle s'effectue de manière volontaire et progressive, souvent lors de départs en retraite ou de besoins spécifiques en expertise. Ce déploiement "au fil des opportunités" garantit une co-construction sereine et respectueuse du rythme de chaque collectivité. Au 1er janvier 2025, 12 communes sur 25 sont déjà mutualisées, couvrant 85 % de la population du Grand Verdun.

Le bilan du pacte financier et fiscal initial démontre une consolidation réussie et sécurisée de l'intercommunalité. Le respect du principe de neutralisation fiscale, couplé à une gouvernance partagée et des outils de pilotage rigoureux (PPG, PPP, PPI) ont permis de maintenir une stabilité fiscale sur deux mandatures pour la Ville de Verdun et la CAGV. Cette stratégie a non seulement généré un gain structurel de 2 millions d'euros de dotations annuelles, mais a aussi favorisé une montée en puissance des compétences transférées tout en préservant l'autonomie communale grâce à l'innovation de l'Employeur Unique Territorial.

II - Bilan des principales innovations managériales et budgétaires

Cette solidité financière et la réussite de ces transferts massifs de compétences n'auraient pu être pérennisées sans une transformation profonde et continue de nos modèles de gestion. Au-delà des équilibres budgétaires, de nombreuses initiatives ont été expérimentées pour tendre vers une culture de l'efficacité au sein de l'administration. La section suivante détaille ainsi les principales innovations managériales et les démarches évaluatives qui constituent aujourd'hui le moteur de la modernisation de notre service public territorial.

1) Formalisation de la stratégie territoriale : du projet de territoire à la fiche de poste par agent

Le projet de territoire de la Ville de Verdun et du Grand Verdun se définit par l'ambition de « Faire ensemble, un territoire qui nous ressemble ». Il s'agit d'un document stratégique visant à tracer l'avenir de l'agglomération et de sa ville centre en plaçant l'habitant au centre des préoccupations politiques. Ce projet dépasse les aspects juridiques pour se concentrer sur la résilience, la santé, et la co-construction. Parallèlement, le Projet d'Administration incarne les valeurs de cette stratégie en transformant l'organisation interne pour répondre aux enjeux de sens au travail et d'efficacité du service public.

⇒ Diagnostic Territorial : Forces, Faiblesses et Défis

Le territoire s'appuie sur des forces solides : une présence d'actifs à hauteur de 74 %, un tissu économique diversifié majoritairement tertiaire, et un patrimoine historique d'exception lié au tourisme de mémoire. La situation financière de la CAGV est jugée très saine, permettant une capacité d'investissement réelle malgré un contexte contraint.

Cependant, des faiblesses subsistent : un taux de chômage supérieur à la moyenne départementale, particulièrement chez les jeunes, un déficit d'offre en enseignement supérieur, et un manque d'attractivité pour les cadres supérieurs. L'étalement urbain et le vieillissement de la population représentent également des défis démographiques et structurels majeurs.

⇒ Les Axes Prioritaires et Choix Politiques

La stratégie s'articule autour de six axes majeurs, guidés par la préoccupation transversale du développement durable :

- Développement économique durable : Réussir les transitions numérique, agricole et industrielle tout en renforçant l'équilibre commercial.
- Attractivité touristique : Évoluer au-delà de la seule mémoire vers un tourisme vert, fluvial et de séjour.
- Infrastructures et outils communautaires : Développer les mobilités douces, la rénovation de l'habitat et la mutualisation des services.
- Exemplarité environnementale : Produire de l'énergie propre, gérer durablement l'eau et les déchets et préserver la biodiversité.
- Santé, Solidarité, Culture et Sport : Lutter contre les déserts médicaux, renforcer les solidarités de proximité et faire de la culture un levier d'épanouissement.
- Jeunesse : Placer les jeunes au cœur des politiques publiques par l'éducation, la formation et l'accès à l'emploi.

⇒ Identité territoriale et innovation sociale

L'identité du Grand Verdun repose sur une approche innovante du rôle des communes. La collectivité pratique le « aller vers » les usagers, en adaptant l'accueil à leurs besoins spécifiques, qu'ils soient physiques ou numériques. L'identité territoriale se construit par un « récit novateur » qui valorise la résilience d'un territoire marqué par l'histoire mais résolument tourné vers l'avenir. Des outils comme le budget participatif ou les instances citoyennes favorisent l'appropriation du rôle de l'agglomération par la population dans sa vie quotidienne.

⇒ Dynamique managériale : De la vision stratégique à la gestion du quotidien

L'impulsion territoriale se décline administrativement par un management axé sur la confiance et l'épanouissement individuel. Le Projet d'Administration prône l'agilité et la résilience, utilisant la « métaphore du dauphin » pour un management flexible et innovant face aux crises.

- Feuilles de route : Chaque direction dispose d'une feuille de route opérationnelle fixant des objectifs et indicateurs en lien direct avec le projet de territoire.

- Fiches de poste : Elles sont le dernier maillon, permettant à chaque agent de comprendre sa contribution à l'œuvre collective. L'employeur unique territorial et la mutualisation des services renforcent cette cohérence en optimisant les compétences à l'échelle de l'agglomération.

⇒ Valeurs Communes et Bien-être

La stratégie RH valorise le bien-être au travail comme moteur de performance. Des initiatives telles que le sport sur le temps de travail (APS), le télétravail ou le « flex-office » témoignent d'une volonté de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Ces actions visent à créer une « marque employeur » forte pour attirer les talents et fidéliser les agents.

⇒ Évaluation Continue et Résilience

La CAGV a instauré un processus d'évaluation continu, mêlant bilans d'étape et bilans de processus. L'évaluation n'est pas vue comme une sanction mais comme un outil de progression collective et de transparence démocratique. Ce lien entre la vision stratégique à long terme et la gestion quotidienne permet de réajuster les politiques au regard des évolutions climatiques, énergétiques et budgétaires. En intégrant l'intelligence artificielle et l'open data, l'administration se prépare aux bouleversements futurs tout en restant ancrée dans les besoins immédiats du territoire.

Ces bilans d'étapes ont fait l'objet de plusieurs présentations en Bureau et Conférences des Maires ou sous forme de délibérations pour la Ville de Verdun. Ces diverses thématiques constituent une base documentaire essentielle pour envisager l'ajustement des feuilles de route actuelles au regard des contraintes budgétaires à venir.

2) Création de groupes thématiques (élus et administratifs) pour financer les surcoûts liés à la crise énergétique

⇒ Un contexte de rupture : faire face au « mur budgétaire »

Depuis 2022, la collectivité a dû faire face à une conjoncture d'une complexité inédite, marquée par une poussée inflationniste et une augmentation extrêmement sensible du coût de l'énergie. Cette situation a généré ce qu'il convient de nommer un « mur » budgétaire, initialement estimé à environ 1 600 000 €. Face à ce défi, l'approche budgétaire classique de rabot uniforme s'est avérée insuffisante. Il est apparu nécessaire de « passer au marbre » l'ensemble des politiques publiques pour en évaluer la pertinence au regard des nouveaux enjeux.

⇒ L'innovation managériale : le décroisement par les groupes thématiques

L'une des réponses structurantes a été l'instauration d'une méthode de travail agile et transversale : la création de groupes thématiques associant étroitement élus et services administratifs.

Croisement des regards : L'objectif a été d'inventorier le champ des possibles en faisant converger l'expertise technique des agents et la vision stratégique des élus.

Lien entre le sens et le chiffre : La recherche d'économies n'a pas été pensée comme une simple variable comptable, mais comme une réflexion sur la valeur des actions menées au quotidien.

Agilité et "processus biodégradables" : Ces groupes ont eu pour mission de concevoir des procédures souples et capables de s'ajuster à l'imprévisible, refusant le « dogme techniciste » au profit de l'initiative.

⇒ **Une méthodologie fondée sur l'analyse de la valeur**

L'exercice imposé à ces groupes thématiques repose sur l'analyse de la valeur. Il s'agit d'une discipline rigoureuse consistant à réévaluer chaque mission et chaque activité mobilisant du temps et des ressources. Les réflexions se sont articulées autour de quatre axes majeurs :

La recherche chiffrée d'économies ancrée dans la réalité des services.

L'alignement stratégique : Mise en cohérence du projet de territoire avec les déclinaisons budgétaires.

La mesure de la performance : Évaluation systématique de l'efficacité et de l'efficience des moyens mis en œuvre.

Le partage de la décision : Un calendrier de travail intégrant des étapes de co-construction entre janvier et avril.

⇒ **Des orientations concrètes pour financer la transition énergétique**

Le travail de ces groupes a permis l'émergence de pistes d'économies et de recettes innovantes, permettant d'absorber les surcoûts énergétiques sans alourdir la fiscalité locale ni dégrader l'investissement structurant :

Mesures de sobriété immédiates : Baisse des températures dans les bâtiments administratifs et optimisation de la consommation dans les équipements sportifs.

Optimisation des recettes : Mobilisation accrue des programmes européens et création de taxes sur les friches commerciales et les logements vacants pour dynamiser le territoire.

Mutation du rôle de la collectivité : Transition d'un rôle de « réalisateur » (maître d'ouvrage) vers un rôle de « facilitateur », notamment pour l'hébergement des activités sportives dans un souci d'optimisation des deniers publics.

Révision des modes de gestion : Redimensionnement de certaines manifestations culturelles, renforcement de la responsabilité des opérateurs (pénalités de retard) et modification des méthodes d'achat par le regroupement des besoins à l'échelle intercommunale.

Maîtrise de la masse salariale : Actions ciblées sur la réduction de l'absentéisme et des heures supplémentaires, tout en valorisant la marque employeur.

⇒ **Vers une culture de l'évaluation permanente**

L'intégration de ces groupes thématiques dans le cycle budgétaire 2026 marque la volonté de ne pas faire de cet exercice une simple réponse de crise, mais une pratique pérenne. Il s'agit d'une exigence démocratique de rendre compte de la bonne utilisation des deniers publics. La vision pour 2026 reste flexible : elle accepte l'abandon d'éléments devenus obsolètes pour financer les ambitions futures, garantissant ainsi la pérennité financière et la solidarité territoriale.

3) Le suivi des grands travaux et le passage à la M57 : une opportunité stratégique pour un suivi transversal plus efficient et plus transparent.

Le bilan opérationnel du passage à la M57 a été présenté dans le ROB 2024. Cela s'est traduit notamment par la fiabilisation de l'actif pour tous les budgets, la mise en place de nouvelles règles d'amortissement et l'automatisation de nos procédures de gestion. Toutes les communes mutualisées ont également bénéficié d'une prise en charge individualisée par les services supports, ce qui accrédite la rationalité des démarches initiées au sein de l'employeur unique territorial.

Initialement, le passage à la nomenclature comptable M57 et l'audit interne du suivi des travaux apparaissaient comme deux problématiques distinctes. Le premier relevait d'une obligation réglementaire nationale imposant des traitements informatiques et comptables volumineux pour transposer l'intégralité de nos lignes budgétaires. Le second résultait d'une introspection nécessaire après que des difficultés structurelles aient été mises en évidence.

Loin de subir ces mutations de manière isolée, la collectivité a choisi de les faire converger. Cette synergie a transformé une contrainte technocratique en un levier stratégique, permettant de refonder en profondeur notre pilotage des investissements pour le rendre plus transversal, plus sécurisé et plus lisible.

⇒ Le diagnostic : les limites de l'ancien modèle de gestion

L'audit interne réalisé en 2023 a révélé que le mode de suivi des travaux, jusqu'alors déconcentré au sein des directions opérationnelles, n'offrait plus les garanties nécessaires face à la complexité croissante des projets. Plusieurs facteurs expliquaient ce constat :

La complexité contractuelle : Le suivi des contrats de maîtrise d'œuvre et la gestion administrative des dossiers de travaux sont devenus trop denses pour des services opérationnels dont le cœur de métier est la conduite technique.

Le morcellement budgétaire : De nombreuses opérations d'envergure concernent concomitamment plusieurs budgets, rendant le suivi comptable classique, par chapitres globaux (20, 21, 23), peu lisible et source d'erreurs de mandatement.

L'impact des crises externes : L'inflation des coûts des matériaux et l'instabilité énergétique ont multiplié les avenants et les révisions de prix, accentuant la fragilité du contrôle politique sur les enveloppes globales.

Les délais moyens pour solder les opérations n'étaient plus satisfaisants, nuisant à la réactivité de la collectivité et à la relation de confiance avec les entreprises partenaires.

⇒ La M57 comme catalyseur : l'instauration du vote par opération

La transition vers la M57 a nécessité un travail important de fiabilisation de l'actif et de transposition des nomenclatures. Ce chantier informatique a été mis à profit pour rompre avec la logique des enveloppes globales. À partir de 2024, le **vote des crédits budgétaires par opération** est devenu la règle.

Cette innovation apporte une transparence immédiate :

Lisibilité budgétaire : Chaque projet dispose désormais d'une ligne dédiée, facilitant l'analyse des écarts entre les prévisions et la réalisation.

Contrôle politique renforcé : Les élus valident des programmes d'investissement concrets plutôt que des chapitres comptables anonymes, permettant une approche évaluative continue.

Planification pluriannuelle des projets récurrents : Ce changement a favorisé la mise en place de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) thématiques, garantissant une vision glissante à trois ans des besoins en entretien patrimonial (aménagement, culture, sport, etc.).

⇒ Une organisation transversale : la Cellule Grands Travaux

Pour accompagner cette réforme comptable, une **Cellule Grands Travaux** a été officialisée en 2023 dans l'organigramme. Sa mission est d'assurer une coordination étroite entre les directions opérationnelles et les directions supports (Finances et Juridique).

Cette nouvelle transversalité repose sur des outils rigoureux :

- **Le Guide de Procédures :** Validé en 2024, ce guide encadre chaque étape, de la délibération initiale, officialisant la création de l'opération à la délibération de clôture.
- **Une fiche de lancement du marché** validé par le service financier pour vérifier la corrélation entre le marché et l'inscription au PPI. Cette procédure fiabilise la concomitance des engagements juridiques avec les engagements financiers ainsi que le contrôle des restes à réaliser.
- **La Fiche de Travaux Modificatifs (FTM) :** Elle soumet toute évolution opérationnelle en réunion de chantier à une validation politique et à un contrôle budgétaire et juridique préalable.
- **La Fiche d'Intervention Juridique (FIJ) :** Elle sécurise les procédures de relance des maîtres d'œuvre ou des entreprises défaillantes.

La cellule « suivi des travaux » a joué un rôle pivot dans cette mutation. Malgré une charge de travail inédite, avec le suivi de 43 opérations représentant un budget de 45 millions d'euros sur trois ans, elle a su centraliser les procédures. L'utilisation d'adresses génériques et de répertoires partagés a permis de décroïsonner l'information, garantissant que chaque acteur (chef de projet, finances, juridique) dispose du même niveau de connaissance en temps réel.

⇒ Des résultats tangibles au service de l'efficience territoriale

Le bilan des exercices 2024 et 2025 démontre la pertinence de cette stratégie transversale. Les bénéfices sont multiples :

- **Sécurisation juridique :** La pré-instruction des litiges et le suivi rigoureux des précontentieux ont réduit les risques pour la collectivité.
- **Performance financière :** L'application de pénalités provisoires, atteignant plus de 88 000 € à fin 2025, témoigne d'un contrôle accru sur le respect des calendriers contractuels.
- **Réactivité accrue :** La centralisation documentaire et les contrôles hebdomadaires a permis de réduire les délais de paiement et de limiter les rejets de mandats, renforçant ainsi la crédibilité de la collectivité auprès du tissu économique local.
- **Transparence documentaire :** La base documentaire centralisée au sein de la direction juridique assure une traçabilité, répondant aux exigences croissantes de contrôle, notamment de la Chambre Régionale des Comptes.

L'opportunité stratégique saisie lors du passage à la M57 a permis de transformer une obligation technique en un véritable projet d'administration. Le modèle de suivi des travaux est

passé d'une gestion segmentée à une culture de la transversalité où le service support devient un partenaire direct de l'opérationnel.

Pour 2026, l'enjeu sera de consolider ces acquis. La poursuite de l'automatisation des procédures, l'intégration progressive de l'intelligence artificielle dans la gestion documentaire et le renforcement du dialogue de gestion avec les chefs de projet constitueront les prochains défis.

4) Les audits organisationnels en lien avec le concept de l'organigramme unique

Cela concrétise l'innovation managériale et la culture de l'évaluation permanente évoquée précédemment dans la présentation des groupes de travail thématiques. Cette vision rétrospective sur la dernière mandature permet de visualiser le lien entre une idée directrice identifiée dans le projet de territoire, l'organigramme unique par métier, et les réalisations effectives dans un temps long.

2021 : Regroupement des directions de la culture

⇒ Un contexte de transformation organisationnelle

Suite aux départs successifs de la directrice des médiathèques et du directeur de la communication, un audit interne a permis d'engager une réflexion profonde sur les modes d'organisation. Une **direction culturelle unique** a été créée pour regrouper les forces vives de la culture, tandis que la **direction de la communication** a été rattachée directement au directeur de cabinet pour une coordination politique plus étroite

⇒ Lien avec le projet de territoire : « Faire ensemble »

Cette recomposition soutient directement l'ambition du projet de territoire : « Faire ensemble, un territoire qui nous ressemble ». Le projet de territoire identifie la culture comme un axe prioritaire de solidarité et d'épanouissement des habitants. En créant une direction dédiée, la collectivité renforce sa capacité à proposer un récit territorial novateur qui valorise son patrimoine tout en étant tournée vers l'avenir. Cette organisation permet de mieux « aller vers » les usagers, un principe clé de l'identité du Grand Verdun.

⇒ Le principe de l'organigramme unique et par métier

Le regroupement des services culturels répond au concept de l'organigramme unique par métier, pilier de la mutualisation entre la Ville de Verdun et la CAGV. Ce modèle permet de décloisonner les services, facilitant la mise en œuvre de feuilles de route opérationnelles cohérentes avec la stratégie globale. Le regroupement permet de stabiliser les expertises au sein d'une seule direction, optimisant ainsi les moyens humains et financiers.

⇒ Synthèse du bilan de la nouvelle direction

Cette nouvelle structuration a favorisé une approche transversale, essentielle pour absorber les contraintes budgétaires actuelles. Elle facilite l'intégration de nouvelles méthodes de travail (agilité, management par la confiance) prônées par le projet d'administration. Le bilan montre que ces réorganisations favorisent une meilleure maîtrise des coûts tout en maintenant un niveau élevé d'exigence dans l'offre de service public culturel.

En conclusion, cette recomposition n'est pas qu'un simple ajustement technique, mais une traduction concrète de la volonté politique de professionnaliser l'administration pour mieux servir les objectifs de développement durable et d'attractivité du territoire.

2022 : Regroupement des directions scolaires

Initiée en mai 2022, la démarche de rapprochement des directions « Petite Enfance et Vie Scolaire » et « Animation Enfance Jeunesse » s'inscrit dans la stratégie globale de mutualisation et d'efficience du Grand Verdun. Ce projet visait à transformer une organisation historiquement cloisonnée en une structure unifiée, capable de répondre aux enjeux de continuité du service public.

⇒ **Motivations de la réorganisation** : Le principal moteur de cette fusion était la volonté de placer l'enfant au cœur de l'organisation. Le constat était simple : l'enfant accueilli reste le même tout au long de la journée, il était donc nécessaire d'harmoniser sa prise en charge et d'offrir un interlocuteur unique aux familles. Par ailleurs, l'ancienne structure générait des dysfonctionnements de communication, des conflits internes et un manque de transversalité préjudiciable à la mise en œuvre de projets pédagogiques communs. Enfin, il s'agissait de libérer les directeurs périscolaires de tâches administratives et techniques chronophages pour les recentrer sur leur cœur de métier.

Lignes directrices et objectifs visés : La nouvelle organisation repose sur quatre axes majeurs :

L'unité de l'enfant : Garantir une cohérence éducative entre les temps scolaires et périscolaires.

La fluidité de la communication : Supprimer les interfaces inutiles en confiant le management direct de l'ensemble des agents d'un site (incluant les ATSEM) à un responsable local unique.

La spécialisation des fonctions supports : Créer des pôles d'expertise pour sécuriser les actes administratifs et techniques.

Le recentrage stratégique : Permettre à la direction de se consacrer au pilotage, à l'évaluation et à la définition de la stratégie territoriale plutôt qu'à la gestion de l'urgence quotidienne.

⇒ **Choix organisationnels opérés** : Le schéma retenu a conduit à la création d'une direction unique structurée comme suit :

Unification du commandement : Une direction générale épaulée par deux directions adjointes dédiées à la coordination transversale.

Management de proximité : Les directeurs périscolaires sont devenus des « directeurs de sites scolaires et périscolaires », assurant désormais le management direct des ATSEM, des agents d'animation, de restauration et d'entretien.

Création de trois pôles de référents spécialisés : Un référent « RH et Accueil » pour la gestion des remplacements et la facturation; un référent « Marchés et Finances » pour le suivi rigoureux des dépenses; et un référent « Bâtiments et Entretien » pour la coordination technique et le ménage.

Renforcement de l'encadrement de terrain : Passage à 100 % (un temps plein) pour les adjoints de site afin de compenser l'augmentation des responsabilités managériales, et promotion interne de deux agents pour soutenir les sites les plus étendus.

Suppression des postes centraux redondants : La fonction de référent ATSEM basé au siège a été supprimée au profit d'un management de terrain plus réactif.

⇒ **Bilan et impacts budgétaires** : Cette réorganisation a été conçue selon le principe de neutralité budgétaire, à masse salariale constante. Les surcoûts liés à la revalorisation de certains régimes indemnitaires (IFSE) et à l'augmentation du temps de travail ont été intégralement compensés par la suppression de postes vacants ou non remplacés suite à des départs. Ce nouveau modèle garantit aujourd'hui une meilleure qualité d'accueil pour les usagers tout en professionnalisant le cadre de travail des agents.

2023 : Redéfinition de la stratégie RH coordonnée avec le projet d'administration

À l'aube de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV), l'administration territoriale se trouvait prisonnière d'une gestion que l'on pourrait qualifier de « silotée ». Le diagnostic initial révélait une structure héritière de pratiques statutaires rigides, où la mutualisation, bien qu'initiée dès 2002, peinait à démontrer sa pleine efficacité face aux exigences de l'État et aux observations de la Chambre Régionale des Comptes. Le territoire souffrait alors de fragilités persistantes : une attractivité timide pour les cadres supérieurs et une pyramide des âges appelant à une régénération profonde.

L'année 2023 marque un tournant décisif avec l'audit mené par le cabinet Calia Conseil. Ce n'est plus une simple réorganisation technique, mais une véritable métamorphose philosophique qui s'engage : passer d'une gestion purement administrative du personnel à une politique de ressources humaines vivante. Quatre piliers stratégiques ont été érigés pour soutenir cet édifice :

La Communication : Rompre l'isolement de l'agent en éclairant sa carrière et en valorisant la « marque employeur » pour attirer les talents.

L'Efficience : Améliorer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les départs et préparer les reclassements.

La Déconcentration : Responsabiliser les directions opérationnelles en leur offrant plus d'autonomie dans leurs actes RH quotidiens.

La Digitalisation : Engager la dématérialisation des bulletins de paie et des entretiens professionnels pour redonner du temps à l'humain.

Aujourd'hui, le bilan témoigne d'une promesse tenue : 75 % des actions définies lors de l'audit sont d'ores et déjà lancées ou finalisées. Le concept de l'Employeur Unique Territorial (EUT) est désormais une réalité concrète pour 12 communes du territoire, mutualisant les expertises tout en préservant l'autonomie sacrée du Maire sur son terrain.

Les succès sont palpables dans le quotidien des agents :

Bien-être et Santé : Le dispositif des Activités Physiques, Sportives et Culturelles (APSC) sur le temps de travail a conquis plus de 160 inscrits, contribuant à une baisse notable de l'absentéisme et à une amélioration spectaculaire du moral des troupes.

Accompagnement Humain : Le lancement de la plateforme « Lily facilite la vie » offre un soutien humain précieux aux agents face aux aléas de la vie personnelle.

Valorisation et Fidélité : Une politique de revalorisation régulière de l'IFSE garantit à chaque agent une reconnaissance de son engagement tous les quatre ans.

En conclusion, l'audit RH a agi comme le catalyseur d'une mutation profonde. Le Grand Verdun n'est plus seulement une entité administrative, mais une grande famille unie par une culture commune, où la performance du service public se nourrit de l'épanouissement individuel.

2025 : Vers une direction unique des solidarités

Dans le prolongement de la stratégie de l'organigramme unique par métier, l'année 2025 a marqué une étape décisive avec la création d'une Direction des Affaires Sociales mutualisée. Cette évolution organisationnelle ne constitue pas une simple fusion administrative, mais répond à une volonté de lisibilité et d'efficience accrue du service public social sur l'ensemble de notre territoire. En regroupant les expertises sous une bannière unique, la collectivité s'assure de porter un projet social cohérent, capable de répondre de manière transversale aux défis de la précarité et de l'isolement.

Cette direction unifiée pilote désormais une feuille de route globale de l'action sociale, structurée autour de quatre axes stratégiques majeurs : l'égalité des chances, l'innovation solidaire, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits. Ce cadre commun permet de coordonner les interventions tout en identifiant précisément le périmètre d'action de chaque structure membre :

Le CCAS (Ville de Verdun) se recentre sur une mission de proximité immédiate. Il anime l'action sociale légale (domiciliation, instruction des aides) et développe des dispositifs facultatifs de terrain, tels que l'animation dédiée aux seniors et la création, dès 2026, d'une nouvelle aide de secours d'urgence.

Le CIAS (Grand Verdun) assure la mise en œuvre de la compétence intercommunale. Il gère notamment le chantier d'insertion, coordonne le Contrat Local de Santé (CLS) et apporte un soutien structurant aux centres sociaux et à la vie associative du territoire.

La Communauté d'Agglomération (CAGV) porte les grandes contractualisations cadres, telles que la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et la politique globale de la jeunesse.

La Ville de Verdun conserve l'animation de la citoyenneté active à travers le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

L'année 2026 sera marquée par la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) à l'échelle de l'agglomération. Cet outil de diagnostic partagé sera le moteur d'un nouveau pacte de solidarité, visant à renforcer la complémentarité entre les acteurs et à finaliser le projet de « guichet social unique ». Cette approche intégrée garantit que chaque euro investi profite directement à la cohésion du territoire, tout en offrant aux usagers un parcours d'accompagnement fluide et sans couture.

2026 - Rattachement de la direction de la police municipale à la direction générale pour tendre vers une direction de la sécurité publique

L'audit organisationnel mené sur la Police Municipale de Verdun a constitué un point de départ nécessaire pour identifier sans complaisance les dysfonctionnements passés et engager une mutation profonde du service. Face aux enjeux de sécurité et d'efficacité, la décision majeure a été de détacher la Police Municipale de son ancrage initial pour la rattacher directement à la **Direction Générale**. Ce choix stratégique place désormais la sécurité au cœur du pilotage

administratif, garantissant une transversalité accrue et une réactivité optimale face aux problématiques du territoire.

Ce changement de tutelle a été le préalable indispensable au **transfert depuis le 1er janvier 2026 des agents de la Police Municipale vers les effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV)**. Cette intégration s'inscrit pleinement dans l'esprit de la convention de mutualisation et le modèle de l'**Employeur Unique Territorial**, visant à rationaliser les moyens tout en offrant une gestion des ressources humaines unifiée et professionnalisée. En devenant agents intercommunaux, les policiers bénéficient d'un cadre statutaire consolidé au service d'un projet de territoire cohérent.

La réussite de cette transition repose sur l'application rigoureuse d'une **nouvelle feuille de route opérationnelle**. Celle-ci est étroitement liée à la **convention communale de coordination** avec les forces de sécurité de l'État, assurant une complémentarité d'action et un partage d'informations efficace. Cette feuille de route définit des objectifs clairs de présence sur le terrain, de prévention et de service de proximité, en adéquation avec les attentes des citoyens.

Dans une logique d'évolution constante, une **phase d'expérimentation** est actuellement engagée pour favoriser le rapprochement fonctionnel entre la Police Municipale et les **Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)**, aujourd'hui rattachés à la direction juridique. L'objectif est de décroiser ces métiers pour gagner en efficience sur l'espace public. Si cette démarche consensuelle porte ses fruits, elle devrait aboutir à terme à la création d'une **Direction de la Sécurité Publique**.

Cette future direction incarnera parfaitement le principe de l'**organigramme unique par métier** : une structure dédiée à une expertise régalienne, capable d'intervenir de manière coordonnée sur l'ensemble du périmètre urbain et intercommunal. Cette organisation témoigne de la volonté politique de transformer les défis identifiés par l'audit en une opportunité de modernisation durable du service public de sécurité.

5) La mise en place du sport au travail

Le dispositif « sport santé au travail », initié par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et validé par la délibération du 11 octobre 2022, s'inscrit dans une démarche expérimentale novatrice visant à intégrer l'activité physique et sportive (APS) au cœur de l'organisation professionnelle. Cette initiative repose sur le constat, étayé par les travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé et de l'Inserm, qu'une pratique régulière est un rempart essentiel contre les maladies chroniques et un levier majeur de santé publique. En permettant à chaque agent, quels que soient son statut ou ses missions, d'exercer une activité sur son temps de travail, la collectivité poursuit un double objectif d'épanouissement individuel et de performance collective.

Sur le plan de l'administration, cette démarche vise une amélioration concrète du fonctionnement des services en s'attaquant notamment à l'absentéisme, avec une cible de réduction de 4 % à l'horizon 2024. L'enjeu est également financier, puisque les gains attendus de cette baisse de l'absentéisme ont vocation à compenser les investissements matériels et humains consentis. Au-delà des chiffres, le sport est utilisé comme un outil de cohésion sociale, destiné à favoriser la coopération interservices et l'impulsion de nouvelles synergies entre les agents. C'est aussi projeter notre collectivité dans une démarche expérimentale, puisque les villes proposant la pratique d'APS sur le temps de travail sont très rares en France, moins de 10 villes.

L'originalité du modèle verdunois réside dans son ouverture, puisqu'il associe non seulement les personnels, mais aussi des élus et des intervenants extérieurs, renforçant ainsi l'image d'un territoire dynamique déjà labellisé « Terre de Jeux 2024 ». Ce projet ne constitue pas une action isolée, mais s'insère dans une stratégie de ressources humaines globale et

cohérente, articulée avec le télétravail et la flexibilisation des horaires pour renforcer l'attractivité de la collectivité et fidéliser les talents.

La pérennité de ce dispositif repose sur un cadre évaluatif rigoureux adopté en février 2023. Cette évaluation, nécessaire à la bonne gestion des deniers publics, permet de mesurer l'efficacité des actions à travers des indicateurs précis tels que l'évolution du turn-over, la qualité du recrutement ou encore le bien-être émotionnel des agents, mesuré via des questionnaires sur les risques psychosociaux. Avec déjà 150 inscrits, le succès de cette phase de lancement démontre une réelle adhésion des agents à cette vision moderne du travail, où la santé physique devient un pilier de l'efficacité professionnelle et du service public.

6) Intégration de l'Intelligence Artificielle (IA) dans nos modes d'organisation

Une Charte pour l'Usage de l'Intelligence Artificielle sera présentée prochainement. Une étape fondamentale de ce processus a été le recensement des pratiques existantes ou potentielles pour chaque direction, dont les résultats ont été compilés et analysés par un groupe de travail interservices en vue de la rédaction de cette charte. Aujourd'hui, l'IA est déjà utilisée par certaines directions pour des fonctions clés telles que la réalisation de compte rendu de réunion, la rédaction de marchés, l'analyse d'offres, la veille juridique, la communication (création de visuels) ainsi que par le biais d'outils métiers spécifiques (ex: caméra IA pour les dépôts sauvages). Ce travail collaboratif a abouti à la rédaction de la Charte, qui sert de socle réglementaire et moral à toute initiative future.

Cette charte repose sur un ensemble de principes fondamentaux, au premier rang desquels figurent l'Intérêt Général et le Service Public, posant l'IA comme un outil d'aide à la décision et d'amélioration de la qualité des services, et non comme un substitut à la responsabilité et au jugement humains, une intervention humaine restant garantie pour la décision finale. Le document insiste fortement sur les impératifs de Transparence et d'Explicabilité : les agents et les citoyens doivent savoir quand ils interagissent avec un système d'IA et être en mesure de comprendre le raisonnement derrière ses décisions (traçabilité, contrôle régulier). Pour garantir l'équité, la Charte engage la collectivité à identifier et corriger tout risque de Non-Discrimination algorithmique et à maintenir des alternatives non numériques pour lutter contre la fracture digitale. Un chapitre est dédié à la Protection des Données et à la Sécurité, exigeant une conformité stricte au RGPD, la minimisation des données collectées et l'application de mesures de cybersécurité robustes. La Gouvernance est assurée par un Comité de Suivi et une politique d'Acculturation des agents. Un point crucial est l'engagement pour une Démarche Environnementale et la sobriété, rappelant qu'une requête IA est significativement plus énergivore qu'une recherche classique, incitant à un usage raisonné.

En pratique, l'utilisation des outils d'IA est strictement encadrée pour des raisons de sécurité juridique et de confidentialité. La Charte priorise formellement l'utilisation de Gemini, via les identifiants professionnels Google dont dispose la collectivité, car il s'inscrit dans un cadre contractuel sécurisé conforme au RGPD (Workspace), interdisant l'usage d'outils publics généralistes (comme ChatGPT ou autres) pour le traitement de données sensibles ou confidentielles. Il est également précisé que l'IA ne doit pas être considérée comme un moteur de recherche et que son emploi doit se concentrer sur l'assistance aux tâches répétitives et la confrontation d'idées, car un recours non réfléchi peut générer des documents de fond "vides" nécessitant d'importantes reprises humaines.

Une matrice des cas d'usage (Rédaction, Synthèse de réunions, Recherche Juridique, Marchés Publics, etc.) détaille les niveaux d'enjeux (Critique/Élevé) et les pistes de sécurisation associées (IA privée pour les sujets les plus sensibles, anonymisation obligatoire des données usagers/candidats).

III - Bilan d'activité 2024 des missions intercommunales budgétaires

Est jointe en **annexe n°1** du présent ROB la délibération du rapport d'activités 2024.

IV - Focus sur les projets structurants de la Ville de Verdun

Premier focus : La Renaissance du Quartier Miribel — Un Engagement Durable pour Verdun

La requalification de l'ancienne caserne militaire Miribel, friche de 6,8 hectares à l'abandon depuis 1995, ne constitue pas seulement une opération d'aménagement. Ce projet structurant pour la décennie à venir vise à transformer une cicatrice urbaine en un quartier intergénérationnel et durable, favorisant une mixité sociale et fonctionnelle exemplaire au cœur du Faubourg.

1) Une Vision Globale : Un Quartier à Visage Humain

Le projet Miribel a été pensé comme un trait d'union entre le passé militaire de la cité et son avenir de « Ville-Parc ». L'ambition est de transformer cette enclave autrefois fermée en un quartier ouvert, capable d'accueillir entre 600 et 800 nouveaux habitants. Au cœur de cette stratégie, plusieurs piliers majeurs structurent désormais l'espace de vie pour garantir une mixité fonctionnelle et générationnelle :

La Crèche Intercommunale : Équipement structurant de 80 berceaux déjà opérationnel (inauguré en août 2025), elle constitue le premier ancrage du renouveau démographique du site et un service de proximité essentiel pour les jeunes familles.

Le Parc Intergénérationnel : Véritable poumon vert du quartier sous maîtrise d'ouvrage de la Ville, cet espace public est conçu comme un lieu de rencontre privilégié entre les jeunes enfants, les actifs et les aînés.

L'Offre de Logements Sociaux et privés : Garantir l'accessibilité pour tous est une priorité. Le démarrage des constructions portées par l'OPH55 (via l'opérateur Novahome) permet d'intégrer une composante sociale forte, indispensable à l'équilibre du quartier.

La Résidence Sociale (AMIE) : Issue de la réhabilitation du bâtiment des sépultures militaires, elle offrira une solution d'hébergement adaptée aux jeunes travailleurs dès le premier semestre 2026.

La Résidence Senior : Elle vient compléter ce dispositif en proposant un cadre de vie sécurisé et adapté, favorisant l'autonomie des aînés au sein d'un environnement dynamique.

Ce maillage de services est renforcé par l'implantation d'un pôle de santé privé, créant ainsi un environnement où habitat, soins et services se côtoient harmonieusement

2) Une Ingénierie Financière Optimisée et Sécurisée

La viabilité de ce projet de 62,7 millions d'euros repose sur une stratégie de financement audacieuse, largement soutenue par les partenaires publics.

L'intégration de Miribel dans le secteur Action Cœur de Ville (ACV) et l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été le catalyseur indispensable pour mobiliser des subventions massives. Sur les 4,7 millions d'euros nécessaires à la remise en état du site (dépollution, désamiantage, fouilles), plus de 50 % ont été couverts par des aides extérieures (ADEME, Fonds Friches, État, Région et Département).

L'équilibre financier du projet franchit aujourd'hui une étape décisive :

- La concrétisation foncière : L'acte de vente définitif de l'emprise foncière principale a été signé pour un montant de 500 000 euros.
- Un paiement sécurisé : Pour information, le paiement de cette cession a été intégralement effectué, confirmant l'engagement ferme des partenaires privés et la solidité de l'opération budgétaire.

3) État d'Avancement : Du Chantier à la Vie de Quartier

Après plusieurs années d'études et de travaux préparatoires invisibles mais essentiels, le quartier Miribel entre dans sa phase de réalisation concrète en ce début d'année 2026.

- Phases terminées : La déconstruction, la dépollution des sols et les fouilles archéologiques préventives sont totalement achevées, libérant le terrain pour les constructions.
- Livraisons et ouvertures : La crèche intercommunale accueille ses premiers enfants depuis le 1^{er} janvier 2026. La résidence sociale pour jeunes travailleurs (AMIE) est en cours de finition pour une livraison prévue au premier semestre 2026.
- Démarrage des constructions majeures : Les bases-vie des chantiers résidentiels ont été installées. Janvier 2026 marque le lancement effectif des travaux pour les 57 premiers logements et le pôle de santé privé. En mars 2026, les constructions de logements sociaux portées par l'OPH55 débiteront à leur tour.

Avec une fin de chantier globale prévue pour 2029, la Ville de Verdun prouve sa capacité à transformer ses contraintes patrimoniales en opportunités de développement durable et solidaire.

Deuxième focus : Mise en place d'un réseau de chaleur décarboné

L'Éveil d'un Territoire : La Vision d'une Énergie Souveraine et Durable

Face aux turbulences climatiques et aux soubresauts d'un marché de l'énergie de plus en plus imprévisible, la Ville de Verdun a choisi de reprendre son destin énergétique en main. Ce projet ambitieux de réseau de chaleur décarboné n'est pas une simple opération technique, mais une véritable réponse politique à la précarité énergétique et un pilier de la résilience territoriale.

Les objectifs sont clairs : il s'agit de réduire massivement l'empreinte carbone du territoire, de stabiliser la facture de chauffage des citoyens sur le long terme et de favoriser l'emploi local par l'exploitation de ressources de proximité. En s'appuyant sur des sources renouvelables comme la biomasse et la géothermie, Verdun s'affranchit des énergies fossiles et s'inscrit dans une trajectoire d'exemplarité environnementale.

Un Montage Juridique Innovant : De la SIEMVVSM à la SEMOP

La mise en œuvre de ce réseau a nécessité une refonte complète du cadre juridique et contractuel existant. L'acte fondateur a été la création, par la Ville, de sa propre compétence de « réseau de chaleur urbain ». Cette décision a conduit logiquement au rachat du réseau historique à la Société Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Verdun et Saint-Mihiel (SIEMVVSM). Cette étape était indispensable pour permettre à la municipalité de classer son réseau, le rendant opposable aux documents d'urbanisme et assurant ainsi sa pérennité. En parallèle, la dissolution de la SIEMVVSM est en cours, permettant à l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Meuse de se recentrer sur la rénovation de son parc immobilier.

Pour piloter ce futur, Verdun a opté pour la constitution d'une Société d'Économie Mixte à Opération Unique (SEMOP). Dans ce schéma, la Ville demeure l'actionnaire majoritaire (51 %), garantissant un contrôle public strict sur les tarifs et les orientations stratégiques, tandis que le partenaire privé, la société Dalkia (49 %), apporte son expertise technique et opérationnelle.

Un maillon essentiel complète ce dispositif : la SAS LTE, filiale de Dalkia dont la Ville est actionnaire minoritaire. Cette structure est chargée de réaliser les investissements lourds de production (centrale biomasse, géothermie) et de fournir la chaleur à la SEMOP via un contrat de type « Take-or-Pay » sur 30 ans. Le prix de cette fourniture a été sécurisé par convention pour garantir une mise en concurrence équitable et une stabilité tarifaire pour l'utilisateur final.

Les Enjeux d'une Transformation à Grande Échelle

Le projet se déploie avec des indicateurs de performance ambitieux. L'investissement global cumulé sur le territoire est estimé à environ 26 millions d'euros. Le futur réseau s'étendra sur 14,4 kilomètres, desservant 88 points de livraison, dont 63 créations nouvelles.

Sur le plan environnemental, le gain est spectaculaire : le mix énergétique visé atteint 94,4 % d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Cette transition permettra d'alimenter les sites majeurs de la ville : le centre hospitalier (sur ses trois sites), quatre lycées, un collège, l'AFPA, ainsi que de nombreux bâtiments communaux et l'ensemble du parc de l'OPH de la Meuse. À terme, cette dynamique s'ouvrira également au secteur privé, amplifiant l'impact écologique du projet.

L'Excellence Tarifaire : Une Baisse de 25 % pour l'Abonné

L'un des succès majeurs des négociations porte sur l'enjeu tarifaire. Le projet ne se contente pas de stabiliser les prix, il les réduit. L'offre finale permet d'optimiser le prix de la chaleur à hauteur de -25 % par rapport au prix moyen constaté en 2024. Le coût moyen de la chaleur est ainsi estimé à environ 119 € TTC/MWh sur la durée de la concession.

Cette performance est le fruit d'une ingénierie financière rigoureuse. Pour réduire la charge pesant sur l'utilisateur, la Ville a notamment renoncé à la perception de la redevance d'occupation pour les canalisations. De son côté, l'exploitant a optimisé ses charges de siège et de gestion bancaire. En outre, la structure tarifaire privilégie désormais un terme fixe (R2) prédominant, offrant aux abonnés une protection réelle contre les hausses brutales des prix du gaz.

L'Ingénierie Financière : Un Plan de Financement Équilibré

Le modèle économique de la SEMOP repose sur une structure de financement solide et diversifiée :

- **Capital Social** : 3,2 millions d'euros, dont 1,63 million apporté par la Ville de Verdun (incluant l'apport en nature du réseau existant racheté pour 1,5 million d'euros).
- **Financement Bancaire** : Un crédit long terme de 5,2 millions d'euros sur 24 ans est prévu pour couvrir les besoins d'investissement.
- **Soutiens Publics** : Un crédit-relais subventions de 8 millions d'euros est mobilisé pour anticiper les aides attendues de l'ADEME et les recettes liées aux Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).
- **Recettes Tarifaires** : Elles sont fondées sur la vente de 37,2 GWh de chaleur par an, avec un prix compétitif et stable, protégeant les abonnés des fluctuations brutales des énergies fossiles.

Les investissements nets de la SEMOP s'élèvent à 17,3 millions d'euros, dont 8,54 millions de travaux propres, une fois déduites les subventions et les droits de raccordement.

Le Calendrier du Projet : Une Marche vers 2030

Le déploiement suit un calendrier rigoureux, rythmé par des étapes structurantes :

- **Fin 2025** : Finalisation de la consultation bancaire, signature des contrats et mobilisation des fonds.
- **Janvier - Mai 2026** : Levée des conditions suspensives et finalisation de la commercialisation (obtention des polices d'abonnement pour une puissance cible de 13 208 kW).
- **2027** : Réalisation des travaux structurants, notamment la liaison entre la chaufferie Anthouard et la future centrale EnR du Dragon, ainsi que l'extension vers le quartier Miribel.
- **2028 - 2030** : Poursuite des extensions du réseau pour atteindre la configuration finale.

En conclusion, ce réseau de chaleur décarboné constitue le cœur battant de la transition écologique verdunoise. Il démontre qu'avec une volonté politique forte et un montage contractuel audacieux, une ville moyenne peut bâtir un avenir énergétique solidaire, durable et souverain.

Après avoir retracé les grandes étapes de la structuration de notre territoire et le bilan des engagements politiques qui ont permis d'atteindre une stabilité fiscale et organisationnelle, il convient désormais d'analyser la traduction comptable de cette stratégie. La solidité des fondations posées par la mutualisation des services et les transferts de compétences réussis trouve son prolongement naturel dans l'examen rigoureux de nos indicateurs financiers. Cette seconde partie, à caractère plus technique, se concentre sur la présentation des agrégats budgétaires et des résultats consolidés de l'exercice 2025 de la Ville de Verdun. Elle constitue le socle indispensable pour appréhender les orientations de 2026 qui, dans un contexte institutionnel et législatif mouvant, feront de ce budget un outil de transition nécessaire.

Deuxième partie : Evolutions et orientations budgétaires

I - Situation financière globale estimée à la fin de l'exercice budgétaire 2025

1) Approche budgétaire synthétique

Le compte administratif 2025 donne les résultats suivants :

Ville VERDUN	Investissement	Fonctionnement	Cumulé
Résultat de l'exercice	-409 162	2 751 143	2 341 981
Résultat reporté	-2 057 798	2 271 079	213 281
Résultat cumulé	-2 466 960	5 022 222	2 555 262

Au-delà d'une vision budgétaire annuelle, les simulations retenues dans le plan Pluriannuel Général visent à démontrer que la Ville de Verdun a la capacité de financer son Plan Pluriannuel d'Investissement.

Les principaux ratios de structures et de niveaux donneraient les résultats suivants :

RATIOS BRUTS (décret n°2005-1661 du 27 décembre 2005)	2025	2025 retraités
(1) Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	430	430
(2) Produit des impositions directes par habitant	179	179
(3) Recettes réelles de fonctionnement par habitant	809	742
(4) Dépenses d'équipement brut par habitant	423	222
(5) Dette en capital au 31 décembre par habitant	205	172
(6) Dotation globale Fonctionnement par habitant	417	417
(7) Dépenses Personnel /Dépenses réelles Fonctionnement	4,29%	30,66%
(8) Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	58,79%	58,79%
(8 bis) Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	229,54%	/
(9) Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement de la Dette/Recettes Réelles de fonctionnement	55,76%	60,51%
(10) Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de Fonct	52,32%	30,00%
(11) Encours de la Dette (au 31/12) /Recettes réelles fonct	25,29%	23,17%
(12) Encours de la dette (au 31/12) / Epargne brute	0,5	55,13%



(13) Encours de la dette (au 31/12) / recettes fiscales	1,14	1,0
(14) Part des dépenses de Fonctionnement affectées aux intérêts de la Dette	2,54	0,03
(15) Annuité/Recette Réelle de Fonctionnement	4,00%	0,04
(16) Dép. de personnel + Annuités / R. R. F.	6,28%	21,79%
(17) Epargne brute / R.R.F	46,89%	42,04%

Les ratios retraités « 2025 corrigés » tiennent compte de la convention de mutualisation et du partage d'une partie de l'encours de la dette entre la Ville Centre et la Communauté d'Agglomération.

La situation financière de la Ville de Verdun fin 2025 demeure très satisfaisante. L'épargne nette (marge d'autofinancement courante) est de 4,9 millions, soit un taux d'épargne (épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) de 42.04 %.

2) Structure et gestion de la dette

L'état de la dette de la Ville de Verdun a évolué comme suit :

Commune de Verdun							
ETAT DE LA DETTE		2021	2022	2023	2024	2025	2026
ENCOURS A REMBOURSER							
AU 1ER JANVIER DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE		5 305 570	4 995 827	4 670 439	4 328 591	3 969 428	3 592 047
-		-	-	-	-	-	-
CAPITAUX REMBOURSES (hors réaménagement)		309 743	325 389	341 847	359 163	377 381	279 448
Dont Emprunts Remboursés par anticipation		0	0	0	0	0	0
+		+	+	+	+	+	+
CAPITAUX EMPRUNTES HORS REAMENAGEMENT		0	0	0	0	0	0
=		=	=	=	=	=	=
ENCOURS RESTANT A REMBOURSER		4 995 827	4 670 439	4 328 591	3 969 428	3 592 047	3 312 599
AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE							
-							
ENCOURS A REMBOURSER PAR L'EPCI		1 074 073	896 674	717 288	621 694	576 141	551 688
AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE							
=							
ENCOURS NET VILLE DE VERDUN A REMBOURSER		3 921 755	3 773 765	3 611 303	3 347 734	3 015 906	2 760 911
AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE							
=							
ENCOURS NET VILLE DE VERDUN PAR HABITANT		216	211	202	190	172	155
AU 31 DECEMBRE DE L'ANNEE DU C.A. CONCERNE							
CAPITAUX REMBOURSES (hors réaménagement)		309 743	325 389	341 847	359 163	377 381	279 448
-							
CAPITAUX REMBOURSES PAR L'EPCI		175 512	177 399	179 386	95 594	45 553	24 452
=							
CAPITAUX NETS REMBOURSES (hors réaménagement)		134 231	147 990	162 462	263 569	331 828	254 996
INTERETS REMBOURSES		239 705	227 173	441 500	322 729	185 726	215 916
Dont ligne de Trésorerie		0	0	0	0	0	0
-							
INTERETS REMBOURSES PAR L'EPCI		34 763	33 568	76 590	56 661	29 580	35 983
=							
INTERETS NETS VILLE DE VERDUN		204 942	193 605	364 910	266 068	156 146	179 933
EMPRUNTS REAMENAGES AYANT FAIT L'OBJET		0	0	0	0	0	0
D'UNE OPERATION D'ORDRE							

L'encours de dette par habitant est passé de 478 euros en 2014 à 172 euros en 2025.

Bilan Annuel

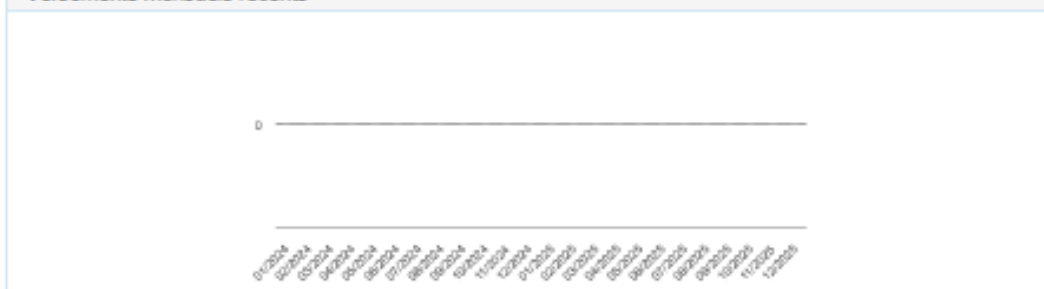
Caractéristiques de la dette au 31/12/2025

Encours	3 592 046,99	Nombre d'emprunts *	4
Taux actuariel *	5,62%	Taux moyen de l'exercice	4,94%
* tirages futurs compris			

Charges financières en 2025

Annuité	568 696,76	Amortissement	377 381,31
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	191 315,45	Frais	0,00
		ICNE	63 914,52

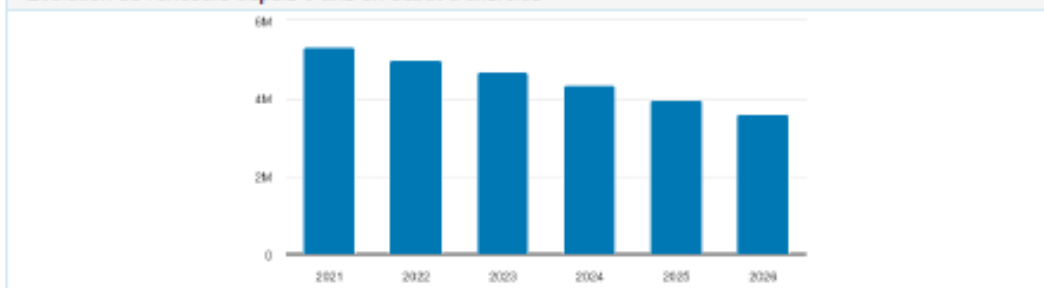
Versements mensuels récents



Financements Disponibles au 31/12/2025

Enveloppes de Financement	0,00	Lignes et Billets de trésorerie	0,00
Remboursements temporaires	0,00	Emprunts long terme non mobilisés	0,00

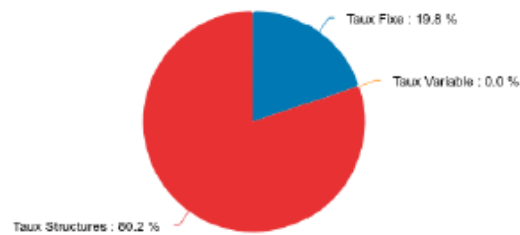
Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



Le bilan annuel présenté ci-après apporte une vision plus détaillée de la structure de la dette de la collectivité.

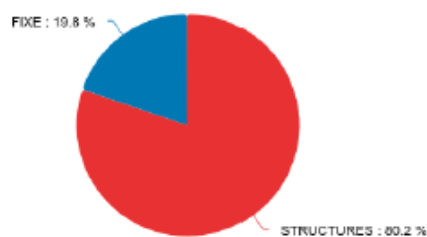
Index

Types de Taux



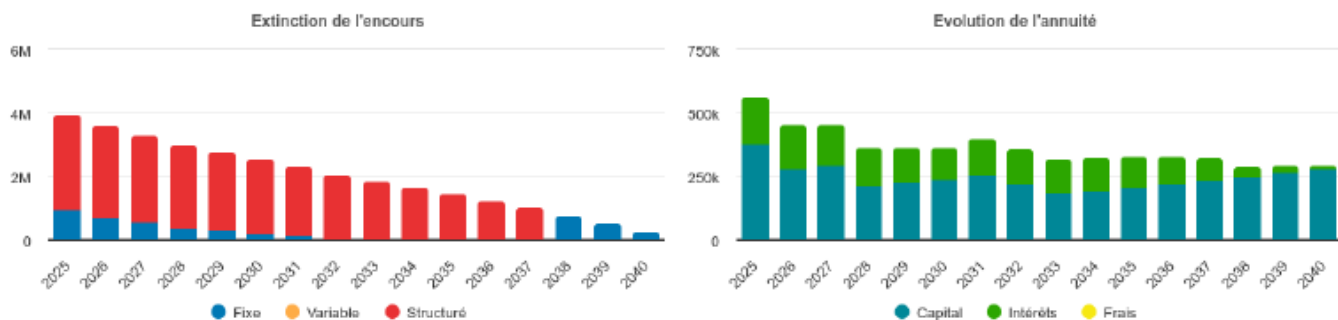
	Fixes	Variables	Structurés	Total
Encours	711 346,56	0,00	2 880 700,43	3 592 046,99
%	19,80%	0,00%	80,20%	100%
Durée de vie moyenne	2 ans, 10 mois		8 ans, 8 mois	7 ans, 6 mois
Duration	2 ans, 8 mois		6 ans, 9 mois	6 ans
Nombre d'emprunts	3	0	1	4
Taux actuariel	5,32%	0,00%	5,70%	5,62%
Taux actuariel après couverture	5,32%	0,00%	5,70%	5,62%

Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2025	%	Annuité Capital + Intérêts	%
STRUCTURES	1	2 880 700,43	80,20%	261 270,63	45,94%
FIXE	3	711 346,56	19,80%	307 426,13	54,06%
TOTAL	4	3 592 046,99		568 696,76	

Extinction



Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	3 969 428,30	568 696,76	191 315,45	4,94%	5,49%	377 381,31	568 696,76
2026	3 592 046,99	455 727,84	176 280,17	5,03%	5,72%	279 447,67	455 727,84
2027	3 312 599,32	457 243,25	162 308,79	5,02%	5,88%	294 934,46	457 243,25
2028	3 017 664,86	364 407,86	147 968,73	5,02%	6,08%	216 439,13	364 407,86
2029	2 801 225,73	365 710,78	136 523,62	4,99%	6,31%	229 187,16	365 710,78
2030	2 572 038,57	367 525,18	124 836,39	5,70%	6,62%	242 688,79	367 525,18
2031	2 329 349,78	400 934,88	143 946,14	6,52%	7,06%	256 988,74	400 934,88
2032	2 072 361,04	362 948,79	140 017,97	7,15%	7,33%	222 930,82	362 948,79
2033	1 849 430,22	321 544,19	135 755,64	7,62%	7,52%	185 788,55	321 544,19
2034	1 663 641,67	326 982,82	129 749,70	8,02%	7,58%	197 233,12	326 982,82
2035	1 466 408,55	329 244,28	119 861,60	8,35%	7,49%	209 382,68	329 244,28
2036	1 257 025,87	329 080,49	106 799,84	8,63%	7,18%	222 280,65	329 080,49
2037	1 034 745,22	326 034,04	90 060,90	6,52%	6,47%	235 973,14	326 034,04
2038	798 772,08	289 463,70	38 954,56	4,88%	4,88%	250 509,14	289 463,70
2039	548 262,94	292 678,22	26 737,72	4,88%	4,89%	265 940,50	292 678,22
2040	282 322,44	296 128,48	13 806,04	4,89%	4,89%	282 322,44	296 128,48

3) Evolution de la population

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la population pour l'agglomération et pour toutes les communes adhérentes.

POPULATION

	2020	Evo N/N-1	2021	Evo N/N-1	2022	Evo N/N-1	2023	Evo N/N-1	2024	Evo N/N-1	2025	Evo N/N-1	2026	Evo N/N-1
	M 2017		M 2018		M 2019		M 2020		M 2021		M 2022		M 2023	
VERDUN														
Population municipale	17 475	-2,45%	17 161	-1,80%	16 942	-1,28%	16 877	-0,38%	16 689	-1,11%	16 610	-0,47%	16 890	1,69%
Population sans double compte														
Population comptée à part	974	-16,75%	960	-1,44%	964	0,42%	969	0,52%	969	0,00%	940	-2,99%	896	-4,68%
Population Totale	18 449	-3,32%	18 121	-1,78%	17 906	-1,19%	17 846	-0,34%	17 658	-1,05%	17 550	-0,61%	17 786	1,34%
Population DGF	18 557	-3,24%	18 257	-1,62%	18 081	-0,96%	18 024	-0,32%	17 868	-0,87%	17 795	-0,41%		-100,00%
THIERVILLE														
Population municipale	3 118	1,37%	3 159	1,31%	3 165	0,19%	3 167	0,06%	3 179	0,38%	3 168	-0,35%	3 172	0,13%
Population sans double compte														
Population comptée à part	97	1,04%	97	0,00%	97	0,00%	96	-1,03%	94	-2,08%	79	-15,96%	77	-2,53%
Population Totale	3 215	1,36%	3 256	1,28%	3 262	0,18%	3 263	0,03%	3 273	0,31%	3 247	-0,79%	3 249	0,06%
Population DGF	3 233		3 275		3 281		3 282		3 292		3 250			
HAUDAINVILLE														
Population municipale	952	-0,83%	946	-0,63%	941	-0,53%	935	-0,64%	936	0,11%	933	-0,32%	930	-0,32%
Population sans double compte														
Population comptée à part	21	5,00%	24	14,29%	24	0,00%	24	0,00%	24	0,00%	23	-4,17%	23	0,00%
Population Totale	973	-0,71%	970	-0,31%	965	-0,52%	959	-0,62%	960	0,10%	956	-0,42%	953	-0,31%
Population DGF	973		970		966		960		961		957			
SIVRY LA PERCHE														
Population municipale	274	0,74%	274	0,00%	274	0,00%	276	0,73%	277	0,36%	279	0,72%	279	0,00%
Population sans double compte														
Population comptée à part	6	-40,00%	7	16,67%	7	0,00%	5	-28,57%	5	0,00%	5	0,00%	5	0,00%
Population Totale	280	-0,71%	281	0,36%	281	0,00%	281	0,00%	282	0,36%	284	0,71%	284	0,00%
Population DGF	287		288		288		288		290		291			
BETHELAINVILLE														
Population municipale	171	-2,84%	166	-2,92%	161	-3,01%	159	-1,24%	160	0,63%	156	-2,50%	160	2,56%
Population sans double compte														
Population comptée à part	6	500,0%	6	0,0%	6	0,0%	6	0,0%	6	0,0%	6	0,0%	8	33,3%
Population Totale	177	0,00%	172	-2,82%	167	-2,91%	165	-1,20%	166	0,61%	162	-2,41%	168	3,70%
Population DGF	182		177		173		171		172		168			
BEAUMONT EN VERDUNOIS														
Population municipale	0		0		0		0		0		0		0	
Population sans double compte														
Population comptée à part	0		0		0		0		0		0		0	
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
Population DGF	0		0		0		0		0		0			
BELLEVILLE														
Population municipale	3 092	0,00%	3 066	-0,84%	3 040	-0,85%	3 020	-0,66%	3 021	0,03%	3 023	0,07%	3 013	-0,33%
Population sans double compte														
Population comptée à part	54	-19,40%	53	-1,85%	53	0,00%	53	0,00%	49	-7,55%	45	-8,16%	45	0,00%
Population Totale	3 146	-0,41%	3 119	-0,86%	3 093	-0,83%	3 073	-0,65%	3 070	-0,10%	3 068	-0,07%	3 058	-0,33%
Population DGF	3161		3 134		3 108		3 088		3 100		3 098			
BETHINCOURT														
Population municipale	35	-2,78%	35	0,00%	34	-2,86%	38	11,76%	43	13,16%	47	9,30%	50	6,38%
Population sans double compte														
Population comptée à part	2	0,00%	2	0,00%	2	0,00%	0	-100,00%	0	#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!
Population Totale	37	-2,63%	37	0,00%	36	-2,70%	38	5,56%	43	13,16%	47	9,30%	50	6,38%
Population DGF	38		38		37		39		44		48			
BEZONVAUX														
Population municipale	0		0		0		0		0		0		0	
Population sans double compte														
Population comptée à part	0		0		0		0		0		0		0	
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
Population DGF	0		0		0		0		0		0		0	
BRAS SUR MEUSE														
Population municipale	698	-0,99%	695	-0,43%	691	-0,58%	683	-1,16%	677	-0,88%	669	-1,18%	661	-1,20%
Population sans double compte														
Population comptée à part	49	-12,50%	49	0,00%	50	2,04%	51	2,00%	51	0,00%	51	0,00%	53	3,92%
Population Totale	747	-1,84%	744	-0,40%	741	-0,40%	738	-0,42%	728	-1,35%	720	-1,10%	714	-0,83%
Population DGF	750		748		745		738		732		724			
CHAMPNEUVILLE														
Population municipale	120	0,00%	119	-0,83%	121	1,68%	123	1,65%	123	0,00%	119	-3,25%	115	-3,36%
Population sans double compte														
Population comptée à part	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	5	400,0%	5	0,0%
Population Totale	121	0,00%	120	-0,83%	122	1,67%	124	1,64%	124	0,00%	124	0,00%	120	-3,23%
Population DGF	130		130		132		134		134		134			
CHARNY SUR MEUSE														
Population municipale	518	-0,77%	521	0,58%	524	0,58%	527	0,57%	525	-0,38%	521	-0,76%	522	0,19%
Population sans double compte														
Population comptée à part	22	4,76%	19	-13,64%	19	0,00%	20	5,26%	20	0,00%	19	-5,00%	17	-10,53%
Population Totale	540	-0,55%	540	0,00%	543	0,56%	547	0,74%	545	-0,37%	540	-0,92%	539	-0,19%
Population DGF	545		545		549		554		553		548			

	2020	Evo N/N-1	2021	Evo N/N-1	2022	Evo N/N-1	2023	Evo N/N-1	2024	Evo N/N-1	2025	Evo N/N-1	2026	Evo N/N-1
	M 2017		M 2018		M 2019		M 2020		M 2021		M 2022		M 2023	
CHATTANCOURT														
Population municipale	182	0,00%	180	-1,10%	179	-0,56%	177	-1,12%	175	-1,13%	176	0,57%	175	-0,57%
Population sans double compte														
Population comptée à part	3	0,0%	5	66,7%	5	0,0%	5	0,0%	5	0,0%	5	0,0%	5	0,0%
Population Totale	185	0,00%	185	0,00%	184	-0,54%	182	-1,09%	180	-1,10%	181	0,56%	180	-0,55%
Population DGF	189		189		187		185		184		184			
CUMIERES-LE-MORT-HOMME														
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
FLEURY DT DOUAUMONT														
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
FROMEREVILLE LES VALLONS														
Population municipale	209	-0,48%	208	-0,48%	206	-0,96%	207	0,49%	209	0,97%	212	1,44%	214	0,94%
Population sans double compte														
Population comptée à part	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	3	-25,00%	3	0,00%
Population Totale	213	-0,47%	212	-0,47%	210	-0,94%	211	0,48%	213	0,95%	215	0,94%	217	0,93%
Population DGF	214		213		211		212		214		216			
HAUMONT PRES SAMOGNEUX														
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
LOUEMONT-COTE-DU-POIVRE														
Population Totale	0		0		0		0		0		0		0	
MARRE														
Population municipale	161	-0,62%	163	1,24%	162	-0,61%	168	3,70%	175	4,17%	181	3,43%	183	1,10%
Population sans double compte														
Population comptée à part	7	-12,50%	7	0,00%	7	0,00%	2	-71,43%	2	0,00%	2	0,00%	2	0,00%
Population Totale	168	-1,18%	170	1,19%	169	-0,59%	170	0,59%	177	4,12%	183	3,39%	185	1,09%
Population DGF	171		173		172		173		180		186			
MONTZEVILLE														
Population municipale	155	-0,64%	155	0,00%	155	0,00%	155	0,00%	155	0,00%	154	-0,65%	152	-1,30%
Population sans double compte														
Population comptée à part	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	2	100,00%	2	0,00%
Population Totale	156	-0,64%	156	0,00%	156	0,00%	156	0,00%	156	0,00%	156	0,00%	154	-1,28%
Population DGF	163		163		163		163		163		163			
ORNES														
Population municipale	5	-16,67%	6	20,00%	6	0,00%	7	16,67%	7	0,00%	8	14,29%	9	12,50%
Population sans double compte														
Population comptée à part	0		0		0		0		0					
Population Totale	5	-16,67%	6	20,00%	6	0,00%	7	16,67%	7	0,00%	8	14,29%	9	12,50%
Population DGF	6		7		7		8		8		9			
SAMOGNEUX														
Population municipale	95	1,06%	97	2,11%	98	1,03%	99	1,02%	100	1,01%	99	-1,00%	97	-2,02%
Population sans double compte														
Population comptée à part	0		0		0		0		0		2		2	
Population Totale	95	1,06%	97	2,11%	98	1,03%	99	1,02%	100	1,01%	101	1,00%	99	-1,98%
Population DGF	95		97		98		99		100		101			
VACHERAUVILLE														
Population municipale	177	1,1%	182	2,8%	189	3,8%	188	-0,5%	190	1,1%	191	0,5%	193	1,0%
Population sans double compte														
Population comptée à part	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	4	0,00%	3	-25,00%	3	0,00%	3	0,00%
Population Totale	181	1,12%	186	2,76%	193	3,76%	192	-0,52%	193	0,52%	194	0,52%	196	1,03%
Population DGF	181		186		193		192		193		197			
DOUAUMONT-VAUX (à cpter de 2019) Avt VAUX-DEVANT-DAMLoup														
Population municipale	81	0,00%	80	-1,23%	80	0,00%	79	-1,25%	79	0,00%	81	2,53%	81	0,00%
Population sans double compte														
Population comptée à part	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%		0%		0%
Population Totale	81	0,00%	80	-1,23%	80	0,00%	79	-1,25%	79	0,00%	81	2,53%	81	0,00%
Population DGF	82		81		80		79		79		81			
BELLERAY														
Population municipale	508	2,42%	514	1,18%	525	2,14%	527	0,38%	507	-3,80%	486	-4,14%	464	-4,53%
Population sans double compte														
Population comptée à part	12	0,00%	12	0,00%	12	0,00%	12	0,00%	15	25,00%	15	0,00%	13	-13,33%
Population Totale	520	2,36%	526	1,15%	537	2,09%	539	0,37%	522	-3,15%	501	-4,02%	477	-4,79%
Population DGF	532		535		546		548		531		506			
CAGV														
Municipale	28 026	-1,43%	27 727	-1,07%	27 493	-0,84%	27 412	-0,29%	27 227	-0,67%	27 113	-0,42%	27 360	0,91%
Population sans double compte														
Population comptée à part	1 263	-14,43%	1 251	-0,95%	1 256	0,40%	1 253	-0,24%	1 249	-0,32%	1 205	-3,52%	1 159	-3,82%
Population Totale	29 289	-2,08%	28 978	-1,06%	28 749	-0,79%	28 665	-0,29%	28 476	-0,66%	28 318	-0,55%	28 519	0,71%
DGF	29 490		29 207		29 017		28 937		28 798		28 656		0	

Des écarts importants d'une année sur l'autre peuvent être liés à la méthode statistique de recensement et l'analyse sera d'autant plus fiable qu'elle porte sur une durée longue.

Au-delà de l'analyse économique et sociale, l'évolution de cette donnée a une répercussion immédiate sur le calcul des dotations d'Etat.

Les simulations budgétaires ont été définies sur l'hypothèse d'une population constante.

II - Evolution des recettes de fonctionnement

Elles conditionnent les marges de manœuvres budgétaires de la collectivité.

1) Evolution des recettes fiscales et des taxes

a) Le produit des contributions directes

Le produit des contributions directes votées pour 2025, hors rôle supplémentaire, s'élève à 3 129 337 euros, soit une évolution de +0.67 % par rapport à l'année 2024. Cela se décompose comme suit :

Libellés	Bases	Taux	Produits
Taxe Habitation *	1 752 745 €	4,34%	76 069 €
Taxe Foncier Bâti	24 141 563 €	32,50%	7 846 008 €
Coefficient correcteur			-4 843 430 €
Taxe Foncier Non Bâti	159 450 €	26,35%	42 015 €
Ajustements (lissage, ...)			8 675 €
TOTAL			3 129 337 €

* les bases de taxe d'habitation correspondent aux résidences secondaires et aux logements vacants.

L'application du coefficient correcteur vient neutraliser, au regard des données 2020, la différence entre le transfert des produits départementaux et la perte des produits fiscaux communaux suite à la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales.

Ainsi, un coefficient de - 57,1973 % s'applique au produit cumulé de la taxe sur le foncier bâti et des allocations compensatrices.

La commune a bénéficié d'un rôle supplémentaire de 12 393 € fin 2025 après un rôle supplémentaire de 104 653 € fin 2024. L'instruction auprès des services fiscaux n'a pas pu être menée pour identifier la cause et affiner les projections à venir.

Avec le rôle supplémentaire, le produit des contributions directes représente 22.12 % des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement.

LES ORIENTATIONS PROPOSEES

Les simulations budgétaires ont été construites sur la base d'un maintien de la pression fiscale à taux constant. Pour 2026, sachant que les bases des impôts locaux seront automatiquement augmentées de 0,80 %, l'évolution globale des bases fiscales est estimée à 1,5%. Le produit des contributions directes est estimé à 3 160 000, sans rôle supplémentaire.

b) Le fonds de péréquation des ressources fiscales intercommunales et communales (FPIC)

Il s'agit d'un fonds national unique dont l'enveloppe globale a été stabilisée en 2016 à hauteur de 1 milliard.

L'attribution revenant à chaque ensemble intercommunal est répartie entre l'EPCI à fiscalité propre et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscal, puis entre les communes membres en fonction de l'insuffisance du potentiel financier par habitant de ces communes et de leur population.

Avec un CIF supérieur à 1, seule la CAGV est bénéficiaire de ce fonds.

c) Les autres impôts et taxes

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité qui s'élevait à 362 000 euros en 2022 a été remplacée en 2023 par une part communale d'une taxe nationale sur l'électricité. Cette réforme se traduit par une perte du pouvoir de modulation des tarifs par la commune.

Le nouveau mode de calcul a représenté une évolution budgétaire significative puisque le montant s'est élevé à 511 182 euros en 2023. Le montant global est toutefois redescendu à 410 402 euros en 2024 puis 393 221 euros en 2025.

En fait, le montant de 511 182 € en 2023 était exceptionnel et correspondait à une période de crise énergétique majeure. Pour protéger les collectivités et les usagers, l'État a procédé à des ajustements de compensation. Il est probable que le chiffre de 2023 inclue un rattrapage ou une compensation spécifique liée à la transition entre l'ancienne taxe locale et la nouvelle taxe nationale. En 2024 et 2025, le montant revient à une forme de "normalité" après la phase de transition brutale de la réforme.

La baisse de la consommation (Sobriété énergétique) est le facteur structurel le plus important. La taxe est perçue sur la consommation finale (le nombre de kilowattheures consommés) et non sur le prix du kWh. Face à l'explosion des prix, les ménages, les entreprises et la municipalité elle-même ont réduit leur consommation. Les investissements dans la rénovation thermique et le passage à l'éclairage LED réduisent mécaniquement le volume de kWh taxables, et donc la recette pour la ville, même si le prix de l'électricité augmente pour l'utilisateur.

Après une baisse importante, respectivement de 407 417 et 404 417 euros en 2023 et 2024, les droits de mutations se sont élevés à 592 572 euros en 2025.

2) Evolution des dotations et compensations versées par l'Etat

a) La dotation forfaitaire pour la Commune de Verdun

La dotation forfaitaire de 2025 est de 3 914 060 euros, quasi identique à celle de 2024. Il est prévu le même montant pour 2025, sur la base d'une évolution stable de la population DGF et d'un très faible écrêtement.

Comme chaque année, des écrêtements internes sont prévus pour financer les variations annuelles au sein de la DGF (population, mouvements intercommunaux, communes nouvelles) et la croissance des dotations de péréquation. **La faiblesse de notre potentiel fiscal nous protège en partie des diminutions appliquées aux dotations qui servent de variable d'ajustement.**

ANNEE	POPUL. DGF	Potentiel financier par habitant de la commune	evo %	Nombre logts sociaux	Nombre total logts de la commune	Part logts sociaux comm. + 10 000	Nombre allocations logements de la commune	Part alloc. logts comm. + 10 000	Revenu par habitant de la commune	Revenu par habitant communes + 10 000	Rang par ordre décroiss de l'indice	Effort fiscal de la commune plafonné à 1,3	D.S.U.	% augmt. depuis 2005
1998	23 653	377,073263	-38,66%	2 556	8 988	23,43%	7 295	62,82%	5 357,644855	7 456,433592	155	1,743856	538 038	
1999	23 653	390,339112	-38,71%	2 592	8 920	23,66%	7 038	63,22%	5 503,734964	7 664,579485	158	1,716448	767 519	
2000	22 916	411,922301	-37,58%	2 592	8 909	23,36%	6 871	63,17%	5 670,156743	7 830,616011	164	1,654899	816 538	
2001	22 178	433,662250	-36,52%	2 615	8 898	23,41%	6 727	62,44%	5 965,254600	8 059,300189	166	1,539146	774 587	
2002	21 441	467,230264	-33,91%	2 626	8 936	23,30%	6 700	61,31%	6 247,480875	8 389,591864	182	1,490018	733 639	
2003	21 441	479,210811	-35,45%	2 658	8 932		6 706		6 438,252180	8 762,643415	170	1,255566	759 479	
2004	21 441	489,784338	-36,50%	2 658	8 928	23,25%	6 616	58,90%	7 194,949264	9 042,783140	164	1,300085	817 668	
2005	21 441	732,139219	-26,22%	2 656	9 082	23,13%	6 305	57,03%	6 924,089575	9 344,875032	197	1,407555	858 551	5,00%
2006	21 441	746,864465	-26,57%	2 656	9 161	23,05%	6 044	56,38%	7 089,370950	9 672,573203	212	1,313926	901 479	5,00%
2007	21 441	762,576466	-27,27%	2 681	9 106	22,97%	6 032	55,94%	7 372,909719	9 952,894112	196	1,322576	946 553	5,00%
2008	21 441	796,277319	-25,72%	2 648	9 037	22,83%	6 045	55,35%	7 450,627451	10 167,879722	207	1,324986	995 544	5,18%
2009	20 603	837,287482	-22,10%	2 326	8 933	22,62%	6 162	54,75%	9 766,570317	12 827,785269	229	1,354980	1 015 455	2,00%
2010	20 305	870,832751	-21,77%	2 294	8 806	22,53%	6 126	53,01%	10 138,158354	13 355,080656	209	1,377991	1 126 548	10,94%
2011	20 387	873,387796	-23,40%	2 299	8 775	22,52%	6 015	52,64%	10 062,601037	13 655,687056	199	1,428434	1 246 970	10,69%
2012	19 833	884,165028	-30,63%	2 296	8 804	22,62%	5 907	52,74%	10 444,593959	13 626,988660	173	1,335581	1 335 191	7,07%
2013	19 812	902,150000	-30,65%	2 207	8 832	22,73%	5 794	52,68%	10 573,000000	14 043,000000	181	1,331331	1 540 894	15,41%
2014	19 586	930,550000	-29,73%	2 167	8 876	22,67%	5 696	52,46%	10 874,000000	14 507,000000	188	1,355321	1 643 698	6,67%
2015	19 624	935,330000	-28,66%	2 103	8 933	22,84%	5 549	52,37%	10 992,000000	14 738,000000	213	1,333762	1 940 908	18,08%
2016	19 230	852,205564	-34,86%	2 076	8 751	22,83%	5 528	51,87%	11 404,830000	14 808,000000	164	1,334836	2 272 003	17,06%
2017	19 689	815,914216	-37,04%	2 139	8 785	22,96%	5 513	51,70%	11 077,000000	14 979,000000	172	1,332662	2 447 206	7,71%
2018	19 434	862,254348	-32,78%	2 156	8 856	23,01%	5 421	51,59%	11 246,817040	15 181,100900	212	1,311744	2 540 557	3,81%
2019	19 178	880,617948	-31,88%	2 166	8 825	23,20%	5 512	51,54%	11 419,264580	15 396,500860	216	1,308527	2 617 558	3,03%
2020	18 557	899,368486	-31,36%	2 164	8 895	23,23%	5 426	50,20%	11 937,940593	15 825,894700	225	1,308229	2 695 235	2,97%
2021	18 257	908,385934	-31,02%	2 203	8 799	23,34%	5 239	50,11%	12 273,827110	16 496,680820	225	1,325522	2 760 236	2,41%
2022	18 081	910,003042	-30,44%	2 201	8 892	23,25%	4 792	46,29%	12 869,600246	16 628,914143	247	1,352533	2 820 628	2,19%
2023	18 024	989,295717	-27,39%	2 198	8 955	23,53%	4 543	44,83%	12 882,009078	16 772,554659	268	1,335949	2 878 800	2,06%
2024	17 868	1054,080647	-27,75%	2 200	9 237	*	4 413	*	13 473,607770	17 784,009921	282	1,268177	2 975 126	3,35%
2025	17 795	1064,467322	-28,82%	2 277	9 633	*	4 231	*	14 332,356752	18 518,762990	278	1,230966	3 066 592	3,07%
Données non fournies														

La DSU est de 3 066 592 euros en 2025, soit une augmentation de 3,07 %. On peut constater une progression constante de l'indice ces dernières années. La simulation retient une évolution stable.

La Dotation Nationale de Péréquation constitue une variable d'ajustement et devrait diminuer malgré notre faible potentiel financier. Elle est de 338 276 euros en 2025 et estimée à 260 000 euros pour 2026.

c) Les attributions et compensations fiscales

Elles s'élèvent à 694 000 euros en 2025 dont 620 000 euros au titre de la diminution de 50 % des bases des locaux industriels appliquée à partir de 2021.

3) Evolution des autres recettes de fonctionnement

Les produits des services au chapitre 70 concernent notamment les redevances d'occupation du domaine communal, les concessions cimetières, les remboursements de frais, ainsi que, depuis 2023, les recettes liées aux droits de stationnement en application de la nouvelle nomenclature M57 (auparavant la recette était comptabilisée sur le chapitre 74).

En 2025, cela représente un montant total de 440 000 euros dont 199 000 euros de droits de stationnements.

III - Evolution des dépenses de fonctionnement

Dans la lettre de cadrage, les objectifs budgétaires 2026 par direction sont axés sur la base du compte administratif 2025. En parallèle, les feuilles de route seront instruites au cours du 1er trimestre 2026 afin d'identifier et valider les missions prioritaires à planifier sur une période de 3 ans.

Pour améliorer le suivi régulier des lignes budgétaires, le taux de consommation des crédits budgétaires fait l'objet d'une analyse d'écart, annuellement, lors des réunions de dialogue de gestion, via une note de synthèse à présenter chaque année au Maire / Président.

Au niveau du Plan Pluriannuel Général, document support du présent ROB, les évolutions sont maintenues avec une évolution moyenne des dépenses de 1% sauf ajustement particulier. Les exceptions se limitent aux arbitrages budgétaires concernant le Plan Pluriannuel du Personnel et le Plan Pluriannuel des Investissements.

1) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général se totalisent à 1 391 000 euros en 2025 soit une baisse significative par rapport à 2024 (1 796 600 €) qui s'explique notamment par l'évènement exceptionnel du passage de la flamme en 2024.

	2023	2024	2025	2026	2027
6042 Prestations de services	434 362	708 444	214 930	216 650	218 383
60611 Eau et assainissement	10 759	10 133	9 938	10 017	10 097
60612 et 60613 Energie - Electricité	224 174	179 900	130 227	131 268	132 319
60613 Chauffage urbain	50 742	61 988	13 279	13 385	13 492
60622 Carburant	3 241	2 852	3 308	3 335	3 361
60623 Alimentation	1 895	5 603	9 289	9 363	9 438
60628 Autres fournitures no stockées	0	0	0	0	0
60631 Fournitures d'entretien	0	0	0	0	0
60632 Fournitures de petit équipement	36 998	3 987	5 918	5 965	6 013
60633 Fournitures de voirie	570	1 137	1 023	1 031	1 039
60636 Vêtement de travail	8 934	15 100	13 940	14 052	14 164
6064 Fournitures administratives	1 342	2 634	2 965	2 989	3 013
6067 Fournitures scolaires	0	0	0	0	0
6068 Autres matières et fournitures	10 438	84 755	51 638	52 051	52 468
60* Autre achats et variation de stocks	0	0	0	0	0
60 Achats et variations de stocks	783 453	1 076 533	456 455	460 107	463 788
611 Contrats de prestations de service avec des ent	137 663	225 701	92 688	93 429	94 177
6132 Locations immobilières	1 000	1 576	3 151	3 176	3 202
61358 Locations mobilières	12 166	10 924	8 017	8 081	8 145
614 Charges locatives et de copropriété	4 591	0	6 713	6 766	6 820
61521 Terrains			43 811	44 162	44 515
61522 Batiments	0	0	0	0	0
615221 Batiments Publics	77 838	81 006	100 094	100 895	101 702
615228 Autres Batiments	0	3 767	3 401	3 428	3 456
61551 Matériel roulant	1 974	1 650	2 293	2 311	2 330
6161 Primes d'assurances	15 606	27 140	40 305	40 627	40 952
6182 Documentation générale	0	299	0	0	0
6184 Versements a des organismes de formation	505	5 760	7 242	7 300	7 359
6188 Autres frais divers	5 696	5 993	6 134	6 183	6 232
61* Autres autres charges externes : services extérieurs	0	10 708	19 403	19 558	19 714
61 autres charges externes - services extérieurs	257 039	374 523	333 251	335 917	338 604
6225 indemnités au comptable et aux régisseurs	0	0	89	89	90
6227 Frais d'actes et de contentieux	11 304	2 016	37 790	38 092	38 397
6231 Annonces et insertions	0	11 016	7 170	7 227	7 285
6232 Fête et cérémonie	12 281	24 269	317 130	319 667	322 224
6236 Catalogues et imprimés	55	5 920	9 151	9 224	9 298
6237 Publications	0	0	0	0	0
6238 Divers	63 195	115 075	31 640	31 893	32 148
6247 Transport collectif	0	0	90	91	91
6251 Voyages et déplacements	1 348	827	1 588	1 600	1 613
6255 Frais de déménagement	0	4 148	0	0	0
6262 Frais de télécommunications	1 289	1 294	1 427	1 439	1 450
627 Services bancaires et assimilés	2 120	699	1 061	1 069	1 078
6281 Concours divers (cotisations)	1 000	1 100	900	907	914
6282 Frais de gardiennage (églises,forêts et bois)	3 368	617	2 144	2 161	2 178
6284 Redevances pour services rendus	0	0	6 400	6 451	6 503
62871 A la xcollectivité de rattachement	0	0	0	0	0
62876 participation aux frais logistiques de la Codecom	59 488	64 590	80 386	81 029	81 678
62878 participation à d'autres organismes	0	0	0	0	0
6288 Autres services extérieurs	3 987	0	4 912	4 951	4 991
63512 Taxes foncières	56 512	86 259	84 428	85 104	85 784
63513 Autres impôts locaux	15 917	15 929	14 412	14 527	14 644
637 Autres impôts taxes et versements assimilés	6 842	11 784	0	0	0
62-63	238 707	345 543	600 717	605 523	610 367
011* autres charges				0	0
011 Charges à caractère général	1 279 199	1 796 599	1 390 423	1 401 547	1 412 759

2) Les charges de personnel

Le total des dépenses nettes de personnel, toutes structures confondues, s'élève à 16 345 412 euros en 2025 et les charges nettes de personnel propres à la Ville de Verdun sont de 13,57 % soit 2 218 260 euros.

BUDGET TOTAL TOUTES STRUCTURES	CA 2022	CA 2023	2024	2025
I)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "012")	14 910 461	15 555 340	16 272 152	16 582 068
II)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "013")	345 584	262 509	199 416	214 682
III)Total Rembt MAD et Syndicats	129 312	64 353	69 757	21 974
Total Charges de Personnel nettes	14 435 566	15 228 478	16 002 979	16 345 412
IV)Total Charges Logistique	492 461	497 237	589 825	589 825
Coût total de fonctionnement =I-II-III+IV	14 928 027	15 725 715	16 592 805	16 935 238

BUDGET TOTAL TOUTES STRUCTURES	CA 2022	CA 2023	2024	2025
BUDGET GENERAL AGGLOMERATION	100,0000%	100,0000%	100,0000%	100,0000%
clé de répartition	78,7481%	78,4545%	78,7266%	79,0800%
Charges de personnel dues	11 741 705	12 203 862	12 810 506	13 113 099
chap 012	14 476 635	15 198 340	15 923 705	16 258 734
BUDGET GENERAL VILLE DE VERDUN				
clé de répartition	14,7155%	14,2182%	13,5523%	13,5711%
Charges de personnel	2 194 145	2 211 682	2 205 254	2 250 377
chap 012	431 866	357 000	348 447	323 334
Charges de personnel nettes ("012"- "013"- "70") * clé	2 127 322	2 165 209	2 168 775	2 218 260
Salaires subv Ville (chap 74, antenne rembsal)	0	0	0	0
Régl budgétaire personnel "convention mutualisation"	1 695 456	1 808 209	1 820 328	1 894 926
Régl. budgétaire "logistique convention mutualisation"	72 468	70 698	79 935	80 046
Total régularisations budgétaires	1 767 924	1 878 907	1 900 263	1 974 972
BUDGET GENERAL BELLERAY :				
clé de répartition	0,1831%	0,2721%	0,2666%	0,2988%
Régl budgétaire "personnel" convention mutualisation	26 475	41 441	42 659	48 840
Régl budgétaire "logistique" convention mutualisation	902	1 353	1 572	1 762
Total régularisations budgétaires	27 377	42 794	44 231	50 602
BUDGET GENERAL BRAS-SUR-MEUSE :				
clé de répartition	0	0	0	0,7175%
Régl budgétaire "personnel" convention mutualisation	0	107 484	115 461	117 278
Régl budgétaire "logistique" convention mutualisation	0	3 510	4 256	4 232
Total régularisations budgétaires	0	110 994	119 717	121 510
BUDGET GENERAL CHAMPNEUVILLE :				
clé de répartition	0,1177%	0,0952%	0,0613%	0,0588%
Régl budgétaire "personnel" convention mutualisation	17 015	14 494	9 817	9 617
Régl budgétaire "logistique" convention mutualisation	580	473	362	347
Total régularisations budgétaires	17 595	14 967	10 179	9 964
BUDGET GENERAL CHATTANCOURT :				
clé de répartition	0,0433%	0,0367%	0,0388%	0,0395%
Régl budgétaire "personnel" convention mutualisation	6 258	5 590	6 205	6 459
Régl budgétaire "logistique" convention mutualisation	213	183	229	233
Total régularisations budgétaires	6 471	5 773	6 434	6 692
BUDGET GENERAL DOUAUMONT VAUX				
clé de répartition	0,0424%	0,0417%	0,0436%	0,0439%
Régl budgétaire "personnel" convention mutualisation	6 132	6 347	6 984	7 179
Régl budgétaire "logistique" convention mutualisation	209	207	257	259
Total régularisations budgétaires	6 341	6 554	7 242	7 438
BUDGET GENERAL FLEURY DT DOUAUMONT				
clé de répartition			0	0,0042%
Régl budgétaire "personnel" convention mutualisation			701	684
Régl budgétaire "logistique" convention mutualisation			26	25
Total régularisations budgétaires			727	709
BUDGET GENERAL HAUDAINVILLE :				

	clé de répartition	0,1421%	0,2051%	0,2002%	0,2458%
Réglul budgétaire "personnel" convention mutualisation	20 539	31 228	32 043	40 183	
Réglul budgétaire "logistique" convention mutualisation	700	1 020	1 181	1 450	
Total régularisations budgétaires	21 239	32 248	33 224	41 633	
BUDGET GENERAL MONTZEVILLE :					
	clé de répartition		0	0,1132%	
Réglul budgétaire "personnel" convention mutualisation			0	18 505	
Réglul budgétaire "logistique" convention mutualisation			0	668	
Total régularisations budgétaires			0	19 173	
BUDGET GENERAL SIVRY LA PERCHE :					
	clé de répartition	0,1034%	0,1169%	0,1257%	0,1257%
Réglul budgétaire "personnel" convention mutualisation	14 950	17 801	20 117	20 543	
Réglul budgétaire "logistique" convention mutualisation	509	581	741	741	
Total régularisations budgétaires	15 460	18 382	20 858	21 284	
BUDGET GENERAL THIERVILLE :					
	clé de répartition	1,2714%	1,3071%	1,2242%	1,0731%
Réglul budgétaire "personnel" convention mutualisation	183 800	199 059	195 902	175 398	
Réglul budgétaire "logistique" convention mutualisation	6 261	6 500	7 220	6 329	
Total régularisations budgétaires	190 062	205 558	203 122	181 727	
BUDGET GENERAL VACHERAUVILLE :					
	clé de répartition	0,0978%	0,0951%	0,0968%	0,0890%
Réglul budgétaire "personnel" convention mutualisation	14 136	14 488	15 485	14 542	
Réglul budgétaire "logistique" convention mutualisation	482	473	571	525	
Total régularisations budgétaires	14 617	14 961	16 056	15 067	
BUDGET GENERAL CCAS					
	clé de répartition	2,1234%	1,4653%	1,3417%	1,4059%
Réglul budgétaire personnel "convention mutualisation"	305 002	223 142	214 710	229 801	
Réglul. budgétaire " logistique convention mutualisation"	10 457	7 286	7 914	8 292	
Total régularisations budgétaires	315 459	230 428	222 624	238 093	
BUDGET GENERAL CIAS					
	clé de répartition	0,7146%	1,7946%	2,2758%	1,7791%
Réglul budgétaire "personnel" convention mutualisation	103 308	273 285	364 194	290 801	
Réglul budgétaire "logistique" convention mutualisation	3 519	8 923	13 423	10 494	
Total régularisations budgétaires	106 827	282 208	377 617	301 295	
BUDGET GENERAL CAISSE DES ECOLES					
	clé de répartition	0,0223%	0,0142%	0,0140%	0,0136%
Réglul budgétaire "personnel" convention mutualisation	3 229	2 158	2 244	2 229	
Réglul budgétaire "logistique" convention mutualisation	110	70	83	80	
Total régularisations budgétaires	3 339	2 229	2 327	2 310	
BUDGETS ANNEXES					
AGGLO : BUDGET ANNEXE AEMR (2024)					
	Total régularisations budgétaires		24 583	23 871	
AGGLO : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
	Total régularisations budgétaires	49 915	50 914	53 104	54 331
AGGLO : BUDGET ANNEXE EAU					
	Régularisation budgétaire article 658		68 824	70 396	70 132
CDEI : BUDGET ANNEXE PRE					
	Total régularisations budgétaires	21 526	15 071	12 033	21 294
AGGLO : BUDGET ANNEXE TRANSPORT					
	Total régularisations budgétaires	42 762	43 166	45 412	45 764
VERDUN : BUDGET ANNEXE Miribel (2023)					
	Total régularisations budgétaires		5 388	5 632	5 827
VERDUN : BUDGET ANNEXE Plat de Bevaux					
	Total régularisations budgétaires	6 038	1 819	5 632	5 827

Un décret du Gouvernement, daté du jeudi 30 janvier 2025, prévoit la hausse de 12 points à l'horizon 2028 de la cotisation de retraite des employeurs des établissements publics sanitaires et médicaux sociaux ainsi que des collectivités territoriales. L'augmentation des cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) sera étalée sur 4 ans.

A effectifs constants pour les agents de la CAGV et des communes mutualisées, cela représente des augmentations successives de 200 000, 400 000, 600 000 et 800 000 euros, soit une charge supplémentaire de 2 millions d'euros à financer sur 4 ans et 800 000 euros (base 2024) pour les années suivantes.

Afin de maintenir le maintien de la pression fiscale à taux constant, il est par conséquent prévu dans le Plan Pluriannuel du Personnel de nombreux départs à la retraite non remplacés pour réguler au mieux cette contrainte budgétaire qui pèse sur l'ensemble des collectivités.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, issue du plan Pluriannuel du personnel, donne les évolutions prévisionnelles suivantes :

BUDGET TOTAL TOUTES STRUCTURES	2025	2026	2027	2028
I)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "012")	16 582 068	17 447 680	17 995 014	18 491 695
II)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "013")	214 682	214 682	214 682	214 682
III)Total Rembt MAD et Syndicats	21 974	21 974	21 974	21 974
Total Charges de Personnel nettes	16 345 412	17 211 024	17 758 358	18 255 039
IV)Total Charges Logistique	589 825	589 825	589 825	589 825
Coût total de fonctionnement =I-II-III+IV	16 935 238	17 800 849	18 348 184	18 844 864

BUDGET GENERAL VILLE DE VERDUN

	2025	2026	2027	2028
clé de répartition	13,5711%	13,5711%	13,5711%	13,5711%
Charges de personnel	2 250 377	2 367 851	2 442 130	2 509 535

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES ELEMENTS DE REMUNERATIONS

Cette présentation est prévue à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et répond aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes. Un rapport détaillé figure en **annexes n°2 et3**.

3) Les autres charges de fonctionnement

Cela concerne essentiellement les indemnités aux élus et les subventions versées.

Les subventions versées aux associations et autres organismes de droits privés, à hauteur de 270 000 euros pour 2025 sont accompagnées de courriers permettant également de valoriser les prestations fournies à titre gratuit par la collectivité.

Enfin, le versement de la subvention d'équilibre estimée à 1 523 000 euros pour le budget annexe Miribel sera étalé sur plusieurs années.

Les charges financières au chapitre 66 ont fortement augmenté en 2023 du fait de l'évolution d'un index défavorable à la commune, les taux courts étant exceptionnellement plus élevés que les taux longs, suite à la crise inflationniste.

Pour rappel, la commune a effectué un emprunt à un taux fixe de 6,16 % sur 40 ans en 2000 puis a contractualisé un emprunt structuré en 2008 pour réduire le coût de son endettement. Cette stratégie représente un risque (emprunt « toxique ») et la collectivité a donc provisionné

tous les gains financiers qui ne seront effectifs qu'à la fin du contrat. Le surcoût financier subi en 2023 a donc fait l'objet d'une neutralisation budgétaire via une reprise de provision. A ce jour, le solde des gains cumulés de l'emprunt structuré est de 672 000 euros. Des réunions régulières sont programmées avec l'organisme bancaire pour évaluer l'opportunité d'une sortie de ce dispositif mais cela n'a pas pu être envisagé au regard des pénalités applicables, supérieures au montant total des provisions effectuées. Pour 2026, le montant de l'indemnité permettant de sortir du contrat d'échange de taux (SWAP) pourrait être inférieur au montant total des provisions, une étude est en cours pour envisager éventuellement le paiement de cette indemnité.

Les charges financières de 186 000 euros en 2025 sont prévues à hauteur de 216 000 euros en 2025.

L'attribution de compensation « standard » est de 2 689 102 euros. La simulation retient une évolution stable pour les années à venir.

S'ajoute ensuite l'attribution de compensation liée à la convention de mutualisation des charges de personnel, soit 1 989 246 euros pour 2025 et une prévision de 2 350 000 euros pour 2026. Cette évolution s'explique par le transfert au 1^{er} janvier 2026 des agents de la Police Municipale à la CAGV dans le cadre de la convention de mutualisation.

Concernant les dotations aux amortissements, la durée d'amortissement des nouveaux fonds de concours est maintenant de 30 ans afin de mieux coller à la durée de vie des ouvrages financés et optimiser ainsi les marges de manœuvres budgétaires de la Ville de Verdun. Elles sont de 3 152 000 euros en 2025 et prévues à 3 144 000 euros en 2026.

IV - Evolution des dépenses d'équipement

En 2025, les dépenses d'équipement se totalisent à 7,3 millions d'euros en intégrant les fonds de concours. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes s'élèvent à 3,8 millions d'euros et sont totalement autofinancées.

Les opérations d'équipement figurent dans le Plan Pluriannuel des Investissements et se présentent comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le



ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

Libellé de la fiche programme	Total Dépenses TTC	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	2026	2027
PROGRAMMES EN COURS							
Fonds de concours	65 527 154	2 500 000	5 000 000	3 500 000	3 527 154	3 500 000	3 500 000
RESTAURATION MUR DU 13ème SIECLE RUE DE LA CALIFORNIE	2 579 416						800 000
CENTRE SOCIAL ANTHOUARD	5 661 831	238 935	2 610 856	1 617 837	285 659	531 712	
MUR DU CASTRUM	435 000	93 730	11 963	447			
MAISON DE SANTE	4 717 770	316 944	56 069	6 569	28 560	25 000	
DEFENSE INCENDIE	1 686 634	89 052	63 116	304 743		2 633	
GRAND REMPART AV. DOUAUMONT	433 984		1 900				431 976
REAMENAGEMENT DU CS KERGOMARD	1 168 257	15 880	36 035		481		
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	1 281 321	9 827	127 034	21 670	132 199	35 462	
BOWL STREET CITY SAINT VICTOR	1 747 223	6 510	64 991	1 635 722	18 645	21 355	
REST.ET CONFORTATION MAISON DU RABBIN	699 704	17 932	64 435	554 740	2 351	47 982	
NOUVEL AMENAGEMENT FOYER JEANNE D'ARC	0		0				
REQUALIFICATION ET DEPOLLUTION GOUDRONNERIE	1 399 022	40 059	10 796	154 928	1 111 668	81 570	
PAVILLON JAPIOT	1 508 684	3 528	4 802	27 925	68 900	1 403 528	
Réfection jardins familiaux	191 064			132 002	1 320	57 742	
Voie mobilité douce Baleycourt	1 091 718		864	29 499	862 243	199 112	
Monument à la Victoire	306 248				236 125	70 123	
Tour Chaussée	873 936				203 936	670 000	
Ville Haute	1 217 942				6 454	911 488	300 000
Réseau de chaleur	1 667 092				164 482	1 502 610	
EPFGE Logements Glorieux	60 000					60 000	
Réserve foncière	0						
Récurrents ancienne numérotation	16 386 585	816 647	997 405				
Récurrents aménagement	4 692 756			634 131	131 691	1 635 963	1 851 331
Récurrents Culture Ville	550 543			57 505	95 438	252 206	82 697
Récurrents Etat Civil	419 086			29 347	159 739	197 500	32 500
Récurrents Logistique Ville	294 562			133 118	65 064	45 460	45 460
Récurrents Social	628 416			189 189	117 716	141 512	90 000
Récurrents Sports Ville	460 203			103 944	43 258	193 000	60 000
TOTAL DES AP :	141 897 508	5 252 617	9 051 466	9 133 319	7 263 081	11 585 958	7 193 964

Les subventions attendues pour l'exercice 2026 sont estimées comme suit :

Libellé de la fiche programme	Subventions 2026
PROGRAMMES EN COURS	
CENTRE SOCIAL ANTHOUARD	391 859 €
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX	112 089 €
BOWL STREET CITY SAINT VICTOR	381 542 €
REQUALIFICATION ET DE POLLUTION GOUDRONNERIE	498 572 €
PAVILLON JAPIOT	1 056 079 €
Voie mobilité douce Baleycourt	806 160 €
MONUMENT A LA VICTOIRE	100 000 €
TOUR CHAUSSEE	436 968 €
TOTAL :	3 783 269 €

Pour 2026, les dépenses sont prévues à hauteur de 11,6 millions, dont 3,5 millions de fonds de concours. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes seraient de 6,2 millions.

Total dépenses d'équipement	11,6
- Autres subventions	3,8
- Cessions, remboursements	0,8
- FCTVA	0,8
Total recettes affectées	5,4
Solde	6,2

L'addition du résultat de clôture cumulé 2025 (2,5M€), du résultat de fonctionnement de l'exercice estimé pour 2026 (2,5M€) et des dotations aux amortissements affectées à l'autofinancement des dépenses d'équipement (2,3M€), le financement des dépenses nettes d'équipements prévues n'implique pas la réalisation d'un emprunt. Il en est de même pour les exercices suivants.

Points sur les projets de la Communauté d'Agglomération

Les programmes de projets listés dans le PPI ont tous fait l'objet d'une ou plusieurs présentations aux membres du Bureau de l'Agglomération et/ou de la Conférence des Maires. En 2025, les dépenses d'équipement se totalisent à 16 473 739 €. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes s'élèvent à 5 480 101 €.

Pour 2026, les dépenses seraient prévues à hauteur de 29,0 millions d'euros. Après déduction des recettes affectées, les dépenses nettes seraient estimées à 9,9 millions d'euros.

Total dépenses d'équipement	29,0
- Fonds de concours	3,5
- Autres subventions	10,7
- Cessions, remboursements	0
- FCTVA	4,9
Total recettes affectées	19,1
Solde	9,9

Les opérations d'équipement figurent dans le Plan Pluriannuel des Investissements et se présentent comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le



ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

Libellé de la fiche programme	Total Dépenses TTC	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
PROGRAMMES EN COURS						
SECURISATION CITADELLE ET PARCOURS	1 926 497	33 949	18 822	0	36 706	49 441
AMENAGEMENT CITADELLE SOUTERRAINE	13 952 931	1 474 170	467 968	833 965	30 921	7 111
ORU AMENAGEMENT PLANCHETTES	1 018 459	5 359	0	0	0	0
VELO ROUTE VOIE VERTE	5 453 678	63 046	30 651	4 200	0	0
NIEL	3 480 790	150 501	510 734	5 435	4 618	0
VIDEO PROTECTION	2 140 531	1 728	495 897	450 664	94 109	21 334
RESTAURATION DES COURS D'EAU	3 577 900	555 227	94 344	234 556	296 813	444 452
PLH - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	1 704 734	325 718	177 740	153 658	25 000	0
MEDIATHEQUE HOTEL DES SOCIETES	13 723 010	760 430	2 664 342	2 718 129	1 489 225	869 997
SCENE DE MUSIQUE ACTUELLE(SMAc) MJC	4 642 486	1 178 057	68 666	123 938	16 464	0
Complexes Pré l'Evêque	26 125 465	0	864	142 614	5 265	4 185
PROJET DE REALITE AUGMENTEE VILLAGES DETRUIITS	2 449 442	0	96 976	330 517	371 231	23 280
DIAGNOSTIC et AD'AP ACCESSIBILITE	842 546	361 354	167 877	174 731	41 952	21 477
RESTRUCTURATION BATIMENT SPORT NIEL	1 250 867	144 473	131 733	16 192	0	0
RENOVATION PORTE NEUVE	641 249	145 911	346 276	68 535	27 233	9 929
REALISATION NOUVELLE CRECHE MIRIBEL	11 066 762	6 006	415 648	4 974 293	2 015 998	1 958 695
TEPCV RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	2 738 305	1 325 923	824 973	6 011	52 021	50 078
REQUALIFICATION QUARTIER VILLE HAUTE	18 059 813	1 080	397 514	274 610	500 754	2 179 293
TEPCV MARAICHAGE	688 644	4 440	391 152	184 934	15 679	9 833
REHABILITATION MOULIN LA VILLE - TOUR DES PLAIDS	949 528	6 352	103 962	138 737	88 250	90 225
RENOVATION THEATRE	15 872 022	4 005	51 828	40 232	85 758	155 163
RESTRUCTURATION CLUB TENNIS	5 698 817	1 080	12 240	31 840	33 792	76 800
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE	241 164	20 376	0	972	72 696	36 348
AMENAGEMENT EGLISE JEANNE D'ARC	272 394	13 188	0	0	0	0
RESTAURATION ET AMENAGEMENT DU MUSEE	256 926	14 016	28 816	0	0	108
TRVX NOUVELLE ECOLE SIVRY LA PERCHE	5 910 000	15 552	0	0	0	0
REQUALIFICATION PERISCOLAIRE JULES FERRY	758 515	27 736	3 834	353 371	228 563	48 307
TRANSFORMATION TERRAIN N°5 OZOMONT EN SYNTHETIQUE	1 769 311	216	1 131 121	635 863	216	0
EXTENSION et RENOVATION Jules Ferry melle	2 698 549	0	35 327	11 418	0	46 469
Rénovation Chapelle Buvignier	484 542	0	0	2 724	0	0
Chapelles abri du Champ de Bataille	513 212	0	0	0	4 512	29 693
Micro Folie	424 846	0	0	0	113 670	276 803
Aménagement stade Marceau Maulpoix	823 013	0	0	0	427 411	212 197
Aménagement terrain synthétique Pré l'Evêque	1 680 000	0	0	0	11 379	
Récurrents ancienne numérotation	71 042 429	8 589 617	8 251 381	6 707 552		
Récurrents Culture CA	2 034 786				283 840	250 946
Récurrents Economique	1 268 406				170 009	78 397
Récurrents Enfance	4 793 979				612 468	581 510
Récurrents Environnement	3 803 286				1 112 044	591 241
Récurrents Logistique CA	4 922 452				562 773	759 679
Récurrents Sports CA	6 387 350				1 745 285	1 042 065
Récurrents Voirie	34 782 679				4 284 796	6 497 882
TOTAL DES AP :	303 187 516	15 600 140	17 654 030	18 752 956	14 861 450	16 473 739

Les recettes affectées pour l'exercice 2026 sont estimées comme suit :

Libellé de la fiche programme	Subventions 2026
PROGRAMMES EN COURS	
NIEL	153 857 €
VIDEO PROTECTION	222 641 €
RESTAURATION DES COURS D'EAU	373 166 €
RENOVATION PORTE NEUVE	67 627 €
CRECHE MIRIBEL	1 117 147 €
REQUALIFICATION QUARTIER VILLE HAUTE	3 990 964 €
TEPCV MARAICHAGE	30 839 €
REHABILITATION MOULIN LA VILLE-TOUR DES PLAIDS	68 780 €
RESTRUCTURATION CLUB TENNIS	400 779 €
EXTENSION ET RENOVATION MATERNELLE JULES FERRY	1 510 225 €
CHAPELLES ABRI DU CHAMP DE BATAILLE	60 000 €
MICRO FOLIE	38 300 €
AMENAGEMENT STADE MARCEAU MAULPOIX	492 095 €
AMENAGEMENT TERRAIN SYNTHETIQUE PRE L'EVEQUE	1 344 000 €
RESTAURATION DES COURS D'EAU	849 200 €
TOTAL:	10 719 620 €

CONCLUSION

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 s'inscrit dans une période de mutations profondes et d'incertitudes majeures qui pèsent sur l'ensemble de notre environnement institutionnel. Le contexte international, marqué par des tensions géopolitiques persistantes et une instabilité des marchés de l'énergie, trouve un écho direct au niveau national où l'absence d'adoption de la loi de finances en temps voulu a imposé un régime provisoire inédit. Cette situation de « loi pont » témoigne de la fragilité des équilibres actuels et laisse présager que les années à venir seront marquées par un effort budgétaire considérable demandé aux collectivités locales pour participer au redressement des comptes publics.

C'est précisément dans ce brouillard conjoncturel qu'il convient de souligner la solidité de notre modèle et de faire le bilan de nos points forts. La Ville de Verdun aborde ces défis avec une santé financière que les chiffres de cet exercice viennent une nouvelle fois attester. La gestion rigoureuse menée depuis plus d'une décennie a permis de transformer radicalement la structure de notre dette, l'encours par habitant ayant été divisé par près de trois pour atteindre un niveau particulièrement bas de 172 euros fin 2025. Parallèlement, notre capacité d'autofinancement demeure élevée, avec une épargne nette de près de cinq millions d'euros, garantissant à la collectivité une réelle autonomie de décision et la possibilité de financer ses investissements sans recours excessif à l'emprunt. Cette résilience n'est pas le fruit du hasard, mais celui d'une stratégie de co-construction réussie au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

La réussite de notre territoire repose sur une implication forte et constante de l'ensemble des communes membres. Le pacte financier et fiscal initial a permis de bâtir une intercommunalité de projets où la neutralité fiscale a été respectée malgré les crises successives. L'innovation majeure que constitue l'Employeur Unique Territorial symbolise cette volonté de mutualiser nos forces pour professionnaliser l'administration tout en préservant l'identité et la proximité de chaque mairie. Ce modèle, qui couvre désormais la grande majorité de notre population, a généré des gains d'efficacité réels, permettant d'affronter le « mur budgétaire » énergétique sans dégrader le service public.

L'objectif de ce document est avant tout d'acter cette bonne santé financière afin d'éclairer le débat public de manière transparente à l'approche des prochaines échéances électorales. En présentant un diagnostic clair et partagé de nos résultats budgétaires et de nos innovations managériales, nous offrons aux citoyens et aux futurs élus une base de réflexion solide et objective. Ce ROB ne se contente pas de clore une séquence ; il prépare activement l'avenir en servant de socle à l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal qui devra être co-construit avec toutes les communes de l'agglomération. Ce futur pacte sera l'outil indispensable pour prioriser les projets de demain et adapter notre stratégie territoriale aux exigences climatiques et sociales, tout en garantissant la pérennité de notre trajectoire de désendettement et de solidarité

Telles sont les orientations dont je vous propose de débattre.

Pour information, le document budgétaire est consultable à l'Hôtel de Ville en version papier et/ou dématérialisée.

Il est également disponible à distance, sur le site internet suivant :

<http://94.127.15.12:8180>

Login : verdun

Mot de passe : verdun

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Conformément à l'article L5211 du CGCT

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



Grand Verdun
Communauté d'Agglomération

SOMMAIRE

Sommaire.....	02
Édito.....	03
Le territoire.....	04
Le Conseil Communautaire.....	06
Les compétences de la Communauté d'Agglomération.....	07
Organisation.....	08
Direction générale.....	10
Finances.....	12
Juridique.....	16
Ressources humaines.....	18
Développement économique.....	20
Développement durable.....	26
Grands Travaux.....	28
Centre Technique Intercommunal.....	34
Eau Assainissement Transports.....	38
Urbanisme et habitat.....	46
Solidarité.....	52
Systèmes d'information.....	56
Petite Enfance et Affaires scolaires.....	58
Sport.....	60
Culture.....	62
Communication.....	70



L'AMBITION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'année 2024 aura été, une nouvelle fois, celle de l'engagement collectif et de la responsabilité. À l'heure de présenter notre rapport d'activités, je souhaite rappeler à quel point le travail mené en concertation avec l'ensemble des élus communautaires et avec nos services constitue le socle de notre action. Dans un contexte budgétaire exigeant, chaque décision, chaque projet, chaque évolution de nos pratiques doit viser un seul objectif : améliorer la qualité de nos politiques publiques au service des habitants du Grand Verdun.

Renforcer l'efficacité de notre organisation

Depuis plusieurs années, nous avons engagé un travail de fond pour fluidifier les démarches internes, accompagner nos agents et rendre notre fonctionnement plus lisible, plus réactif et plus cohérent. Cette dynamique se poursuit avec constance.

Améliorer l'accueil des usagers, simplifier les procédures, réduire les délais et renforcer le suivi des demandes constituent autant de leviers pour rendre l'action publique plus accessible et plus performante.

Anticiper les mutations, rester en avance sur notre temps

Notre agglomération a su démontrer sa capacité d'anticipation lors des crises successives qui ont marqué la dernière décennie. Cette culture de la prévoyance et de la réactivité reste au cœur de notre manière de gouverner.

Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape en engageant une concertation approfondie entre nos services autour de l'intégration de l'intelligence artificielle dans nos processus de travail. L'objectif est clair : être plus pertinents dans nos décisions, plus efficaces dans nos modes de gestion, et mieux accompagner nos agents dans l'évolution de leurs missions.

Loin d'être une fin en soi, l'innovation est pour nous un outil, un moyen de mieux utiliser les deniers publics, de renforcer l'efficacité de l'action communautaire et de préparer l'avenir avec lucidité.

L'esprit de responsabilité au service du bien commun

Agir pour le Grand Verdun, c'est porter l'ambition d'un territoire qui progresse sans renier ses valeurs. C'est construire des politiques publiques justes, cohérentes, adaptées aux besoins réels de nos concitoyens. C'est tenir le cap de l'intérêt général, sans jamais céder à la facilité ou à l'immobilisme.

Notre bien commun, c'est Verdun. Et c'est avec cet esprit de responsabilité, partagé par tous ceux qui œuvrent au sein de notre agglomération, que nous définissons et mettons en œuvre nos priorités.

En 2024, comme demain, nous continuerons d'avancer avec la même conviction : une ambition efficace, innovante et responsable est la seule garantie d'un territoire attractif, résolument tourné vers l'avenir.

Samuel HAZARD
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
Maire de Verdun

"Anticiper, moderniser, unir : notre agglomération continue d'avancer avec lucidité et détermination".

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



CHIFFRES CLÉS

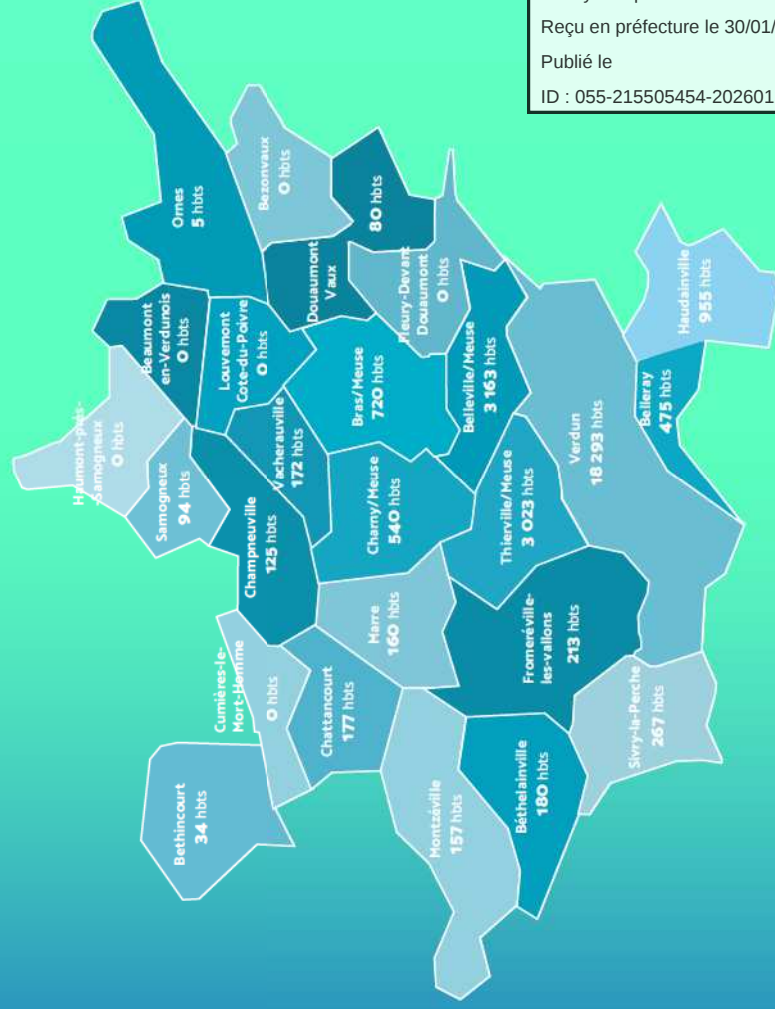
27 493
HABITANTS

25
COMMUNES

301
KM²

Beaumont-en-Verdunois
Belleray
Belleville-sur-Meuse
Béthelainville
Béthincourt
Bezonnaux
Bras-sur-Meuse
Champneuville
Charry-sur-Meuse
Chattancourt
Cumières-le-Mort-Homme
Douaumont-Vaux
Fleury-devant-Douaumont
Fromeréville-les-Vallons
Haudainville
Haumont-près-Samogneau
Louvemont-Côte-du-Poivre
Marre
Montzéville
Ornes
Samogneau
Sivry-la-Perche
Thierville-sur-Meuse
Vacherauville
Verdun

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun c'est 25 communes.



LE PRÉSIDENT

Samuel Hazard

LES VICE-PRÉSIDENTS

- Claude ANTION**
Urbanisme / Aménagement de l'espace communautaire Habitat

Régine MUNERELLE
Affaires sociales et solidarité

Julien DIDRY
Numérique / Informatique
Pratique décentralisée de l'agglomération

Jean-François THOMAS
Assainissement / Transports Hydraulique du fleuve
Meuse, des rivières et des bassins versants
GEMAPI / Eau potable / Coordination Voirie
Marchés publics / Gestion des procédures
pré-contentieuses et contentieuses

- Marie-Claude THIL**
Petite enfance / Scolaire / Périscolaire
Extra-scolaire / Jeunesse

Philippe DEHAND
Environnement / Développement durable
Fourrière animale

Christine GERARD
Finances

Patrick CORTIAL
Développement économique / Immobilier
Intercommunal à vocation économique

Jean-Christophe VELAIN
Stratégie et économie touristiques

- Antoni GRIGGIO**
Gestion des équipements culturels
Patrimoine culturel / Communication

Philippe COLAUTTI
Politique Ressources Humaines

Karen SCHWEITZER
Politique de la ville

Armand FALQUE
Suivi des travaux / Voirie
Infrastructures et bâtiments à l'exception
du patrimoine affecté

Samuel AMBROSIO
Équipements sportifs

LES CONSEILLERS

- Pierre LIBERT
Jean-Pierre LIBERT
Régis BROCARD
Thierry MARCHAL
Régine MUNERELLE
Samuel AMBROSIO
Michel REVEANI
Jean-Luc DURET
Pascal LEFRAND
Michel LEVENEZ
Marie-Claude THIL
Bertille BRANCHETTI
Maurice MICHELET
Julien DIDRY
Cédric COLLET
Fabrice BEAUMET
Cathy DAL BORG
Catherine PELISSIER
Jean-Marie ROBINET
Michel PONCELET
Françoise FERY
Pierre WEISS
Benoit DENIS
Armand FALQUE
Olivier GERARD
Jean-Pierre LAPARRA

- Jean-Louis HUSSON
Angélique SANTUS
Alain MARECHAL
Patrick LORANS
Véronique PHILIPPE
Stéphanie COUPADE
Françoise ALIBONSSY
François-Xavier LONG
Vincent TOMMASI
Jean VERNEL
Jérôme GROSSE
Patrick MAGISSON
François POUPART
Charles SAINT-VANNE
Philippe SAINT-ADENET
Jean-Marie ADENET
Mickaël HIRAT
Laurence MILLET
Claude ANTION
Christine GERARD
Raphaël CHAZAL
Philippe HENRY
Jean-Christophe VELAIN
Chantal NICOLAS
Samuel HAZARD
Jean-François THOMAS

- Philippe DEHAND
Patrick CORTIAL
Antoni GRIGGIO
Philippe COLAUTTI
Karen SCHWEITZER
Bernard GOEURLOT
Gérard STCHERBININE
Maryvonne COLLIGNON
Pierre JACQUINOT
Christine PROT
Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL
Sylvie BOURDIN-WATRIN
Pascale BATTOU
Fabrice WEISSE
Guillaume ROUARD
Emmanuelle CASAGRANDE
Diana MOUNZER
Bruno LAVINA
Angéline DE PALMA-ANCEL
Jennifer GHEWY
Julia RICHARD
Quentin BROCHET
Nasra ANRIFIDINE
Pascal BURATI

- Philippe DEHAND
Patrick CORTIAL
Antoni GRIGGIO
Philippe COLAUTTI
Karen SCHWEITZER
Bernard GOEURLOT
Gérard STCHERBININE
Maryvonne COLLIGNON
Pierre JACQUINOT
Christine PROT
Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL
Sylvie BOURDIN-WATRIN
Pascale BATTOU
Fabrice WEISSE
Guillaume ROUARD
Emmanuelle CASAGRANDE
Diana MOUNZER
Bruno LAVINA
Angéline DE PALMA-ANCEL
Jennifer GHEWY
Julia RICHARD
Quentin BROCHET
Nasra ANRIFIDINE
Pascal BURATI

Les compétences
de l'Agglomération

Compétences
obligatoires

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
POLITIQUE DE LA VILLE
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES
ET PRÉVENTION DES INONDATIONS
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DES MÉNAGES
ET DÉCHETS ASSIMILÉS
COMPÉTENCE EAU / ASSAINISSEMENT

Compétences
optionnelles

- VOIRIE ET LES ESPACES DE STATIONNEMENT
PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET
GESTION D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS
CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET
GESTION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
ACTION SOCIALE
ACTIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET GRANDS
ÉVÉNEMENTS
AMÉNAGEMENT, GESTION ET ENTRETIEN DE
BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS
CONTRIBUANT À RENFORCER LE LIEN SOCIAL
CRÉATION, AMÉNAGEMENT, GESTION ET ENTRETIEN
D'ESPACES DE LOISIRS
GESTION DE SERVICES INTERCOMMUNAUX
MISE EN PLACE ET SUIVI D'UN PAVE
ÉCLAIRAGE PUBLIC
ACTIONS CITOYENNES

Compétences
facultatives

- AUTRES ACTIONS URBANISTIQUES
ACTIONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN, GESTION DES ESPACES
VERTS ET DU PARC ARBORE
CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION
DES TERRAINS FAMILIAUX
CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION
DE FOURRIÈRES ANIMALES ET PRÉSTATIONS DE
RASSASAGES D'ANIMAUX ÉRRANTS
PARTICIPATION AU PAYS DE VERDUN
ENTRETIEN DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE MÉMOIRE
ET PATRIMOINE HISTORIQUE
ACTIONS ET ACTIVITÉS EN FAVEUR DE LA PETITE
ENFANCE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES
CRÉATION ET GESTION D'UNE CENTRALE D'ACHATS
DÉVELOPPEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UNE
POLITIQUE TOURISTIQUE
INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS,
NOUVELLES TECHNOLOGIES ET NOUVEAUX MOYENS
DE COMMUNICATION
ACTIONS CULTURELLES, SPORTIVES ET GRANDS
ÉVÉNEMENTS
AMÉNAGEMENT, GESTION ET ENTRETIEN DE
BÂTIMENTS ET ESPACES PUBLICS
CONTRIBUANT À RENFORCER LE LIEN SOCIAL
CRÉATION, AMÉNAGEMENT, GESTION ET ENTRETIEN
D'ESPACES DE LOISIRS
GESTION DE SERVICES INTERCOMMUNAUX
MISE EN PLACE ET SUIVI D'UN PAVE
ÉCLAIRAGE PUBLIC
ACTIONS CITOYENNES

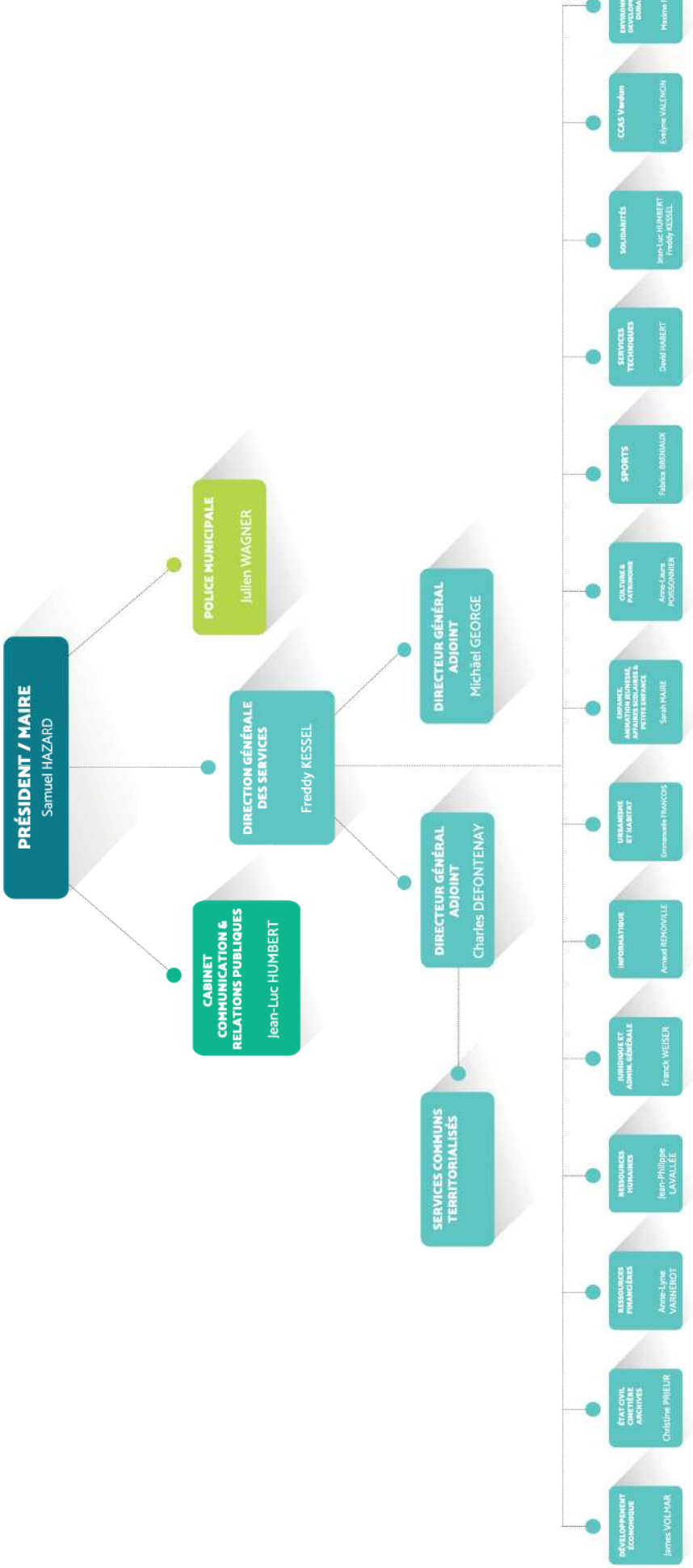
Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE







DIRECTION GÉNÉRALE

Même si le terme est d' utilisation récente dans la sphère publique, la performance globale d' une organisation a toujours été au cœur des préoccupations de ses décideurs et de ses gestionnaires.

Elle procède de plusieurs principes fondamentaux dont celui qui figure à l' article 15 de la déclaration des droits de l' homme et du citoyen « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ».

Elle constitue une arde obligation dont il faut toujours mesurer à la fois la pérennité et l' évolution.

L' évaluation y participe. Elle est devenue consubstantielle à l' action des collectivités publiques. Elle doit encore progresser et embrasser tous les champs d' intervention.

L'ÉVALUATION AU COEUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dans le prolongement de la démarche entreprise en 2023, la collectivité continue à porter ses efforts dans l' évaluation de ses politiques publiques, notamment lors de débats en réunions du bureau (Vices-Présidents délégués, contrôleur des gestion, ...) et des conférences des Maires, cette dernière instance rassemblant l' ensemble des Maires des 25 communes membres du l' agglomération ainsi que les membres du bureau.

Pour rappel, l' EPP, ses objectifs et les critères d' évaluation ont été définis comme suit :

1. CE QU'EST L'ÉVALUATION

L' EPP consiste ainsi à émettre un jugement de valeur sur une intervention publique donnée, en questionnant notamment sa pertinence et son efficacité.

L' objectif est de permettre la compréhension des mécanismes sur lesquels l' action publique cherche à peser et d' identifier les interventions les plus efficaces au vu des objectifs souhaités (Bozio et Grenet (2010)).

2. À QUOI SERT L'ÉVALUATION

L' EPP poursuit plusieurs objectifs :

- Accompagner la transformation de l' intervention publique ;
- Les dépenses publiques ;
- Responsabiliser les décideurs publics ;
- Favoriser la participation citoyenne au contrôle et à la fabrique des politiques publiques.

L' évaluation doit fournir trois types d' information :

Comment fonctionne la politique et quels sont ses effets ?

Ses effets sont-ils à la hauteur des objectifs ?

Peut-on faire mieux et comment ?

3. Les principaux critères d' évaluation

L' atteinte des objectifs (les effets constatés sont-ils conformes aux objectifs ?) ;

La pertinence (les objectifs sont-ils adaptés à la réalité sociale ?) ;

La cohérence (la mise en œuvre de la politique et les moyens sont-ils en adéquation avec les objectifs ?) ;

L' efficacité (les effets sont-ils à la hauteur des objectifs ?) ;

L' efficience (les effets sont-ils à la hauteur des coûts ?).

LES THÉMATIQUES ÉVALUÉES EN 2024

En 2024, les réunions du Bureau et les Conférences des Maires ont abordé des sujets variés dans le cadre de l' évaluation des politiques publiques. Ceux-ci ont porté sur le développement durable, l' orthodoxie du cadre juridique et financier, le rayonnement et la diffusion culturels, la stratégie RH et la marque employeur, l' attractivité du territoire et la dynamique de la pratique sportive, les thèmes du développement durable et du rayonnement et de la diffusion culturels ayant été les plus fréquemment évoqués dans ces deux types de réunions.

• Réunions du Bureau :

- o Cybersécurité : quels remèdes et quel plan d' actions face à une vulnérabilité accrue de la collectivité ?
- o Présentation SPR et Label Ville et Pays d' art et d' Histoire
- o DEMOS une dynamique à poursuivre/ Une réussite à mesurer au regard des indicateurs délibérés en avril 2019.
- o APS - Première évaluation du dispositif sport bien-être au travail
- o Économies d' énergie - Où en sommes-nous ?
- o Convention avec Transversales. Quels enjeux culturels, financiers et juridiques attachés à un nouvel engagement contractuel ?

• Conférences des Maires :

- o Contrat territorial de lecture, un véritable outil au service du développement de la lecture publique sur l' ensemble du territoire communal ?
- o L' employeur Unique Territorial : bilan d' étape et prospective sur l' expérimentation en cours
- o Gestion différenciée des espaces verts. Quelles retombées sur la biodiversité et ... le budget ?
- o Bilan dématérialisation des ADS, SMIAU
- **Permis de louer**
 - o Comment le soutien aux associations et la réalisation d' équipements structurants participent à la dynamique sportive du territoire ?
 - o Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)- bilan de la concertation
 - o TEPCV : Quels effets leviers attachés à ce dispositif exceptionnel ?
 - o Le Développement Durable est-il véritablement la matrice de toutes les politiques publiques de la CAGV ?
 - o Accueil de la flamme Olympique le 29 juin 2024 - évaluation

Perspectives

Naturellement, la démarche sera poursuivie dans les années à venir, afin de continuer à questionner nos pratiques dans le but d' améliorer l' efficacité et la qualité des services rendus à la population.

FINANCES



de vérifier le plus en amont possible le suivi des crédits budgétaires, le recensement des pièces justificatives à joindre aux mandats et la qualité des données analytiques. La généralisation de l'amortissement des biens publics et le suivi rigoureux de la comptabilité d'inventaire, en lien avec le Service de Gestion Comptable (ex Trésorerie), apporte une lisibilité patrimoniale très précieuse dans l'aide à la décision.

MISSION D'ANALYSE BUDGÉTAIRE ET DE CONSEIL AUX ÉLUS

La fiabilité des données issues de la gestion du quotidien constitue la matière première de l'analyse budgétaire prospective ou de la comptabilité analytique. Des tableaux de bord récurrents (plans pluriannuels et analyses fiscales) sont régulièrement mis à jour pour effectuer des simulations budgétaires. Il est également possible d'extraire des données analytiques pour identifier le coût annuel des travaux pour une école, le suivi des fluides

par bâtiment, les dépenses d'équipement par commune...

La mise à jour d'un observatoire budgétaire et fiscal, axé sur l'analyse des comptes de gestion de toutes les communes de la CAGV, assure une veille budgétaire pour « objectiver la matière » et faciliter les compromis dans les prises de décision (dossiers proposés aux membres de la Commission Locale d'Évaluation des Compétences Transférées, arbitrages budgétaires, autres...).

MISSION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES DIRECTIONS AUPRÈS DES SERVICES OPÉRATIONNELS

Un accompagnement individualisé est proposé aux directions opérationnelles ou aux communes mutualisées pour faciliter le suivi budgétaire et les procédures de contrôle (délai de paiement, analyse d'écart sur la consommation des crédits...).



CHIFFRES CLÉS

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024 DE LA CAGV EN CHIFFRES (BUDGETS MUTUALISÉS GÉRÉS PAR LA CAGV)

98%

Des factures arrivent sur CHORUS

15,2 jours

de délai moyen de mandatement (appel du délai de paiement : 30 jours : 20 jours ordonnateur + 10 jours comptable)

18,3 jours

de délai moyen de paiement (moyenne nationale des communes d'agglomération : 27,04 jours)

88%

D'engagement des dépenses

35 900

écritures dépenses

39 971

écritures recettes

1 120€

De recettes réelles de Fonctionnement par habitant

1 341 €

Recettes réelles de fonctionnement par habitant

991€

De dette en capital par habitant

40.01%

de part des Dépenses de Personnel sur Dépenses Réelles de Fonctionnement

38.67%

de part des Dépenses d'équipements bruts sur Recettes Réelles de Fonctionnement

PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI), PPI THÉMATIQUES, VOTE PAR OPÉRATION : DES OUTILS AU SERVICE DE LA TRANSPARENCE

Les crises successives ont impacté à la fois le coût et le calendrier de nos projets d'investissement. Pour mieux suivre ces projets, et afin d'en renforcer la lisibilité politique, de nouveaux outils ont été mis en place depuis 2024.

LE VOTE PAR OPÉRATION

À compter de 2024, les crédits budgétaires liés aux dépenses d'investissement sont désormais votés par opération.

Ceci permet d'apporter davantage de maîtrise dans l'évolution du coût des projets, de justifier les analyses d'écarts et de favoriser une approche évaluative régulière.

LA MISE EN PLACE DES PPI THÉMATIQUES

La numérotation des programmes récurrents était en lien avec les fonctions de la nomenclature M14. Du fait du passage en M57, ceci ne faisait plus sens, un travail était donc à initier.

Afin d'apporter une dimension stratégique et managériale, nous en avons profité pour réduire le nombre de programme en les regroupant par domaine de compétence (enfance, culture, sport...).

À chacun des programmes récurrents est désormais associé un PPI thématique, dont les objectifs sont les suivants :

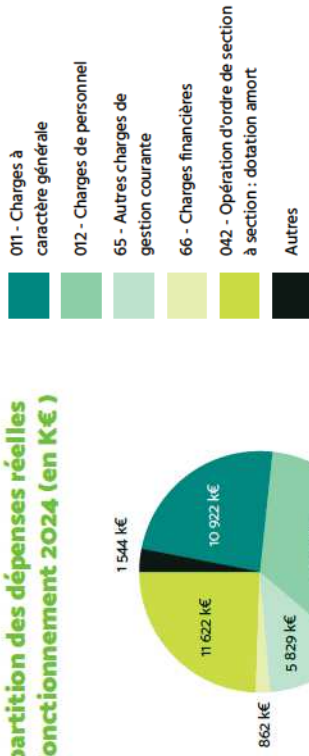
- Une corrélation entre les crédits budgétaires et les besoins opérationnels
- Une priorisation des besoins en fonction des actions concernées
- Une planification pluriannuelle
- Un contrôle fonctionnel par programme garant de l'expression des besoins

LA PRÉSENTATION SIMPLIFIÉE DU PPI

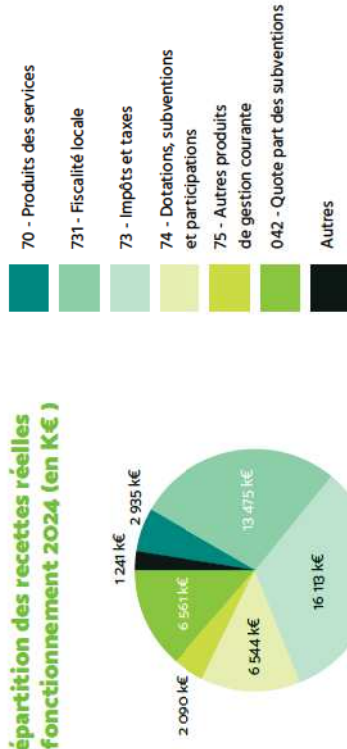
Dans la continuité de la mise en œuvre du PPI par opération et des PPI thématiques, la présentation du PPI général a été simplifiée. Formalisation de mise à jour des anciens programmes d'investissement en double avec des éléments de suivi. L'objectif est de faire de synthèse lisible et partagé.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

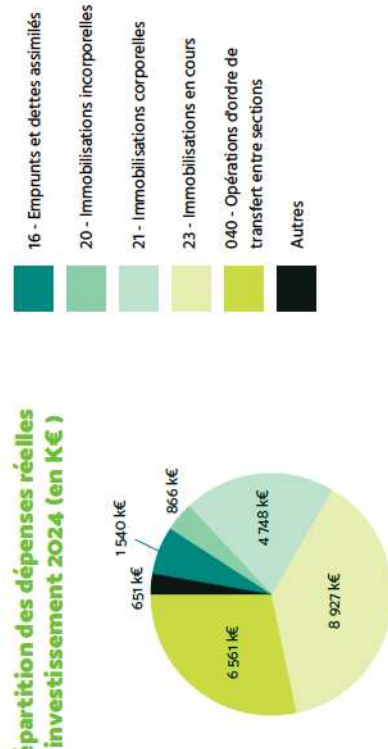
Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2024 (en K€)



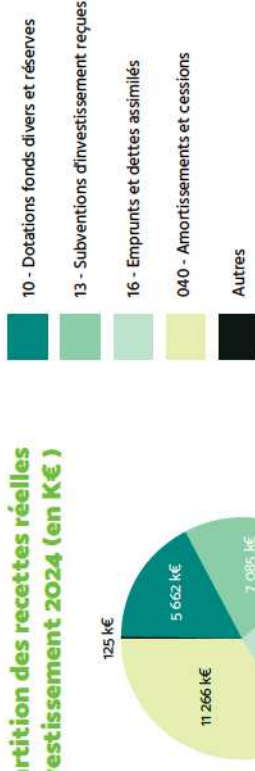
Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2024 (en K€)



Répartition des dépenses réelles d'investissement 2024 (en K€)



Répartition des recettes réelles d'investissement 2024 (en K€)



LA CRÉATION DE LA CELLULE « GRANDS TRAVAUX »

Initié en 2023 à la suite d'un audit interne révélant des difficultés sur le suivi des grands projets, la création de la cellule grands travaux a été officialisée par l'adoption d'un guide des procédures en conseil communautaire le 11 avril 2024.

LE CONSTAT

La complexité du suivi des contrats de grands travaux, la multiplication des acteurs, le suivi de la maîtrise d'œuvre, les relations entre les différents budgets... sont des limites à la déconcentration budgétaire opérée habituellement sur les autres services.

Le niveau d'investissement élevé de la collectivité ajoutant un effet « volume », nous en avons constaté les impacts sur des indicateurs tels que les délais de paiement, le taux de rejets des mandats, le suivi des avenants... et la nécessité de structurer notre organisation.

UNE DEMARCHE TRANSVERSALE

Silence de projet aura toujours pour mission la définition des besoins et la coordination du bon déroulement de l'opération, il pourra désormais s'appuyer sur la cellule « grands travaux ».

Cette dernière est composée des services juridiques, financiers et d'ingénieur travaux. Ces derniers travaillent de manière conjointe et régulière afin d'apporter des réponses communes à l'ensemble des acteurs des chantiers, aux chefs de projet et aux élus de la collectivité.

DES PROCEDURES CLAIREMENT IDENTIFIEES

Délibération cadre, fiche marché, Fiches de Travaux Modificatifs (FTM), Fiche d'Intervention Juridique (FIJ)... sont autant d'éléments synthétisés dans le guide des procédures adopté en conseil communautaire.

Ces derniers ont pour vocation d'optimiser les échanges entre les services, sur des dossiers où les enjeux, juridiques, financiers et calendaires sont conséquents.

Si avec un délai de paiement moyen de 20,53 jours (base 2023, derniers chiffres communiqués par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie), la Communauté d'Agglomération du Grand Verdon respecte le délai global de paiement fixé à 30 jours maximum, celui des factures « grands travaux » fait et continuera à faire l'objet d'une attention particulière.



Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

S²LOW



SERVICE JURIDIQUE ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LES FAITS MARQUANTS EN 2024.

La commande publique présente encore aujourd'hui les risques juridiques les plus importants en raison des risques pénaux associés (délit de favoritisme, conflits d'intérêts, prise illégale d'intérêt). C'est pourquoi, le service juridique mène un contrôle interne de gestion notamment sur les points suivants :

- le suivi quotidien d'une nomenclature interne des achats;
- le contrôle des erreurs manifestes d'appréciation des rapports d'analyse;
- les informations quotidiennes avec l'ensemble des gestionnaires;
- l'organisation de "petits déjeuners juridiques" sur un sujet commande publique prédéfini.

Sur le volet opérations travaux, le service a continué à poursuivre ses efforts avec l'application effective du guide de procédure. Aujourd'hui, l'effort se concrétise par l'amélioration des délais de paiement, la réactivité accrue face aux difficultés du quotidien et une meilleure anticipation des problématiques. Des réunions hebdomadaires ont lieu associant l'ensemble des acteurs internes concernés par les opérations travaux (élus, coordonnateurs, techniciens, juristes, opérationnels) et font l'objet de comptes-rendus systématiques.

Un juriste, trois agents opérationnels, une ingénieure travaux et le secrétaire du service complètent l'équipe.

LE VOLET JURIDIQUE

Comment s'organise la gestion du ces missions en 2024?

La mission s'exerce par trois juristes et une secrétaire de service. Ce volet intègre les notes juridiques, interventions juridiques, contentieux et partie assumant.

Sur la partie assurances, le nombre de dossiers traités était de 43 en ce qui concerne la responsabilité civile et 15 pour l'assurance dommage aux biens. A noter que pour 2024, la gestion des sinistres se fait en interne, la fin de prise en charge des déclarations de sinistres par notre assureur en raison du contexte national obligeant ainsi le service à fonctionner différemment.

LES ACTIVITÉS LIÉES À LA COMMANDE PUBLIQUE INTÉGRANT LE SUIVI D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS DU PPI

La commande publique - les opérations du PPI (grands travaux).

Comment s'organise la gestion du ces missions en 2024 ?

Le directeur du service juridique est particulièrement rattaché à ces missions avec un accompagnement du directeur adjoint (tous deux juristes de formation).



CHIFFRES CLÉS

1/ La gestion locative notamment pour les biens non affectés à d'autres services (exemple : maison de santé ou maison des associations pour la Ville de Verdun, aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage, aire de grand passage, hôtel de Ville, locaux privés à usage d'habitation) soit **25 bâtiments sous gestion représentant 81 conventions ou contrats en cours** répartis comme suit :

- **20 locations** (tout confondu baux civils, d'habitation ou commerciaux);
- **34 mises à disposition** :

- En outre, **90 parcelles sous bail** ou convention réparties comme suit :

- **11 baux ruraux** ;

- **12 conventions à titre précaire et révo-**

- cable** ;

- **4 Baux à chasse pour 64 parcelles** ;

- **15 baux professionnels** pour la maison

- de santé ;

- **6 Conventions d'occupation temporaire**

- du domaine public fluvial** avec VNF sur le ca-

- nal de l'Est ;

- **14 baux concernant les terrains fami-**

- liaux**, 8 emplacements sur l'aire d'accueil et

- les arrivées des grands rassemblements.

2/ Le secrétariat de ces assemblées. En volume, cela représente **238 délibérations pour la CAGV, 82 délibérations bureau et 134 délibérations pour la Ville sur 2024**.

En ce qui concerne le service : 56 délibérations pour la CAGV et 39 délibérations pour la ville.

3/ Le service gère sur 2024 une **trentaine de déménagements, 176 demandes d'occupation commerciale, 115 demandes d'occupation pour des travaux, 90 occupations permanentes (terrasses) et 228 demande de circulation stationnement tout confondu** (travaux et manifestations)

Le service a également instruit une centaine de manifestations annuelles sur le volet réglementaire

LE VOLET RÉGLEMENTAIRE

Ce volet représente aujourd'hui un volet important s'articulant autour des missions suivantes :

- la mission patrimoniale ;
- la gestion locative ;
- la gestion des assemblées CAGV et Ville de Verdun intégrant le suivi des délégations et la composition des commissions ;
- la gestion des occupations du domaine public ;
- le volet réglementaire des manifestations ;
- le volet réglementation générale (arrêtés généraux du maire) ;
- la réglementation commerciale (taxes, vente au détail, débits de boissons, etc) ;
- la compétence "gens du voyage" et la compétence "marché couvert" sur le volet réglementaire pour la CAGV ;
- la gestion du stationnement payant pour la Ville de Verdun et la gestion des contestations associées.

LE VOLET OPÉRATIONNEL

Comment s'organise la gestion du ces missions en 2023 ?

La mission est exécutée par 4 ASVP l'exercice 2024.

Pour les missions d'accueil, 3 agents sont affectés sur les missions.

Le service gère également d'autres missions pour le compte de la CAGV ou de la Ville de Verdun :

- l'accueil du public (téléphonique et sur place) ;
- le courrier ;
- l'impression et les fournitures administratives ;
- la gestion des objets trouvés ;
- la gestion opérationnelle du marché couvert ;
- le stationnement payant ;
- les règles des occupations du domaine public ;
- l'occupation des salles mutualisées ;
- les conflits de voisinage ;
- l'organisation complète de 3 manifestations annuelles : foire de Mai, foire du Faubourg, brocante du 15 août et marché de Noël.

Les perspectives 2025

Les orientations définies lors de la feuille de route sur l'exercice 2024 continuent sur l'exercice 2025 notamment :

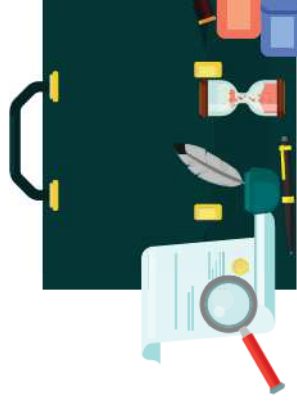
- une redéfinition générale des missions et des fiches de poste des agents conformément à l'organigramme ;
- un focus particulier sur les manifestations nécessitant la mise en place d'un guide de procédure particulier pour gagner en efficacité.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE





INNOVATION, BIEN-ÊTRE ET ATTRACTIVITÉ AU CŒUR DE NOTRE DYNAMIQUE RH

Depuis 2022, notre stratégie RH s'appuie sur trois piliers : innovation, bien-être au travail et attractivité. Cette orientation fait suite à un audit global

mené au sein de la DRH, avec un objectif clair : attirer et fidéliser les talents. Cet audit a conduit à une réorganisation de la direction des ressources humaines désormais construite pour répondre aux enjeux de notre époque et aux contraintes budgétaires et financières existantes.

Nos actions s'articulent autour de leviers simples et efficaces, avec une priorité constante donnée à l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Du reste l'accompagnement aux nouveaux métiers et à la deuxième carrière reste un enjeu capital de nos années futures.

Au-delà de ses missions quotidiennes de gestion du personnel (paie, carrière, absences...), la DRH poursuit sa transformation avec des actions fortes, portées en 2024 et appelées à se consolider sur les mois et années à venir.

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES : SAISON 2 ENRICHIE

La seconde saison des Activités Physiques, Sportives a démarré avec un panel élargi d'activités ludiques et culturelles. Les APS sont donc devenus les APSC. Sculpture, chant chorale, jeux de société, pétanque ont été ajoutés.

Ces ateliers hebdomadaires d'1h30, ouverts à d'autres acteurs publics comme le Département de la Meuse, rencontrent un véritable succès, créant du lien tout en favorisant le bien-être au travail.

Ce dispositif est d'ailleurs reconnu au niveau nationale et plusieurs conférences ont pu être organisées sur le sujet

Par webinaire
donné pour
la société lipilin :



REVALORISATION DES IFSE : FIDÉLISER ET VALORISER

Depuis janvier 2024, une politique ambitieuse de revalorisation des IFSE a été engagée.

L'objectif affiché est que chaque IFSE soit revue tous les 4 ans maximum, y compris sans changement de poste, afin d'encourager la fidélité. Les tranches 1 et 2 ont d'ores et déjà bénéficié d'une hausse de 40 € brut/mois, pour un coût annuel de 70 000 €.

Cette réponse a été appliquée en lieu et place de la prime de pouvoir d'achat souhaitée par le gouvernement, cette solution étant plus pérenne et juste pour les agents de la collectivité.

CAFÉ RH #2: CAP SUR LA PRÉVENTION

Le second Café RH a réuni les agents autour de la thématique de la prévention.

Le temps fort de cet événement a été la présentation de la plateforme « L'ily facilite la vie », un service d'accompagnement humain - sans IA - accessible aux agents confrontés à des difficultés, personnelles ou professionnelles. Cet accompagnement est régulier et donne pleinement satisfaction aux agents ayant utilisé ce service.

Ce moment d'échange a aussi permis d'aborder les risques physiques au travail et de renforcer les liens entre la DRH et les agents.

TEMPS DE TRAVAIL : PLACE À L'EXPÉRIMENTATION

Plusieurs formes d'organisation ont été testées pour mieux répondre aux besoins exprimés par les agents et notamment la semaine 4 jours qui n'a donné que peu de résultats (4 agents seulement) du fait notamment de journées de travail forcément alourdies.

D'autres systèmes ont été testés : une semaine de 4 jours et une semaine de 5 jours, horaires flexibles avec récupération en semaine, travail valorisé le week-end.

Ces expérimentations visent à rapprocher les ressources en moyens humains aux besoins effectifs du terrain tout en restant dans un cadre souple mais structuré.

GPEC: ANTICIPER LES BESOINS DE DEMAIN

La Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences est plus que jamais un axe structurant de notre politique RH.

En s'appuyant sur des données objectives, elle permet d'anticiper les évolutions organisationnelles, de mieux cibler les besoins en formation et d'accompagner les parcours professionnels, à la fois pour les agents exprimant des souhaits d'évolution vers plus de responsabilités, mais également pour ceux souhaitant se reorienter pour des raisons d'usures professionnelles.

Le prochain enjeu est de mettre en parallèle cet GPEC avec la révolution de l'intelligence artificielle qui va changer en profondeur nos métiers.

SUITE DE L'AUDIT RH : UNE DRH RÉINVENTÉE

Réalisé en 2022, l'audit RH a identifié de nombreuses actions pour renforcer l'attractivité de la collectivité et asseoir la place de la DRH. Aujourd'hui, 75 % de ces actions sont lancées ou finalisées.

Au-delà des chiffres, cet audit a permis à la direction de se repositionner en acteur central, visible et stratégique de la collectivité.

SUIVI DE LA MASSE SALARIALE: RIGUEUR ET ANTICIPATION

En lien avec la GPEC Le pilotage précis de la masse salariale, via un plan pluriannuel, a permis dès 2023 d'identifier des marges de manœuvre permettant, notamment, les mesures de valorisation des IFSE comme rappelé mais également de renforcer les services.

DIGITALISATION: POUR GAGNER DU TEMPS... ET DU SENS

Le bulletin de paie électronique est désormais généralisé, bien avant les obligations légales qui vont s'imposer. Ce virage numérique, facilite la gestion administrative et réduit les impressions papier pour réduire notre impact sur l'environnement.

En parallèle, un logiciel de gestion du recrutement a été déployé, pour automatiser certaines tâches du pôle Carrière/Recrutement. L'objectif reste inchangé : se recentrer sur l'essentiel, l'humain.

Enfin, plusieurs processus ont été dématérialisés pour gagner en flexibilité et rapidité (entretien professionnel, heures supplémentaires...)



CHIFFRES CLÉS

16 272 152€

Montant de la masse salariale de la CAGV et de la Ville de Verdun

160

Agents participants aux APS

500

Bulletins de paie édités chaque mois (moyenne)

17

Directions

10

Agents à

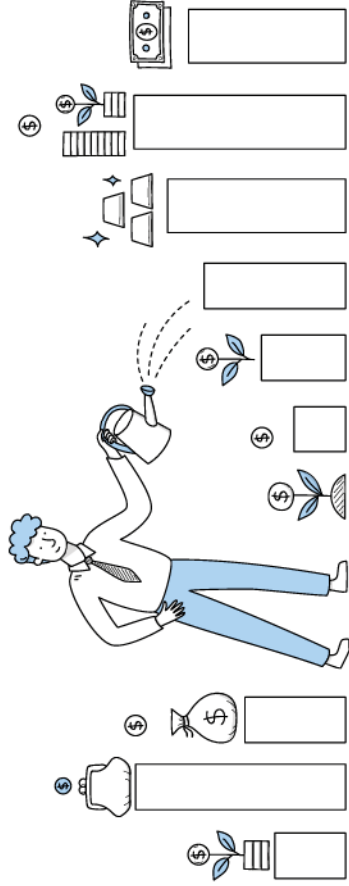
Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

S²LO



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ORGANISATION PAR LA CAGV DE MANIFESTATIONS DIVERSES ET ATTRACTIVES, CONTRIBUANT AU DYNAMISME COMMERCIAL DU TERRITOIRE

Le service développement économique de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) a organisé et soutenu plusieurs événements majeurs en 2024, visant à dynamiser le commerce local, promouvoir les produits du territoire et offrir des animations variées aux habitants et visiteurs.

ORGANISATION DE MARCHÉ À THÈMES AVEC ANIMATIONS

MARCHÉ VÉNITIEN - 8 et 9 juin, Avenue de la Victoire - Verdun

Le Marché Vénitien a transformé l'avenue de la Victoire en un lieu de fête et de commerce sur deux jours. Des exposants ont investi toute l'avenue, proposant une diversité de produits. L'animation était au rendez-vous avec une mini fête foraine incluant un manège enfantin et une pêche aux canards. Un espace gourmand proposait des gaufres, crêpes et churros. Le Lycée Alain Fournier a activement participé, proposant des dégustations sucrées et la

vente de bracelets et autres articles.

Des tours en calèche (organisé par la Ferme du Vallon) ont ajouté une touche pittoresque à l'événement, et une tombola a été organisée en partenariat avec l'association des commerçants Loverdun. Cette manifestation a rencontré un franc succès, attirant un large public.

Un jeu de piste dans les commerces, organisé par le service périscolaire de la CAGV, a dynamisé les rues de la ville.



MARCHÉ DE LA FLAMME OLYMPIQUE - 29 juin 2024, Marché Couvert

Cet événement exceptionnel a été spécialement organisé pour coïncider avec le passage de la Flamme Olympique à Verdun. Le marché couvert a accueilli un thème centré sur les Jeux Olympiques, avec des exposants proposant des produits en lien avec l'événement. Pour la restauration, une collaboration fructueuse a été mise en place avec les jeunes Agriculteurs locaux, qui ont proposé des plats à base de produits meusiennes, et des traiteurs locaux (Quentin ROGER, Sylvain LAFFRA ITA)

la Victoire) pour la période du 30 novembre au 24 décembre 2024. Le but était d'offrir aux Verdunois un lieu de rencontre, et de permettre aux administrés de préparer les fêtes de fin d'année dans une ambiance chaleureuse, festive et conviviale. L'association Verdun Expo a été retenue pour organiser les festivités de fin d'année, et le coût de la prestation s'est élevé à 55 590,25 € TTC.



RECONDUCTION DU CONCOURS DES VITRINES DE NOËL EN 2024

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a organisé en décembre un concours de la plus belle Vitrine de Noël sur l'ensemble de son territoire, et a proposé aux commerçants, artisans et restaurateurs de concourir pour le prix de la plus belle vitrine décorée sur la thématique des fêtes de Noël.

ENCADRE Les cinq plus belles vitrines ont été récompensées et un chèque de 1 000 € a été remis au lauréat, le salon de coiffure « Tony Mathias Coiffure ». Les quatre enseignes suivantes ont reçu un chèque de 500 euros : Aux Délices, Reg'Art Photo, Lysée Baby Concept, Madame Bohème.



MISE EN PLACE D'UNE OPÉRATION CHÈQUE CADEAU BONIFIÉ AVEC LE PRESTATAIRE ACHE-TEZA

Dans le cadre de nombreuses actions menées dans ses différents domaines de compétences, la CAGV a manifesté son ambition de soutenir l'économie locale, notamment par une action auprès des commerces, en accompagnant l'activité marchande et artisanale du territoire. Pour se faire, la CAGV a mis en place et financé des chèques cadeaux bonifiés à hauteur de 100 000 €. L'objectif visant à soutenir l'écosystème économique du Grand Verdun en incitant les achats auprès des commerçants adhérents au dispositif.



Cette opération a débuté le 02/12/24 jusqu'à épuisement de l'abondement et les bons ont pu être utilisés dans les commerces jusqu'au 31/03/25.



CHIFFRES CLÉS

100 000€

d'abondement du Grand Verdun : 316 000 € généré en boutique dans les boutiques du Grand Verdun via l'opération

78

boutiques ont encaissé des chèques cadeaux

200 000€

de chèques émis en 3 semaines - décembre 2024 : 5 578 usagers ont acheté un bon d'achat

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

S²LOW

AIDES FINANCIÈRES DIRECTES
ET INDIRECTES AUX TPE PME

L'octroi d'une subvention par la collectivité à un commerçant ou à un artisan favorise l'investissement (équipement, modernisation, accessibilité), stimule le développement local et renforce l'attractivité du territoire, tout en encourageant l'emploi.

Le dispositif des aides directes aux TPE PME instauré par la CAGV permet ainsi d'accorder, dans la limite maximum de 25 000 € HT d'investissements éligibles, une subvention de 20 %, soit 5 000 € maximum par projet.

Le Comité d'engagement a, en 2024, souhaité subventionner 8 dossiers, soit 31 868,25 € pour un montant total d'investissement de 321 610,04 €.

Non commercial des entreprises subventionnées :

- HOTEL SAINT PAUL
- CEGE
- QIPAO
- L'ANGELUS
- LA BARGE
- LA CTE MAGIQUE
- L'ETAGERE A BIERES
- AUX BISCUITS DE VERDUN

La CAGV verse une subvention de 10 000 euros/an à Initiative Meuse afin de faciliter cet accompagnement.



Non commercial (Nom de l'entreprise)	Projets	Montant HT de l'investissement (* plafonné à 25 000€ par projet)	Subvention sollicitée (20%)
HOTEL SAINT PAUL (SAS ALB ET MESS)	Rénovation de la salle de restauration et du bar, aménagement complet d'une cuisine professionnelle (avec matériel), et rénovation de l'enseigne de l'hôtel	48 323,00 €	5 000,00 €
CEGE (SAS CEGE)	Installation d'une chaudière gaz à condensation à très haute performance énergétique	3 641,00 €	728,20 €
QIPAO (SARL AOUAREVE)	Travaux de rénovation complète du local commercial	120 388,27 €	5 000,00 €
L'ANGELUS (SARL L'ANGELLUS)	Réfection et modernisation du bar dans le cadre de sa reprise	14 789,21 €	2 957,84 €
LA BARGE (SARL BSR - LA BARGE)	Rambas en état des pellicures et plancher (pont), sécurité, éclairage, matériel professionnel	39 893,23 €	5 000,00 €
L'ETAGERE A BIERES (SAS L'ETAGERE A BIERES)	Travaux de rénovation pour ouverture d'un nouveau commerce	18 315,45 €	3 663,09 €
LA CTE MAGIQUE - NEW GAME (SARL MAGIC 59)	Achat de mobilier de seconde main, matériel art-volet et informatique	53 664,28 €	5 000,00 €
AUX BISCUITS DE VERDUN (SAS BISCUITS LONBARD)	Aménagement style Art Déco de la boutique ; rénovation de la vitrine et de l'aménagement	22 595,60 €	4 519,12 €
TOTAL		321 610,04 €	31 868,25 €

AIDES INDIRECTES AUX TPE PME: INITIATIVE
MEUSE

Initiative Meuse est une association locale, membre de Initiative France, 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise, dédiée au soutien des entrepreneurs en Meuse. Elle accompagne les porteurs de projets meusiens dans la création, la reprise ou le développement de leur entreprise en leur offrant des prêts d'honneur à 0% sans intérêts ni garanties. Cela améliore leur capacité à obtenir d'autres financements, notamment auprès des banques, qui voient ce prêt comme un signe de confiance et un risque réduit.

Activité d'Initiative Meuse en 2024 sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun :

18 entreprises ont été accompagnées par des prêts d'honneur pour 131 500€ + 16 000€ de prêts BPI, soit au total 147 500€.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DES
COMMERCES ET ENTREPRISES

SECOND VOLET DU
PROGRAMME ACTION
CŒUR DE VILLE:
PROROGATION DU
PROGRAMME JUSQU'EN
2026

VISITES DE COMMERCES

L'Estaminet, Lady Monia, Kebab Bodrum, L'Epicurie du Quai, LB Lysie baby, Mise au Green, Madame Bohème, Concept Half, Marie Laure et Macha, L'Epicuriose, Naf Naf, La base, My Parfum, Carrefour, Les secrets d'Ange, Salon de l'étrange, Aux Biscuits de Verdun, Opticien Krays.

LA BRASSERIE D'AGNÈS
REDONNE VIE AU COQ
HARDI

Fermé depuis 2015, l'ancien restaurant Le Coq Hardi, emblème de l'avenue de la Victoire à Verdun, a rouvert ses portes en décembre 2024 sous un nouveau nom : La Brasserie d'Agnès.

Dernière ce projet ambitieux, le restaurateur Bertrand Pérotin, déjà implanté à Auzéville-en-Argonne, a su fédérer autour de lui une équipe d'une dizaine de salariés pour proposer une cuisine accessible, moderne et soignée. Ce renouveau a été rendu possible grâce à l'implication active de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, qui a accompagné le porteur du projet à chaque étape : appui à la recherche de financements, facilitation des démarches administratives, et mise en relation avec les bons interlocuteurs économiques et techniques. La collectivité a particulièrement veillé à la préservation de l'identité patrimoniale du site, tout en encourageant sa reconversion commerciale.

Dotée d'une grande terrasse estivale, la Brasserie d'Agnès est désormais un lieu de vie animé, qui participe à la redynamisation du centre-ville. Ce projet exemplaire illustre la capacité du territoire à accompagner la reouverture de lieux emblématiques et à renforcer son attractivité économique.

VISITES D'ENTREPRISES

- 25/1/2025: TSV, 5/2/2025: BERNI, 4/3/2025: WELLMAN, 15/4/2025: Boucherie Wallerich et Menuiserie Antoine (dans le cadre d'une journée de travail avec le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat Philippe Tournois)
- 30/4/2025: Ateliers Cuisines Courtlois,
- 29/5/2025: EDBAT, 28/8/2025: TRANSDEV
- 22/10/2025: VERDUN CHANTIER

ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE L'AMI REBOND INDUSTRIEL : UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU GRAND VERDUN

En 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) s'est engagée dans le dispositif national AMI Rebond Industriel, piloté par l'État dans le cadre du plan France 2030 et du programme Territoire d'Industrie pour soutenir les territoires confrontés à des fragilités économiques et industrielles. Cette opportunité a permis à notre collectivité d'initier une démarche structurée et ambitieuse au service des entreprises locales et de l'emploi.

UN ENGAGEMENT COLLECTIF AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE

C'est à travers une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs du territoire – élus de la CAGV, entreprises, partenaires économiques, agence économique, institutionnels – que le projet de rebond industriel a pu prendre forme. L'objectif était de redonner une dynamique de croissance et de résilience à notre tissu industriel, en soutenant les entreprises dans leurs projets de transformation, d'innovation ou de diversification.

Un diagnostic économique territorial approfondi a ainsi été mené, permettant d'identifier les filières à potentiel, les freins au développement et les besoins prioritaires des entreprises.

Ce travail a permis d'identifier une liste prioritaire d'entreprises industrielles rencontrées sur site, de qualifier les projets d'investissements et de recenser leurs problématiques.

DES RÉSULTATS CONCRETS

Un an après le lancement du dispositif, les premiers effets sont visibles sur le territoire :

- 14 entreprises industrielles rencontrées et identifiées pour leurs projets de modernisation ou de diversification d'activité.
- 3 types de projets identifiés : consolider l'existant (augmentation des capacités productives et réaménagement des bâtiments industriels), préparer l'avenir et l'innovation (diversification de produits et digitalisation des processus), engager les transitions écologiques (efficacité énergétique, recyclage, gestion de l'eau, ...).
- Les projets visant à consolider l'existant représentent plus de 50% des investissements.
- Des investissements productifs structurants, avec des retombées positives sur l'emploi dans 80% des cas, la commande locale et la montée en compétences.

Parmi les opérations marquantes : projet d'agrandissement et/ou investissement dans de nouveaux bâtiments ou l'acquisition d'équipements de production innovants dans la filière mécanique.

UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ ET UNE INGÉNIERIE RENFORCÉE

La réussite du dispositif a reposé sur un accompagnement individualisé des entreprises, piloté par l'État et la CAGV, avec l'appui du cabinet d'audit financier et de conseil EY.

PRÉPARER L'AVENIR : VERS UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE DURABLE

L'AMI Rebond Industriel, qui reposait sur une méthode d'intervention alliant enveloppe de subventions et soutien en ingénierie, ne constituait pas une démarche ponctuelle, mais un socle pour une politique économique durable. Il alimente aujourd'hui la réflexion de la CAGV autour d'une stratégie de long terme, articulée autour de plusieurs axes :

- Structuration des filières locales (mécanique, agroalimentaire, ...) avec une meilleure coordination des acteurs ;
- Montée en compétences par des actions de formation et d'adaptation des métiers aux besoins de l'industrie ;
- Réindustrialisation verte, en encourageant les pratiques bas carbone, l'économie circulaire et les projets à impact environnemental positif.

Par ailleurs, les échanges constants avec les entreprises ont permis à la collectivité d'ajuster ses priorités en matière d'aménagement, de mobilité et de services aux zones d'activités.

UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE À POURSUIVRE

Ce dispositif a prouvé que notre territoire dispose d'un potentiel industriel réel et d'entreprises pépites, capable d'attirer des projets d'envergure et de s'inscrire dans les grandes transitions économiques.

L'enjeu pour les années à venir est de pérenniser cette dynamique, de maintenir un accompagnement fort des entreprises et de faire du Grand Verdun un territoire reconnu pour son ambition industrielle à taille humaine.



BIODÉCHETS: UN TOURNANT DÉCISIF POUR LE GRAND VERDUN

2024 marque un changement profond pour la gestion des déchets dans le Grand Verdun. L'obligation de tri à la source des biodéchets a donné lieu à un plan d'action ambitieux, porté par le service Développement Durable. 131 abri-bacs ont été déployés, des animations ont été menées et les outils numériques sont multipliés pour sensibiliser et accompagner les usagers. L'innovation, comme le Glutton ou Vizzia, vient compléter cette dynamique au service d'un territoire plus propre.

131 abri-bacs posés en 2024: les biodéchets au cœur de la transition écologique

2024 a vu l'accélération de la gestion des biodéchets : déploiement de 131 abri-bacs, information régulière des habitants, accompagnement aux nouveaux gestes... Le Grand Verdun s'est mobilisé pour faire de cette obligation nationale un levier local d'écologie du quotidien. En complément, des outils innovants comme Vizzia ou le Glutton Select renforcent la lutte contre les incivilités et la valorisation des déchets.

LES BIODÉCHETS AU CENTRE DE LA STRATÉGIE 2024

Dès janvier 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a lancé un plan ambitieux pour se conformer à la nouvelle réglementation imposant le tri à la source des biodéchets. Ce travail s'est concrétisé par le déploiement de 131 abri-bacs, répartis prioritairement dans les zones denses de Verdun, afin de faciliter l'accès au tri organique pour les habitants.

Chaque installation s'est accompagnée d'un travail d'information, avec des publications pédagogiques, des rappels sur les consignes de tri et la valorisation des déchets organiques en compost. Cette logistique a permis d'accompagner les habitants dans l'appropriation de nouveaux réflexes durables.



STRUCTURANTE, VISIBLE ET DURABLE

Au-delà du simple geste de tri, cette opération a permis d'engager les citoyens autour d'une logique de valorisation locale des ressources, en réduisant les déchets résiduels tout en enrichissant la filière compost. Elle constitue une étape clé dans la transition écologique territoriale, intégrée à la feuille de route climat et déchets de la CAGV.

COROLLES VÉGÉTALES: VÉGÉTALISER ET RAFRAÎCHIR

En juin 2024, six Corolles Végétales ont été installées au cœur du centre-ville – quai de Londres, parvis du Monument à la Victoire, et base de loisirs du Pré-l'Évêque.

Fabriquées par Urban Canopée, ces structures modulaires accueillent des plantes grimpantes et sont équipées d'un système d'irrigation intelligent (arrosage automatisé et panneaux solaires). D'ici 1 à 3 ans, elles créeront des îlots de fraîcheur et de biodiversité. L'achat de ces dispositifs a été soutenu à 70 % par l'Union européenne et la Région Grand Est via le FEADER.

LE GLUTTON SELECT, COMPLÉMENT D'INNOVATION

Toujours dans cette logique d'amélioration continue, le service Développement Durable a intégré un outil pionnier à son dispositif: le Glutton Select. Cet aspirateur électrique de déchets urbains, silencieux et non polluant, permet le tri automatique à la source des déchets collectés dans l'espace public. Il améliore le confort de travail des agents tout en contribuant à une ville plus propre.



VIZZIA: LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

Autre innovation mise en place en 2024: Vizzia, un outil numérique destiné à lutter contre les dépôts sauvages. Utilisé pour identifier plus facilement les contrevenants, il permet de renforcer les sanctions tout en favorisant la responsabilisation collective. En parallèle, des rappels constants sont diffusés sur les bons gestes, et sur l'importance de respecter les lieux de collecte autorisés.

UNE COMMUNICATION DIRECTE ET RÉACTIVE

Le service a poursuivi son travail de communication de proximité, notamment via sa page Facebook, relayant régulièrement des conseils de tri, des photos d'interventions, des actualités locales et des rappels réglementaires. Ce canal joue un rôle clé pour créer une culture partagée du développement durable et maintenir une relation de confiance avec les usagers.





GRANDS TRAVAUX

MISSIONS

Cette compétence est une compétence de maîtrise d'ouvrage pour des opérations d'aménagement du territoire et de construction dans les domaines des infrastructures et des bâtiments.

L'activité est du domaine des études et de la réalisation (chantiers) jusqu'à la réception des ouvrages et leur mise en service.

PRINCIPALES ACTIONS

Ces opérations, de par leur nature, leur ampleur et le nombre d'intervenants concernés (Maître(s) d'ouvrage, maître(s) d'œuvre, géomètre(s), bureaux de contrôle et d'études, coordinateur sécurité, usagers/utilisateurs, partenaires institutionnels), sont le plus souvent pluriannuelles entre le début des études et la réception/mise en service des équipements concernés.

Études et autorisations administratives :

- Requalification de la rue du Général Sarraill à Belleville sur Meuse
- Démolition / Reconstruction du Pont Avenue de Douaumont à Verdun

- Réparation du Pont des Minimes à Verdun
- Programme de voirie initial 2024 (Maîtrise d'œuvre interne: Rue de Rû, Rue du Président Poincaré et Rue Léon Gambetta à Verdun)
- Programme de voirie complémentaire 2024 (Maîtrise d'œuvre interne: Rue de la Résidence du Parc et Rue Miss Sibley à Verdun)
- Programme de voirie communes membres 2024 (Maîtrise d'œuvre interne: Rue des Fontaines, Rue du Cimetière et Route de Bethelainville à Montzéville ; Place d'Oberndorf devant le Stade Marceau Maulpoix et Rue des Dorniaux à Thiverville ; Rue Haute et Allée de la Doyennerie à Belleray)

- Extension et rénovation de l'école Jules Ferry à Verdun: Reprise des études, APS modificatif pour validation et recalage de la mission de Maîtrise d'œuvre.

Chantiers :

- Requalification de la traverse de Charny sur Meuse
- Programme de voirie initial 2024 (Maîtrise d'œuvre interne: Rue de Rû, Rue du Président Poincaré et Rue Léon Gambetta à Verdun)
- Programme de voirie complémentaire 2024 (Maîtrise d'œuvre interne: Rue de la Résidence du Parc et Rue Miss Sibley à Verdun)

- Préparation et début de réalisation du programme de voirie communes membres 2024 (Maîtrise d'œuvre interne: Rue des Fontaines, Rue du Cimetière et Route de Bethelainville à Montzéville ; Place d'Oberndorf devant le Stade Marceau Maulpoix et Rue des Dorniaux à Thiverville ; Rue Haute et Allée de la Doyennerie à Belleray)

- Déconstruction d'une maison individuelle menaçant ruine au n°25 de la rue Maubert à Verdun en vue de la création d'un espace de collecte des déchets

- Reconstruction des espaces et travaux complémentaires à l'aquadrôme de Verdun suite à un incendie
- Création d'une Micro Folie
- Fin du réaménagement d'anciens logements en espace périscolaire et rénovation de deux appartements à l'école Jules Ferry à Verdun
- Ouverture et levée des réserves, mise à la location des 2 appartements
- Poursuite de la construction d'une médiathèque intercommunale dans l'ancien Hôtel des Sociétés à Verdun

- Poursuite de la restauration de la Tour des Plaids à Verdun
- Poursuite de la construction d'une crèche au Quartier Minibel à Verdun



CHIFFRES CLÉS

2 743 462 € TTC

Crédits d'investissement consommés en 2024 en infrastructures
(6 dossiers en phase études et 4 dossiers en phase chantier en 2024)

5 180 055 € TTC

Crédits d'investissement consommés en 2024 en bâtiments
(1 dossier en phase études et 7 dossiers en phase chantier en 2024)

2

Cadres techniques

TEMPS FORTS 2024

Pour la CAGV, l'année 2024 a permis, entre autres et à titre d'exemple, de réaliser les opérations suivantes :

Déconstruction d'une maison individuelle menaçant ruine au n°25 de la rue Maubert à Verdun en vue de la création d'un espace de collecte des déchets.



AVANT



APRÈS

Reconstruction des espaces et travaux complémentaires à l'aquadrôme de Verdun suite à un incendie: Reprise de la voirie, création de nouveaux espaces de travail, d'accueil et intégration du service des sports. Reprises des vestiaires et remise en peinture de l'ensemble.



Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

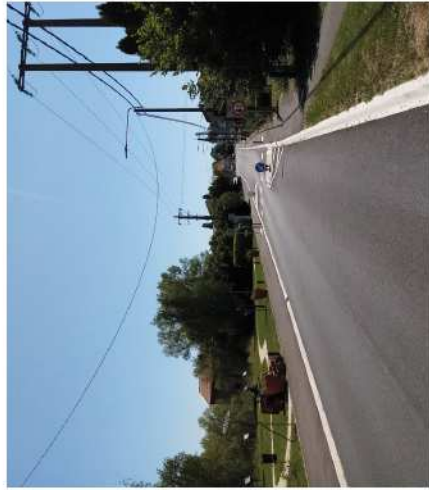
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



Poursuite de la construction d'une crèche au Quartier Minbei à Verdun : Traitement des façades, coulage de chape et plancher chauffant, dôme et dôme test en éclairage par exemple en 2024.



Requalification de la traversée de Charny sur Meuse



Programme de voirie complémentaire 2024 (Maîtrise d'œuvre interne : Rue de la Résidence du Parc et Rue Miss Sibley à Verdun)

Rue de la Résidence du Parc à Verdun



Rue Miss Sibley à Verdun



Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

SLO

Préparation et début de réalisation du programme de voirie communes membres 2024
(Maîtrise d'œuvre interne: Rue des Fontaines, Rue du Cimetière et Route de Béthelainville à Montzéville ; Place d'Oberndorf devant le Stade Marceau Maulpoix et Rue des Dornaux à Thieville ; Rue Haute et Allée de la Doyennette à Belleray)

Rue des Fontaines à Montzéville



Place d'Oberndorf devant le Stade Marceau Maulpoix et Rue des Dornaux à Thieville



Rue Haute à Belleray



Les perspectives 2025

Les dossiers suivants en phase études et autorisations administratives passeront en phase travaux en 2025 conformément à la planification envisagée dans le cadre du budget 2025 qui, contrairement par les coûts de l'énergie et des matériaux notamment, a obligé à des choix et reports volontaires par ailleurs:

Bâtiments:

- Programme de voirie complémentaire 2025 (Maîtrise d'œuvre interne: Rue du Docteur Pelas et Rue Romain Rolland à Verdun)
- Programme de voirie 2025 sur les communes membres (Maîtrise d'œuvre interne, Programmation à définir)
- Aménagement de l'Avenue Mangin, de Douaumont et de la rue du Moulin la ville à Verdun
- Aménagement de l'Avenue de Paris à Verdun
- Aménagement de la Côte Saint Barthélemy à Verdun
- Aménagement de la traverse à Samogneux
- Aménagement de la traverse à Châtan-court
- Aménagement de la rue du Fort de Vaux et du Commandant Reynal à Verdun
- Démolition / Reconstruction du pont sur la Meuse à Champneuville

ÉTUDES

- Extension et rénovation de l'école Jules Ferry à Verdun: Validation de l'Avant-Projet Définitif, dépôt du permis de construire et lancement des consultations de travaux
- Réhabilitation du théâtre de Verdun suite à nouvelle procédure de marché négocié de maîtrise d'œuvre

TRAVAUX

- Fin du chantier de reconstruction des espaces et travaux complémentaires à l'aquadrôme de Verdun mi-juin 2025
- Fin des travaux de création d'une Micro Folie mi-mai 2025
- Fin de la construction d'une crèche au Quartier Miribel à Verdun avec inauguration en août 2025 et mise en service à l'issue
- Fin de la restauration de la Tour des Plaids à Verdun
- Poursuite de la construction d'une médiathèque intercommunale dans l'ancien Hôtel des Sociétés à Verdun avec comme objectif une ouverture au public en janvier 2026

Infrastructures :

ÉTUDES

- Programme de voirie initial 2025 (Maîtrise d'œuvre interne: Avenue Garibaldi, Place Saint Paul, Rue de Haumont et Rue René Panau à Verdun)

- Participation en tant que membre de l'équipe projet en charge des VRD du chargé de mission Infrastructures sur diverses opérations tant en phase études qu'en phase travaux (Requalification de la Ville Haute à Verdun, Réseau de Chauffage Urbain à Verdun, Place de la Mairie à Thieville sur Meuse, Points d'Apports Volontaires Entérés)

Une amélioration de la discipline calendaire, budgétaire et procédurale est demandée aux chargés d'affaires Bâtiments et Infrastructures avec établissement par leurs soins du calendrier du programme à suivre en vue de l'échéance des mandats électifs en 2026.

Par ailleurs, la Feuille de Route 2024 de la Direction des Services Techniques vise à promouvoir davantage l'aspect économique et l'aspect environnemental du fait de la conjoncture notamment en maintenant ou améliorant la qualité du service rendu, puisque tout est lié.

Ainsi, pour chaque projet ou élément de projet, un examen approfondi sous l'angle de l'utilité vis-à-vis de l'objectif de plus-value environnementale et économique sera effectué.

Les décisions éclairées seront prises en fonction (choix, abandon, analyse complémentaire, report, information) afin d'optimisation encore et de cohérence avec la politique globale de maîtrise et de réduction des dépenses de la collectivité.

ÉVALUATION 2024

Dans le cadre de la Feuille de Route 2023 de la Direction des Services Techniques, une démarche d'évaluation sur les 5 étoiles suivantes a été mise en place :

- la qualité du contact professionnel
- le sérieux et l'optimisation des études
- le respect du délai et de la qualité de réalisation
- le respect du coût de réalisation
- l'effectivité des économies de fonctionnement

L'exercice de la compétence Grands Travaux a été évalué à 4,5 étoiles pour l'année 2024.

Le volet « Etudes et autorisations administratives » obtient une moyenne de 4 étoiles pour l'année 2024.

Le volet « Chantiers » obtient une moyenne de 5 étoiles pour l'année 2024.

L'objectif est d'atteindre 5 étoiles en évaluation en 2025 en poursuivant l'approfondissement de la communication, de la vigilance et des actions correctives ainsi qu'en faisant œuvre d'innovation.

Le volet « Etudes et autorisations administratives » doit attendre une moyenne de 5 étoiles comme objectif en évaluation 2025.

Le volet « Chantiers » doit se poursuivre en évaluation 2025. Cela doit également concourir à l'atteinte de la maîtrise d'œuvre jusqu'au bout des chantiers, et limiter ainsi les aléas et les préjudiciables en terme de qualité.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE





COMPÉTENCES DU CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL (CTI)

MISSIONS

Le Centre Technique Intercommunal exerce des compétences dans le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement du patrimoine de la collectivité dans les domaines suivants :

- les bâtiments,
- la voirie et les manifestations,
- l'éclairage public et la logistique.

L'activité est du domaine de l'exploitation en régie comprenant :

- la direction d'équipes (personnel de régie),
- la gestion de budgets,
- la gestion de marchés de prestations de service et de travaux,
- la gestion quotidienne et hebdomadaire d'interventions non programmées d'urgence, la formalisation et la mise en œuvre des actions programmées, les astreintes salariales et les mobilisations événementielles notamment.

PRINCIPALES ACTIONS

Les bâtiments :

Les moyens humains en régie permettent de réaliser de la maintenance curative simple et indispensable. Le recours aux entreprises est privilégié pour les opérations de moyenne et grande importance.

Cette ligne directrice permet de maintenir le patrimoine bâti en état dans la durée.

Crédits d'investissement consommés en 2024 : 1 055 347 € TTC
Crédits de fonctionnement consommés en 2024 : 421 604 € TTC

La voirie et les manifestations (propreté, entretien des chaussées, mobilier urbain, signalisation, gestion administrative et technique du domaine public routier) :

Les opérations de réparations et remise en état du réseau ont été poursuivies en 2024.

Trois niveaux d'interventions sont nécessaires :

- Interventions périodiques en régie curative (patrouille, approche sectorielle)
- Interventions locales programmées (annuelles ou semestrielles) à bon de commandes par entreprise.
- Programmes de renouvellement en complément (Cf. Grands Travaux : programme de voirie 2024).

En poursuivant ainsi, le réseau conserve un niveau patrimonial élevé, gage de sécurité, de fiabilité et de satisfaction pour les usagers.

Crédits d'investissement consommés en 2024 : 919 446 € TTC
Crédits de fonctionnement consommés en 2024 : 77 908 € TTC

L'éclairage public et la logistique :

La CAGV procède à un contrôle du fonctionnement de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire afin de réparer ou remplacer les points lumineux défaillants (poteaux, équipements, ampoules).

En 2024, le renouvellement, la maintenance et les investissements ont été poursuivis.

Crédits d'investissement consommés en 2024 : 453 355 € TTC
Crédits de fonctionnement consommés en 2024 : 384 221 € TTC

Les interventions non programmées :

1 549 interventions ponctuelles (toutes demandes d'interventions confondues, hors tâches récurrentes de maintenance obligatoire, opérations planifiées et service d'astreinte) ont été réalisées par le Centre Technique Intercommunal en 2024.

1 171 interventions ont permis la résolution du problème ou la satisfaction de la demande.

102 demandes ont été réorientées vers un autre service compétent pour leur traitement. 276 demandes étaient en cours de traitement au 31/12/2024.

Le taux de réalisation au niveau de ces interventions non programmées est de 75,6 % sur l'année civile 2024.

La durée moyenne de résolution d'une demande est de 64 jours. Cette durée est très variable selon la nature du problème et donc l'instruction et les moyens qu'il requiert (intervention immédiate de la régie ou d'une entreprise si simple ou nécessité de planification d'un chantier interne ou externalisé si de plus grande importance et technicité).



CHIFFRES CLÉS

90

bâtiments communaux

250 km

de voirie (hors places) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

6 500

points lumineux et 180 armoires électriques sur le territoire de la CAGV

30

véhicules légers avec équipements spéciaux pour certains, 5 camions avec équipements spéciaux pour certains (neige), 2 fourgonnettes, 1 tractopelle, 2 balayeuses, tracteurs, matériel sportif, tondeuses, débroussailluses, etc.

1

cadre administratif, 4 cadres techniques et 19 agents

TEMPS FORTS 2024

Pour la CAGV, l'année 2024 a permis, entre autres et à titre d'exemple, de réaliser les opérations suivantes :

EXEMPLES POUR LES BÂTIMENTS :



Travaux de renouvellement de revêtement de sol de l'école de Fromeréville-les-Vallons



Installation de toilettes publiques parking Henri II et parking des Frères Bou



Remplacement des néons vétustes et énergivores par des dispositifs à LEDs de mousseurs réducteurs de débits sur les robinets afin de réduire la consommation d'eau potable, mise en place de récupérateurs d'eau de pluie

Évaluation de l'économie sur les fluides à 10 000 € TTC/an depuis 2023, soit pour la période 2023-2024.

Remplacement LED en régie des Ecoles Glorieux, Caroline Aigle, Charles Perrault, Mousseurs (50 installés là où cela est possible).

Évaluation de l'économie pour interventions en régie (relamping, disjoncteurs possibles) à 15 000 € TTC/an depuis 2023, soit 30 000 € TTC pour la période 2023-2024.



CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

EXEMPLES POUR LA VOIRIE:



Balayage mécanique de voirie et blocs béton pré disposés au niveau du Parking du 8 Mai et de la Tour du Champ à Verdun en vue de manifestation



Démolition des fontaines vétustes place Nicolas Psaulme et place Foch à Verdun en vue de leur remplacement par des massifs de fleurs



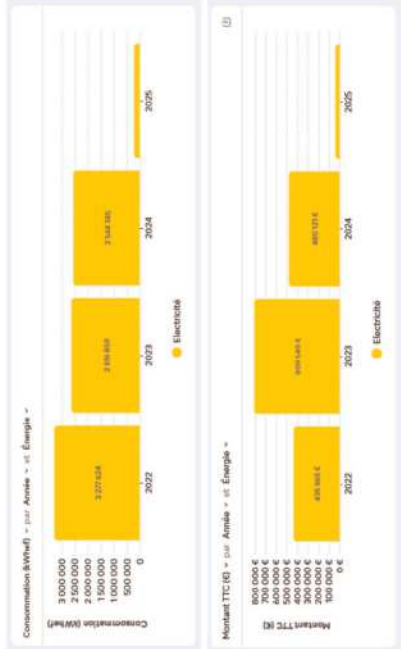
Réparation de bancs, remplacement de panneaux de signalisation, interventions en régie
Evaluation de l'économie pour interventions en régie (panneaux, mobilier urbain, interventions possibles) à 10 000 €/TTC/an depuis 2023, soit 20 000 €/TTC pour la période 2023-2024.

EXEMPLES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LA LOGISTIQUE:



Installation de projecteurs bleus pour sécurisations de passages piétons (Rue des Frères Boulhaut à Verdun ci-dessus)
Rénovation en LEDS de l'éclairage public coordonnée avec le programme de voirie initial 2024 (Rue du Président Poincaré à Verdun ci-dessus)
Poursuite du remplacement de lampadaires vétustes et énergivores par des dispositifs à LEDS. L'éclairage est amélioré et l'opération génère un gain financier sur les consommations.

Evaluation de l'économie (Perte financière évitée) à 204 229,10 €/TTC pour 2023 et 138 366,64 €/TTC pour 2024, soit 342 595,74 €/TTC pour la période 2023-2024.



Baisse de consommation de 732 879 kWh/an entre 2022 et 2024 (22,36%) permettant de maîtriser la facture énergétique de l'éclairage public (hors explosion de 2023).

Ainsi, le montant global des économies de fonctionnement générées par l'activité du CTI pour la période 2023-2024 peut être évalué à 412 595,74 €/TTC.

	2022	2023	2024	2025
€/TTC/an	435 865	809 540	480 121	
kWh/an	3 277 624	2 616 899	2 544 745	
€/kWh	0,1330	0,3093	0,1887	
Économie de l'action (Perte financière évitée)		204 229,10	138 366,64	

ÉVALUATION 2024

Dans le cadre de la Feuille de Route 2023 de la Direction des Services Techniques, une démarche d'évaluation sur les 5 étoiles suivantes a été mise en place:

- la qualité du contact professionnel
- le sérieux et l'optimisation des études de réalisation
- le respect du délai et de la qualité de réalisation
- l'effectivité des économies de fonctionnement

L'exercice des compétences techniques intercommunales a été évalué pour l'année 2024.

Le premier objectif est de continuer à approfondir les actions correctives ainsi qu'une démarche d'innovation.

Le 2^e objectif est de poursuivre les actions motivantes et accessibles d'écologie et environnementale.

Le 3^e objectif est d'améliorer l'efficacité des budgets via les réajustements en 2024.

Les perspectives 2025

Dans le cadre du management environnemental et économique rendu nécessaire par le contexte énergétique et budgétaire de 2025, il sera entrepris le maximum d'actions simples et concrètes à coût minimum et TRSI (Temps de Retour Sur Investissement) maximum.

Bâtiments:

Poursuite du renouvellement avec ampoules LEDS, Récupérateurs d'eau de pluie, Mise aux normes des systèmes d'assainissement des bâtiments publics

Voie:

Poursuite de la rationalisation du service de nettoyage mécatané de voirie du point de vue de l'eau potable (réduction, points de recharge) et des consommables (réduction, optimisation)

Éclairage public et la logistique:

Poursuite de l'équipement des quartiers ou secteurs en LEDS, Gestion des véhicules (énergie, taille, nombre, véhicules électriques, véhicules financés par la collectivité).

Les actions visent également la réduction de tous les consommables avec une exigence identique vis-à-vis des entreprises sous-traitantes.

La gestion pluriannuelle des budgets via les PPI Récurrents instaurés en 2024 vise à améliorer la planification budgétaire et rationaliser encore les achats et renouvellements.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

Le service gère pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) l'animation, pilotage du service, exécution et contrôle, gestion administrative, budgétaire et juridique) :

- l'assainissement
- les transports urbains
- l'eau potable
- l'hydraulique des rivières (GEMAPI) / Gestion des inondations
- la défense incendie de la Ville de Verdun

EAU POTABLE • ASSAINISSEMENT • TRANSPORTS • HYDRAULIQUE

EAU POTABLE

PRINCIPALES ACTIONS

Credits d'investissement consommés en 2024 :

- DSP : 81 476,70 € TTC
- Régie : 666 303,83 € TTC

Credits de fonctionnement consommés en 2024 :

- DSP : 14 929,15 € TTC
- Régie : 295 099,22 € TTC

La CAGV a pris la compétence AEP (Alimentation en Eau Potable) le 1er janvier 2020.

La compétence AEP était gérée auparavant de manière communale ou en syndicats. Cette gestion s'effectuait en DSP pour Verdun ou en régie avec des niveaux d'externalisation pour les autres communes. Suite à l'étude des différentes contraintes et possibilités et après concertation des différents acteurs, l'organisation suivante fut adoptée :

- La régie d'eau potable du Grand Verdun a été créée,
- Les communes dont l'AEP était gérée de manière communale ont rejoint la régie,
- Les communes dont l'AEP était gérée par des syndicats avec un périmètre entièrement intégré à la CAGV ont rejoint la régie, conformément à la loi,
- Les communes dont l'AEP était gérée par des syndicats avec un périmètre dépassant celui de la CAGV ont conservé leur mode de gestion (à l'exception du cas particulier du Syndicat des Eaux du Breuil).

C'est donc un service public de production et de distribution d'eau potable exploité en Délégation de Service Public sur le territoire de la Ville de Verdun et par contrat de prestation sur le ressort de la régie.

L'activité du délégataire qui assure également l'exécution du contrat de prestation concerne la gestion, l'entretien, la surveillance des installations du service et les relations avec les usagers.

La CAGV conserve la responsabilité des travaux de renforcement du réseau et la réalisation éventuelle de nouveaux ouvrages. Les investissements correspondants sont financés par la CAGV en partie grâce à la redevance qui lui revient.

Sur le périmètre de la DSP :

Dans ce cadre ont été réalisés en 2024 par anticipation et en coordination avec la programmation de travaux de voirie :

- **Renouvellement de 510 ml de canalisation :** 415 ml DN 150 fonte ductile Rue du Docteur Pelas avec la reprise de 34 branchements et 95 ml DN 60 ductile Rue Nicolas Beauzée avec la reprise de 10 branchements.

Sur le périmètre de la Régie :

Dans ce cadre ont été réalisés en 2024 par anticipation et en coordination avec la programmation de travaux de voirie :

MISSIONS

Le service gère pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) l'animation, pilotage du service, exécution et contrôle, gestion administrative, budgétaire et juridique) :

- l'assainissement
- les transports urbains
- l'eau potable
- l'hydraulique des rivières (GEMAPI) / Gestion des inondations
- la défense incendie de la Ville de Verdun



CHIFFRES CLÉS

SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DE LA VILLE DE VERDUN :

17 977

Habitants desservis

2

Unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 16 000m³ par jour

7

Réservoirs d'une capacité totale de stockage de 6 100m³

129 km

De canalisations de distribution

SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGIE :

10 194

Habitants desservis

8

Unités de production

16

Réservoirs d'une capacité totale de 3 624 m³

171 km

De canalisations de distribution.

- **Sécurisation du captage de Douaumont :** Sécurisation quantitative par la mise en place d'une cuve tampon supplémentaire, sécurisation électrique par raccordement sur le groupe électrogène de l'abri des pèlerins avec basculement automatique de la source d'alimentation, remplacement du groupe surpresseur et de l'armoire électrique.



- **Poursuite de l'étude diagnostique des ouvrages et réseaux d'eau potable des 13 communes gérées en régie :** L'objectif de cette étude est de réaliser un diagnostic complet des ouvrages et réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable. Il permettra de présenter l'état actuel des réseaux et des ouvrages existants en faisant apparaître les insuffisances des installations et proposera des aménagements cohérents nécessaires pour optimiser le fonctionnement des réseaux tout en palliant les éventuelles insuffisances de qualité ou de quantité. Le diagnostic aboutira sur un schéma directeur d'alimentation en eau potable qui permettra à la CAGV d'effectuer des choix éclairés en matière de mode de gestion et l'établissement de son Programme Pluriannuel d'Investissement.



- **Remplacement de l'armoire électrique du captage de Belleville/Thieville**
- **Poursuite de la sécurisation des installations AEP,** avec notamment la pose d'une clôture autour du réservoir du fort à Belleville

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

www.agglomeration-grand-verdun.fr

ASSAINISSEMENT

PRINCIPALES ACTIONS

Crédits d'investissement consommés en 2024: 1 06 867 € TTC
Crédits de fonctionnement consommés en 2024: 688 856,28 € TTC

C'est un service public d'assainissement collectif et non collectif exploité en Délégation de Service Public.

L'activité du délégataire dans le cadre de l'assainissement collectif concerne la gestion, l'entretien, la surveillance des installations du service et les relations avec les usagers.

Dans le cadre de l'assainissement non collectif, le délégataire assure les opérations suivantes :

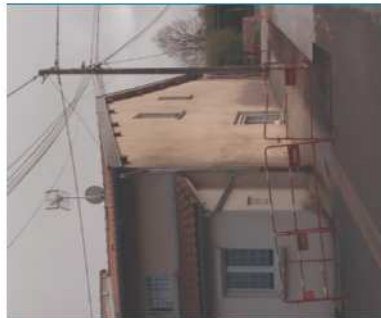
- Réalisation du premier contrôle diagnostic des installations existantes sur le périmètre du SMATUV,

- Contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves (demande de permis de construire ou demande d'assainissement autonome),
- Contrôle technique de conformité des installations à la demande des usagers (demande simple ou transaction immobilière),
- Contrôle périodique de fonctionnement des installations.

[Les travaux réalisés en 2024 concernent :](#)

- Le Nettoyage de 5 039 avaloirs / le curage de 12 682 ml de collecteurs.

- Le renouvellement du collecteur unitaire Rue de l'Abreuvoir à Regret (Verdun) : il présentait des défauts d'étanchéité, générant une intrusion d'eaux usées dans une cave d'habitation riveraine. Un tronçon de ce collecteur a ainsi été renouvelé en avril 2024 avec la pose de 18 ml de collecteur DN600 PVC et la reprise d'un branchement.



CHIFFRES CLÉS

1
Usine de dépollution*

1
Usine de dépollution
(capacité totale de 200 EH située à Béthelainville)

1
Usine de dépollution
(capacité totale de 300 EH située à Sivry-la-Perche)

47
Postes de relevements

1
Serre de compostage des boues

277 km
De réseau de collecte

*Capacité totale de 52 500 équivalents habitants située à Belleville-sur-Meuse qui reçoit les effluents des communes de Beleray, Belleville sur Meuse, Belrupt, Bras sur Meuse, Charny sur Meuse, Dugny, Haudainville, Thierville sur Meuse et Verdun. Elle dessert 30 938 habitants.

- La mise en conformité du point de mesure A2 conformément à l'arrêté de juillet 2015: mise en place d'un inclinomètre sur le clapet équipant la surverse et de sondes de mesures de niveau en amont et aval du projet.



- Les travaux de renouvellement du système d'aération de la STEP de Belleville : renouvellement de l'armoire électrique, des 24 rampes de diffusion d'air dans le bassin d'aération de la file 1 et des 4 surpresseurs d'air alimentant la file biologique du traitement.



- Le renouvellement d'un tronçon du collecteur unitaire situé entre l'impasse des Sorbiers à Verdun et la Rue du Commandant l'Hermittier : ce dernier présentant des défauts d'étanchéité et des obstructions liées à l'intrusion de racine. Ce collecteur a fait l'objet d'un renouvellement par la pose en parallèle d'un collecteur DN300 PVC sur 96 ml.



- La Création d'un réseau d'assainissement Rue Nicolas Beauzée : cet îlot du centre-ville de Verdun, situé entre le canal du Puy et le canal des Minimes présentait un défaut de collecte des eaux usées. Aussi, 160 ml de collecteur ont été posés et 10 branchements d'assainissement ont été réalisés. Un poste de reboisement a également été installé avec l'installation d'une conduite de reboisement en enrobement sur le pont du canal des Minimes.



- Renouvellement du collecteur situé entre l'Avenue de l'Étang Bleu à Thierville et le siphon sous la Meuse : il présentait un fort état de dégradation et des intrusions de racines multiples. Aussi, il a été remplacé 215 ml de collecteur en DN1000.



Les perspectives 2025

Les contrats de Délégation de Service Public d'assainissement arrivent à échéances en 2025. Le contrat de prestations qui nous lie avec Véolia Environnement arrive également à échéance en décembre 2025. L'objectif de la collectivité est de renouveler la signature d'un contrat unique (compétence assainissement et eau pluviale) au 1er janvier 2026. Un AMO a été recruté pour nous accompagner dans cette procédure.



HYDRAULIQUE DES RIVIÈRES / GEMAPI

PRINCIPALES ACTIONS

Crédits d'investissement consommés en 2024 : 320 764,74 € TTC

La CAGV assure dans le cadre de cette compétence :
- les programmes de restauration de la Meuse, de ses biefs et de ses affluents
- les programmes d'entretien

L'année 2024 a permis de réaliser les opérations suivantes :
Poursuite des travaux de restauration du ruisseau d'Haudainville, de la Noue et du Saint Vanne : trois types d'opérations ont été réalisées :

• **Entretien de la végétation** réalisé le long du Saint Vanne (2 000 ml),

• **Aménagement à vocation agricole** : ils permettent de préserver le bon état d'un cours d'eau en limitant l'accès au lit mineur du bétail. Les travaux réalisés sont la mise en défens des berges avec la pose de clôture, la réalisation de passage à gué et d'abreuvoir



• **Travaux de restauration sur la commune de Chattancourt** : ils ont été effectués du 22 avril au 17 mai 2024. Cette opération comprenait uniquement des travaux à vocation agricole (clôture, passage à gué, abreuvoir...)

La plantation de la végétation sera réalisée prochainement.



CHIFFRES CLÉS

105,9 km

De cours d'eau géré par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

19,5 km

De Meuse et ses annexes (CAGV Sud)

14 km

De Meuse et ses annexes (CAGV Nord)

68,561 km

De ruisseaux et les affluents

3,839 km

De canaux de la Meuse

• **Travaux au niveau du Canal des Minimes** : les banquettes du canal des Minimes ont été reprises sur une longueur de 325 ml. L'expérimentation des micro pieux n'a pas été durable dans le temps. Une érosion s'est produite progressivement, reculant les banquettes de plus d'un mètre derrière les micro pieux. La reprise des banquettes s'est déroulée du 3 septembre et 04 octobre 2024

Interventions en interne :

• **Entretien de la vanne de l'abattoir et canaux de Verdun** : la gestion des vannes de l'abattoir a été reprise par le service GEMAPI. Un passage régulier sur les vannes est fait pour contrôler les niveaux d'eau et effectuer un nettoyage des flottants restants devant les vannes. Plusieurs opérations de nettoyage ont été effectuées au cours de l'année 2024.

• **Bassins du Parc Japiot** : les bassins ont fait l'objet d'un entretien de la part du service EATH. Depuis plusieurs années, les bassins s'eutrophisent entraînant un fort développement d'algues, une baisse de la luminosité et de l'oxygène dans l'eau. Au total, 2 tonnes d'algues et de lentilles ont été retirées.

• **Passé à poissons** : une intervention sur la passe à poissons est planifiée tous les deux mois pour retirer les embâcles et réaliser un nettoyage de l'ouvrage. L'objectif est de retirer les branches bloquées dans la passe pour permettre aux poissons de pouvoir la remonter ou la descendre pour rejoindre le cours d'eau. En décembre 2024, le service a réalisé l'entretien de la végétation présent sur la banquette.

Animations :

• Lors de la foire exposition qui s'est tenue du 12 au 16 septembre 2024, plusieurs animations ont été mises en place à destination des enfants.
• Au total deux écoles et quatre classes de CM1 et CM2 ont bénéficié d'une intervention du technicien. Au total 45 élèves ont participé aux animations.

Les perspectives 2025

Concernant le programme de restauration de la Meuse et des affluents (Sud) il est prévu de terminer les travaux sur le ruisseau de la Scalp.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



TRANSPORTS : LE GRAND VERDUN FACILITE VOS DÉPLACEMENTS AU QUOTIDIEN

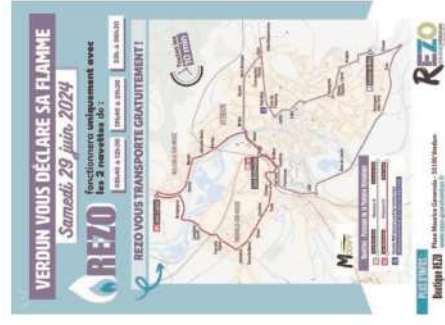
PRINCIPALES ACTIONS

Crédits de fonctionnement consommés en 2024 : 2 258 972,70 € TTC

- **Modifications de la Ligne 2 :** Nouvelle desserte de Thierville avec la création de nouveaux arrêts (Maison de la Santé, Niel, Espace Doumerc, Cheminots) et la desserte supplémentaire du collège St Euphèry.
- **Modification de la Ligne 1** avec la suppression de l'arrêt Daniel Mornet, la suppression du départ de 20H06 d'Asside Briand et l'ajout d'un départ d'Europe à 20H08.
- **Modification de la Ligne 7** avec la création d'un nouvel arrêt « Moulin Brûlé »



- Mise en place d'un réseau éphémère lors du passage de la flamme olympique



- Expérimentation d'un véhicule roulant au B100 sur la période allant du 09 au 25 septembre 2024,



Les perspectives 2025

Le contrat de Délégation de Service Public Transport qui nous lie actuellement avec Transdev Verdun arrive à échéance le 31/07/2025. Dans ce sens, un AMO a été recruté pour nous accompagner dans cette procédure. La remise des offres devra se faire pour le premier trimestre 2025 avec la réalisation de deux tours de négociation afin de notifier le nouveau contrat début juillet.

CHIFFRES CLÉS

6

Lignes régulières commerciales

7

Lignes de service transports à titre principal scolaire

1

Service de transport à la demande

1

Service de navettes événementielles

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

S²LO



BILAN N+2 DU DISPOSITIF « PERMIS DE LOUER »

Depuis septembre 2022, le CA du Grand Verdun a fait le choix d'instaurer le dispositif du permis de louer sur son territoire (Verdun et Thierville sur Meuse).

Pour mémoire, ce dispositif permet à la collectivité de s'assurer que les logements mis sur le marché de la location soient décents ; qu'ils ne présentent aucun risque pour les futurs locataires. Les critères de décence sont définis par le Règlement Sanitaire Départemental de la Meuse (RSD) et du décret N°2002-120 du 30/01/2002 relatif aux caractéristiques du logement décent.

Le Bilan à N+2 est réalisé sur la période de Janvier 2024 à Décembre 2024

BILAN PERMIS DE LOUER - VERDUN

- Nombre de dossiers présentés 128
- Nombre avis favorable 100
- Nombre défavorable 28 dont favorable 14 (1 dossier transféré/ 1 dossier en attente de pièce / 1 dossier retrait avant décision)

- Motifs de refus:
- Anomalies électriques et ou gaz: 10 dossiers
 - Risque de chute: 10 dossiers
 - Défaut Daa: 13 dossiers
 - Problèmes moisissures / humidité: 6 dossiers
 - Absence de visite: 5 dossiers
 - Autres: 5 dossiers

BILAN PERMIS DE LOUER - THIERVILLE SUR MEUSE

- Nombre de dossiers présentés pour Thierville sur Meuse 3
- Nombre avis favorable 2
- Nombre défavorable 1 dont 1 favorable

- Motifs de refus:
- Risque de chute: 1 dossier

RÉPARTITION DEMANDEUR

Les dossiers sont déposés par les propriétaires ou par des mandataires. Sur 131 dossiers déposés, 71 l'ont été par un mandataire soit 54%.

Temps forts 2024 :

Arrivé du nouveau chargé de mission habitat - suivi plus pertinent de l'ensemble du parc local (dossier recoupe / AMPL - SIGNAL LOGEMENT)

Les perspectives 2025

Présentation du bilan en conférence des Maires et ajustements éventuels du dispositif visant à une amélioration continue de la politique de l'habitat. Renforcement des liens entre le permis de louer et le chargé de mission habitat de la CA.

BILAN DES DOSSIERS DE SUBVENTION AU RAVALEMENT DES FACADES

La politique d'accompagnement de l'aménagement et de valorisation des centres de villes et de villages ainsi que la préservation architecturale du patrimoine local bénéficient des subventions dédiées au ravalement des façades à titre privé. Aussi, les usagers et acteurs de la CAGV (Communauté d'Agglomération du Grand Verdun) peuvent se voir attribuer des subventions, qui leur permettent plus facilement de réaliser les travaux d'entretien de leurs façades. Ce dispositif, mis en place depuis 2003, a évolué au fur et à mesure jusqu'à la forme actuelle, avec un budget annuel alloué par la CAGV.

- Les subventions au ravalement de façade aident à (entre autres) :
- Faciliter l'entretien des façades (en termes de coût)
- Entretenir et préserver le patrimoine local
- Dynamiser le parc urbain

Temps forts 2024 :

L'année 2024 a permis de préciser certains critères du règlement RF (Ravalement de Façade), s'intégrant ainsi dans une dynamique d'amélioration continue des dispositifs proposés par la CAGV. Transformatrice les remontées terrain en actions administratives. Offre plus d'égalité et de transparence.

Les perspectives 2025

Poursuite et amélioration du dispositif Valorisation du dispositif auprès de nos élus.

ANNEE	2024			TOTAL 1	TOTAL 2
SECTEUR	Renforcé	Prioritaire	Inclutatif		
VERDUN	7	2	16	4	30
BELLEVILLE			3	1	4
THIERVILLE		1	1	1	3
HAUDAINVILLE			1	1	1
BELLERAY		1	1	1	2
CHARNY		1	1	1	2
BRAS SUR MEUSE			2	2	2
VACHERAUVILLE					
VAUX					
CHATTANCOURT					
MONTZEVILLE		1		1	1
BETHELAINVILLE			2	2	2
SIVRY				1	1
CHAMPNEUVILLE					
MARRE					
SAMOGNEUX					
TOTAL	7	2	25	7	48

En noir : dossiers acceptés et total général / En rouge : dossiers refusés / en régularisation

CHIFFRES CLÉS

48

Dossiers déposés et instruits dont 30 sur Verdun

37

Dossiers acceptés

78 619,08 €

Versés

5

Dossiers refusés

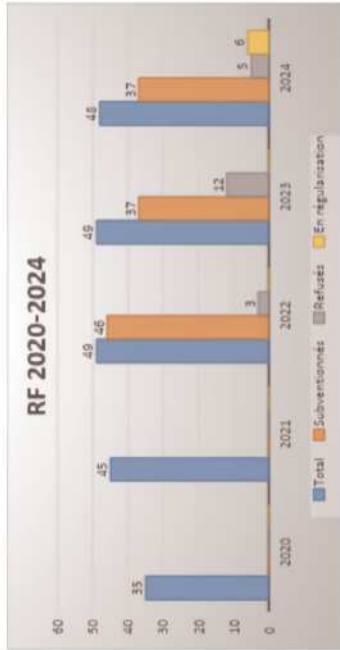
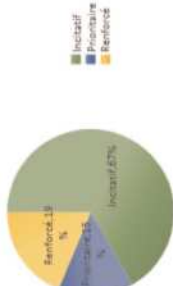
6

Dossiers en régularisation

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le

S²LO

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



Sivry la Perche – Grande rue
AVANT



APRÈS



Verdun – Quai de la République
AVANT



APRÈS

PRIMO-ACCESSION

Initiée par l'ex-Communauté de communes de Verdun en 2011, puis reconduite et étendue depuis à l'ensemble des communes formant aujourd'hui la CA du Grand Verdun, l'aide locale à la primo-accession est pérennisée en 2024 malgré un contexte budgétaire difficile.

LES PRINCIPALES ACTIONS

Partant du constat que l'accession à la propriété sur le territoire de la collectivité est de plus en plus complexe en raison du niveau des prix du marché et de la tendance à la paupérisation, et qu'elle demeure l'aspiration principale des ménages, la CA du Grand Verdun a choisi de maintenir la mise en place d'une aide financière en direction des primo-acquérents désireux d'accéder à la propriété, d'autant qu'ils constituent la composante principale du marché immobilier. Cet important levier de la politique de l'habitat permet ainsi et notamment de favoriser la mixité sociale et la qualification urbaine, privilégier la rénovation d'un habitat durable et de qualité ainsi qu'une densification maîtrisée des logements individuels et assurer un système redistributif avec un montant d'aide dégressif en fonction du niveau de re

Les perspectives 2025

- Tout d'abord, l'année 2025 aura pour but l'évaluation continue via un nouveau bilan du dispositif à N+14.
- Ensuite, elle poursuivra l'intégration et la valorisation du dispositif dans le cadre de la politique de l'habitat global en cours d'élaboration au sein du POA (Programme d'Orientation et d'Actions) du futur PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) valant programme local de l'Habitat.
- 12 dossiers de demande ont déjà été déposés en 2025, dont 5 ont été subventionnés. Ainsi, si l'on ajoute 6 dossiers finalisés en 2024 et pris en compte sur l'exercice 2025, le budget de 50 000 € alloué à cette aide est déjà atteint. Par ailleurs, 2 dossiers subventionnés en 2021 et 2022 sont mis en demeure pour non-respect de la convention, impliquant un remboursement attendu de 8 000 €.

Nota : Il est constaté que les nouveaux demandeurs présentent de plus en plus fréquemment un DPE en étiquette D à minima, ce qui montre bien l'évolution positive de ce levier et, plus généralement des dispositifs mis en place pour favoriser la rénovation énergétique de l'habitat.



CHIFFRES CLÉS

Ainsi 42 dossiers ont été déposés et instruits durant l'année 2024, dont 30 à Verdun, 2 à Belleville-sur-Meuse, 4 à Therville-sur-Meuse, 1 à Haudainville, 1 à Charny-sur-Meuse, 1 à Bras-sur-Meuse, 1 à Champneuville et 1 à Samogneux.

Parmi ceux-ci, 21 dossiers ont été finalisés sur l'exercice 2024, pour un montant total de 88 500 € versés.

En conséquence, avec un budget annuel de 100 000 €, alloué, ce sont 21 projets qui ont été subventionnés sur l'exercice 2024, avec pour chacun une aide comprise entre 4 000 et 5 000 €, et pour un montant total de 88 500 €. A ce titre, si 63 500 € ont contribué à soutenir des 15 projets verduinois, 4 000 € ont été versés à la commune de Belleville-sur-Meuse pour 1 projet, 8 000 € à Therville-sur-Meuse pour 2 projets, 4 500 € à Haudainville pour 1 projet, 4 500 € à Charny-sur-Meuse et 4 000 € à Samogneux.

Les 11 500 € restant de l'exercice 2024, après avoir permis, quant à eux, le financement de 23 dossiers OPAH engagés en 2023.

Il est à noter que certains dossiers déposés en 2022-2023, et qui ont été subventionnés en 2024, ont été finalisés en 2024, et si la majorité ont été finalisés en 2024, d'autres en 2025.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



Temps forts 2024 :

Marqué par une reprise pragmatique et appliquée, et caractérisée par une remise à jour nécessaire suite à la vacance du poste de chargé de mission habitat courant 2022, le traitement des dossiers de demande a été réalisé conjointement par Emmanuelle FRANCOIS, directrice du service Urbanisme et Habitat, et Catherine SACCANI, assistante de direction jusqu'à lors néophyte en matière d'instruction de ces dossiers.

Les perspectives 2025

Étendre l'automatisation à d'autres communes de la CAGV comme Belleville-sur-Meuse et Thierville-sur-Meuse dans un premier temps.

d'assurer un nécessaire équilibre entre le droit à l'expression et la diffusion d'informations et d'idées par le moyen de la publicité, d'enseignes et de enseignes et la protection du cadre de vie et notamment de nos paysages. Ainsi, assurer aux zones d'activités un environnement de qualité pour leur garantir un dynamisme et une attractivité nécessaires à la mise en valeur de leurs activités, apparaît comme primordial.

- ## Les perspectives 2025

Arrêt du projet et lancement de l'enquête publique au deuxième semestre, pour approbation en 2026.

GUICHET UNIQUE ET CUI AUTOMATIQUE

Depuis août 2024, les certificats d'urbanisme (CU) d'informations déposés depuis le guichet unique pour la commune de Verdun sont réputés de manière automatique. Ce document a pour but d'informer les propriétaires ou futurs propriétaires sur l'état exact de la réglementation applicable à une parcelle.

Depuis août 2024, les certificats d'urbanisme (CU) d'informations déposés depuis le guichet unique pour la commune de Verdun sont répartis de manière automatique. Ce document a pour but d'informer les propriétaires ou futurs propriétaires sur l'état exact de la réglementation applicable à une parcelle.

Le demandeur a ainsi une réponse de manière instantanée, le CU complet grâce aux informations renseignées dans le logiciel Car@dis est disponible immédiatement, par mail en pièce-jointe de l'accusé de réception de la demande ou directement sur son compte du guichet unique.

Cette automatisation, en plus d'améliorer les relations entre les demandeurs et la collectivité, permet de dégager du temps de travail à l'instructeur.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) : POURSUITE

L'année 2023 a été consacrée à la définition des Zones de Publicité Restreinte (ZPR) et à la rédaction du règlement, un travail qui s'est poursuivi jusqu'au début de l'année 2024, cette année a ensuite été dédiée à la concertation. Une fois les ZPR et le règlement fixés, le projet de RLPI a été présenté aux professionnels de l'affichage et aux associations de protection de l'environnement, tandis qu'un registre et une adresse mail ont été mis à disposition pour recueillir les avis de la population.

Lors d'une conférence organisée le 16 octobre à Vacherauville, les remarques et avis recueillis au cours de cette concertation – notamment ceux des professionnels de l'affichage – ont été présentés aux maires de la CAGV, afin de leur permettre de décider d'éventuelles modifications du règlement.

**PUBLICITÉ
INTERCOMMUNAL
(RLPI) : POURSUITE**

L'année 2023 a été consacrée à la définition des Zones de Publicité Restreinte (ZPR) et à la rédaction du règlement, un travail qui s'est poursuivi jusqu'au début de l'année 2024, cette année a ensuite été dédiée à la concertation.

Une fois les ZPR et le règlement fixés, le projet de RUP a été présenté aux professionnels de l'affichage et aux associations de protection de l'environnement, tandis qu'un registre et une adresse mail ont été mis à disposition pour

Le RLPi devra prendre en compte les exigences en matière de développement durable, notamment pour ce qui concerne les dispositifs consommateurs d'énergie ou source de pollution lumineuse.

- **15 février 2024** – Cotech – finalisation des ZPR et du règlement
- **20 mars** – Réunion avec les professionnels de l'allicage – Présentation du règlement et des ZPR - débat
- **21 mars** – Réunion avec les associations de protection de l'environnement – Présentation du règlement et des ZPR - débat
- **10 avril** – Réunion publique
- **16 octobre** – Conférence des maires - Bilan de la concertation

NOMBRE D'AUTORISATIONS INSTRUITES PAR COMMUNES ET PAR TYPE

INSEE	Commune	CU a	CU b	DP	PA	PC	PD	TOTAL
042	BELLERAY	10	1	10	0	2	1	24
043	BELLEVILLE	58	6	91	0	18	2	175
047	BETHELAINVILLE	13	0	6	0	2	0	21
073	BRAS SUR MEUSE	15	0	34	0	2	1	52
099	CHAMPNEUVILLE	2	0	6	0	3	0	11
102	CHARNY SUR MEUSE	7	0	17	0	1	0	25
200	FROMEREVILLE	8	1	8	0	1	0	18
236	HAUDAINVILLE	22	5	39	0	1	0	67
321	MARRE	0	1	8	0	4	2	15
489	SIVRY LA PERCHE	7	0	3	0	0	0	10
505	THIERVILLE SUR MEUSE	31	2	74	0	12*	1	120
523	VACHERAUVILLE	20	0	9	0	1	1	31
537	DOUAINMONT-VAUX	1	0	8	0	2	0	11
545	VERDUN	357	14	356	1	50*	8	786

* 1 PCM a été arrêté mais instruit par la DDT de la Meuse en raison de la nature des travaux (Demandeur dépendant d'un donc non comptabilisé au titre du SMIU)

Une recette globale au titre de 2024 de 139 143,27 €

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



À CHAQUE ÉTAPE DE LA VIE, LA SOLIDARITÉ S'INVENTE ET S'ORGANISE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

La Ville de Verdun dispose d'un CCAS qui accompagne plus de 500 personnes par an, qui peuvent connaître diverses situations de fragilité ou des accidents de la vie.

Ainsi, parmi les différentes aides déployées, on peut noter qu'en 2024 99 personnes sans domicile stable ont bénéficié d'une domiciliation, 59 familles ont été aidées pour leurs factures énergétiques et plus de 700 bons alimentaires ont été délivrés pour des situations d'urgence. Le CCAS a aussi proposé un service pour tous les seniors dès 65 ans (ou 55 ans en situation de handicap), qui a rencontré un grand succès :

- Une centaine de personnes ont participé aux repas d'animations mensuels (Foyer Jeanne d'Arc)
- Plus de 650 personnes ont participé aux grands repas de Pâques et Noël (salle Cassin)
- 170 personnes ont bénéficié d'une livraison de repas à domicile pour Noël
- Plus de 150 animations ont été organisées (sorties, jeux de cartes, ateliers, etc.)
- Une navette a été proposée 4 demi-journées par semaine pour se déplacer plus facilement dans la ville

Le guichet unique

En 2024, l'expérimentation avec le Département de la Meuse s'est poursuivie et a été intensifiée, avec le passage à une permanence de 2 demi-journées par semaine du CCAS à la Maison de la Solidarité de Verdun, pour proposer l'aide alimentaire aux personnes en difficulté. Cela a permis de simplifier les démarches pour les Verdunois, qui disposent désormais d'un guichet unique pour formuler leurs demandes d'aide.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

L'agglomération du Grand Verdun dispose d'un CIAS qui a concentré son action en 2024 sur l'insertion, la santé et le soutien à la vie associative.

Le chantier d'insertion

Géré par le CIAS, le chantier d'insertion permet chaque année, à environ 12 personnes en difficulté, de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour leur permettre de trouver leur

voie professionnelle et de lever leurs problématiques sociales, tout en réalisant divers travaux sur le territoire.

Pour cela, une accompagnatrice sociale (O5 ETP) et un encadrant technique (O5 ETP) ont œuvré au quotidien en 2024.

Au total, 14 agents de 19 à 62 ans ont été employés par le CIAS. Par leur travail, ils ont amélioré le cadre de vie du Grand Verdun : travaux d'espaces verts (désherbage de voirie, maraîchage bio, préparation de légumes à la ferme de la Magdelaine...), petits travaux de bâtiments et de rénovation (presbytère de Thierville, rénovation de la cabine téléphonique londonienne...), animation de l'épicerie du Quai associative (vente, inventaire, confection de 2000 repas...), participation à l'organisation d'événements...

Un exemple qui a embelli le cadre de vie : les beaux bacs à fleurs mis en place pour les Jeux Olympiques puis installés quai de la République, digne et marché couvert.

La grande majorité des agents (72%) ont obtenu des sorties positives. Ce chiffre est bien supérieur à la moyenne des autres chantiers d'insertion de Meuse.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le Contrat Local de Santé (CLS) est porté par l'Agence Régionale de Santé et la CAGV, pour partager une politique de santé territorialisée et participative. Il a été signé fin 2023 pour 5 ans. Il réunit différents acteurs : services de l'État, établissements de santé, associations, professionnels de santé et acteurs sociaux.

L'objectif est de réduire les inégalités de santé par une approche globale qui agit sur tous les déterminants : logement, transport, urbanisme, petite enfance, précarité alimentaire. Il vise à construire une offre de proximité, coordonner les acteurs, développer des parcours cohérents et associer les habitants.

Le CLS comporte 4 axes stratégiques, qui a permis de travailler en 2024 sur 10 fiches-action différentes, qui portent sur l'amélioration de l'offre de soins, le développement d'environnements favorables à la santé, le renforcement des comportements favorables à la santé et la lutte contre la précarité alimentaire. Ainsi, divers projets ont vu le jour : travail sur une semaine d'information sur la santé mentale, formation des professionnels au repérage des victimes de violences intrafamiliales et de prostitution avec l'AVIF, promotion de la médecine préventive, réunions de coordination sur l'aide alimentaire, proposition de séances de psychologie à la Mission Locale...

Un exemple d'action : sensibilisation au don d'organes - Ciné-débat du 25 octobre 2024

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la CAGV, en partenariat avec la Ville de Verdun et le Centre Hospitalier de Verdun, a organisé un ciné-débat au cinéma Caroussel pour sensibiliser le grand public au don d'organes. Cette action s'inscrit dans l'engagement de la collectivité à devenir "ville ambassadrice du don d'organes" et répond à un enjeu sanitaire majeur : en France, 25 000 patients sont en attente de greffe chaque année, mais seulement 5 000 transplantations sont réalisées, situation aggravée par la crise sanitaire Covid-19. L'événement a proposé la projection du documentaire "Des vies offertes" de Dominique Barraux, suivie d'interventions de professionnels de santé, de personnes greffées et du réalisateur. Budget mobilisé : 2 570 € financés par l'ARS, complétés par la valorisation des ressources humaines des partenaires.



LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

Pour la période 2021-2024, la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse et la CAGV se sont engagées dans un accord de partenariat. L'objectif est de coordonner les actions et les ressources des différents acteurs locaux pour favoriser le développement social et l'amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.

L'année 2024 était la dernière année de ce Contrat, qui était donc principalement focalisée sur son bilan et son renouvellement. Une évaluation co-construite a ainsi été réalisée afin d'analyser les 9 axes travaillés durant 4 ans et d'identifier les besoins pour les années à venir.

La CTG a également été un outil essentiel pour soutenir les services aux enfants et familles du territoire :

- 387 039,31 € ont été dédiés au soutien des crèches, qui permettent de garder plus de 150 enfants par an
- 54 277,73 € ont été dédiés au soutien de l'organisation des accueils de loisirs pour enfants et adolescents, ainsi que des lieux d'accueil

parents enfants, portés par les associations du territoire en complément de l'importante offre de services proposée par la collectivité

- Le Relai Petite Enfance de la CAGV, devenu en 2023 guichet unique pour l'accueil et l'accompagnement des tous-petits, a continué de se développer. Le service a poursuivi son travail quotidien d'information aux familles sur les modes de garde, d'accueil des parents dans l'emploi d'un tiers, et de soutien aux professionnels de la petite enfance.

La CTG a également permis la mise en œuvre d'actions concrètes, comme la collaboration avec l'unité d'urgence de l'hôpital de Verdun, la mise à disposition d'une maison dédiée aux victimes de violence

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE VERDUN

La Ville de Verdun a mis en place un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) afin de favoriser l'engagement citoyen et de permettre l'expression de la jeunesse au sein de la vie municipale. Le CMJ s'adresse aux élèves de 6ème et 5ème des collèges de Verdun (Saint Jean, Buvinier, Barres, Sainte-Anne, Saint Exupéry). Il est composé pour 2022-2024 de 10 jeunes élus pour un mandat de 2 ans, qui se réunissent tous les mois pour mettre en œuvre leurs propres projets.

Ils ont par exemple imaginé et organisé une journée sportive, un après-midi jeux de société et un loto. Ils ont aussi bénéficié d'un parcours citoyen, avec la participation à des cérémonies commémoratives et la visite de la Citadelle.

L'OPÉRATION "MILLE TALENTS"

Le dispositif "Mille Talents" est une aide financière ouverte à toute personne de 0 à 100 ans, résidant dans une commune adhérente au dispositif du Grand Verdun et participant à une activité sportive/ou culturelle sur le territoire (clubs, associations loi 1901, conservatoire, atelier d'art, aquadrome, activités sportives "animations adultes" de la ville de Verdun, pôle équestre de l'EPL Agro de Belleray).

Il est cumulable avec les PASS sport et culture de l'Etat. La participation varie en fonction du revenu fiscal de référence et du nombre d'enfants. En fonction de ces critères, les -18 ans peuvent recevoir jusqu'à 2 coupons de 50€ et les +18 ans 2 coupons de 30€.

Grâce à cette aide, 1450 coupons enfants et 1560 coupons adultes ont été distribués en 2024. Plusieurs milliers de personnes ont eu un accès facilité au sport et à la culture !

LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat de Ville

Depuis 1994, la collectivité est engagée aux côtés de l'Etat afin d'agir pour les quartiers du territoire dit "prioritaires", qui concentrent les plus haut taux de pauvreté.

En 2024, un travail de fond a été mené afin de construire un nouveau Contrat de Ville avec la sous-préfecture. Signé pour 2024-2030, ce contrat vise à réduire les inégalités en améliorant le cadre de vie, l'accès à l'emploi, l'éducation, la sécurité et la cohésion sociale.

Ce contrat repose chaque année sur le développement de partenariats et sur l'analyse des besoins des habitants. Ce travail a permis, en 2024, à la CAGY de décider de soutenir 11 projets qui visaient à améliorer le quotidien des habitants, pour un total de 27 630 €.

Ce travail partenarial aux côtés de la sous-préfecture a également permis à la CAGY d'obtenir 247 233,85 € de dotations de l'Etat dans le cadre de la DPV pour financer des projets structurants dans ces quartiers : séances de cinéma plein air, ateliers de découverte des arts dans les Centres Socioculturels ("Casser les codes"), accompagnement scolaire, réalisation d'une fresque à l'école Louise Michel, installation de conteneurs enterrés et PAV au Pré l'Evêque, séances d'orchestre DEMOS...

Le Programme de Réussite Éducative

La réussite éducative est au cœur de la politique de la ville. En ce sens, la CAGY soutient l'association AMP qui a accompagné en 2024 35 élèves du collège Barrès en risque de décrochage scolaire.

La CAGY déploie également un club "Coup de Pouce" en lien avec l'association du même nom, pour les élèves de CP à l'école Porte de France. 4 enfants ont ainsi bénéficié d'un ac-

compagnement pédagogique sur la lecture, avec des animatrices spécialement formées à cette mission.

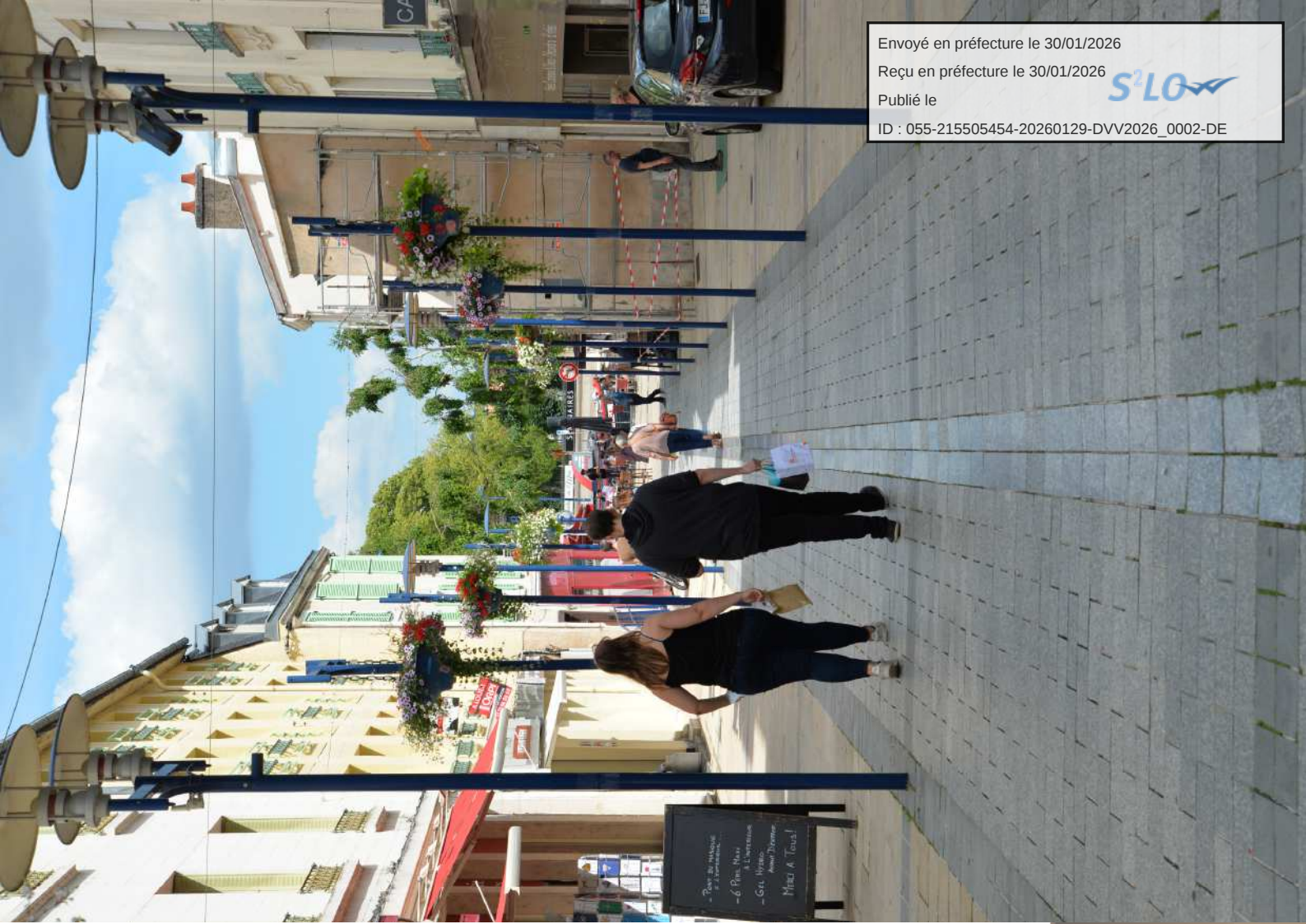
Ce projet important crée du lien entre les animatrices, les enseignants, les parents et les enfants. Tous estiment que ce club a renforcé la confiance en soi des enfants, a favorisé la parole, l'envie de lire et a valorisé la place et le rôle des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants.

La réussite est telle que l'ouverture d'un deuxième club a eu lieu dès l'automne 2024 pour l'école Louise Michel, avec la mobilisation de deux nouvelles animatrices.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le 10 juin 2024, sous la présidence de Samuel HAZARD (Président CAGY) et Xavier DELARUE (Préfet de la Meuse), l'ensemble des acteurs territoriaux de la sécurité et de la prévention ont été réunis pour une plénière au cinéma Carroussel.

Des intervenants experts tels que Jean-Yves TREPOS (Sociologue, Université de Lorraine), Philippe COLAUTTI (Mission Locale), Stéphane LECOEUR (APM Verdun), Benoît DIGEON (Maire de Montargis), Sophie PARTOUCHE (Procureure) et Sandrine PENNES (CIDFF) ont partagé des analyses. Des groupes de travail ont également été organisés sur la jeunesse, la tranquillité publique, les violences intrafamiliales et la santé/addictions. Ils ont permis d'identifier des actions clés, à travailler dans les années à venir, tout en soulignant le fait que le Grand Verdun se distingue comme territoire préservé des violences urbaines grâce à sa taille humaine et ses politiques de proximité.



SYSTÈMES D'INFORMATION

La DSI déploie et maintient en conditions opérationnelles les outils numériques (serveurs, PC, caméras, iPads) et les ressources de télécommunication pour tous les sites de la collectivité (écoles, services, sites sportifs et culturels, maires, ...).

Elle accompagne la digitalisation des services, numérise les démarches administratives (Mille Talents, État-Civil, Urbanisme, Enfance, ...) et gère la couverture numérique de l'agglomération (fibre à l'habitant, pylônes 4G/5G) avec les opérateurs concernés.

MISSIONS

Missions récurrentes et Pôles de compétences

- **Assistance aux utilisateurs**
La DSI assure le support des utilisateurs et élus du Grand Verdun en répondant aux pannes et incidents qui peuvent survenir sur les matériels, logiciels et outils mis à leur disposition. Elle les accompagne au quotidien dans l'utilisation de ces outils numériques.
- **Gestion des équipements informatiques**
(PC, tablettes, smartphones, talkie-walkie, ...) La DSI assure la mise à disposition et le remplacement progressif des matériels (ordinateurs, téléphones, photocopieurs, ...) pour disposer d'un parc optimal.
- **Gestion des comptes des applications**
La DSI gère la création, le suivi et la suppression des comptes des applications courantes (Windows, Messagerie, ...)
- **Suivi des applications métiers**
La DSI assure l'interface avec les éditeurs de

solutions pour la déclaration, le suivi des incidents, les demandes d'assistance, les contrats de maintenance ainsi que les mises à jour logicielles mineures ou majeures.

- **Sécurité Informatique**
La DSI met en œuvre les mesures de cybersécurité nécessaires sur l'ensemble des ressources informatiques et assure une veille active dans ce domaine.
- Elle assure un rôle de conseil, de sensibilisation, d'assistance, d'information et d'alerte à l'ensemble des agents et élus du Grand Verdun
- **Gestion des infrastructures systèmes et réseaux**

La DSI est garante du maintien en condition opérationnelle des infrastructures systèmes, réseaux et télécoms en les modernisant et en les sécurisant en permanence.

- **Pilotage RGPD**
La DSI assure l'interface entre le DPD (Délégué à la protection des données) et l'ensemble des élus et services. A ce titre, elle coordonne l'ensemble des actions, procédures et documents relatifs à la réglementation RGPD (information, sensibilisation, recensement) auprès des différentes communes de l'agglomération.
- **Mutualisation des communes**
La DSI assure une uniformisation des logiciels utilisés par les communes mutualisées. Elle assure également une reprise des différents contrats de maintenance.

La DSI assure le maintien en condition opérationnelle de la vidéoprotection déployée sur le territoire de l'agglomération. Elle est également responsable du déploiement de nouvelles caméras en lien avec la police municipale.

- **Vidéoprotection**

La DSI assure le maintien en condition opérationnelle de la vidéoprotection déployée sur le territoire de l'agglomération. Elle est également responsable du déploiement de nouvelles caméras en lien avec la police municipale.

- **Accompagnement au changement et digitalisation**

La DSI accompagne toutes les directions dans les processus de digitalisation et intervient également dans l'amélioration de la relation citoyen en numérisant les différentes démarches administratives (Mille Talents, État-Civil, Urbanisme, Enfance, ...)

- **Couverture Numérique**
Enfin, la DSI s'occupe de la couverture numérique de l'agglomération (Fibre à l'habitant, Pylônes 4G/5G) en lien avec les opérateurs concernés (XP Fibre, Losange, Free, Orange, SFR, ...).
- La DSI gère les baux des pylônes installés sur les sites publics

MOYENS

RH

En 2024, la DSI est composée de 5 agents dont un poste vacant. Un responsable de la sécurité des systèmes d'information a été nommé permettant de mettre en valeur les actions exercées autour de la sensibilisation du personnel et de la protection du système d'information.



CHIFFRES CLÉS

La DSI administre, supervise et sécurise :

60

serveurs (serveurs d'infrastructure, serveurs applicatifs)

570

ordinateurs et 550 tablettes

650

Comptes de Messagerie

300

Smartphones

180

caméras de vidéoprotection

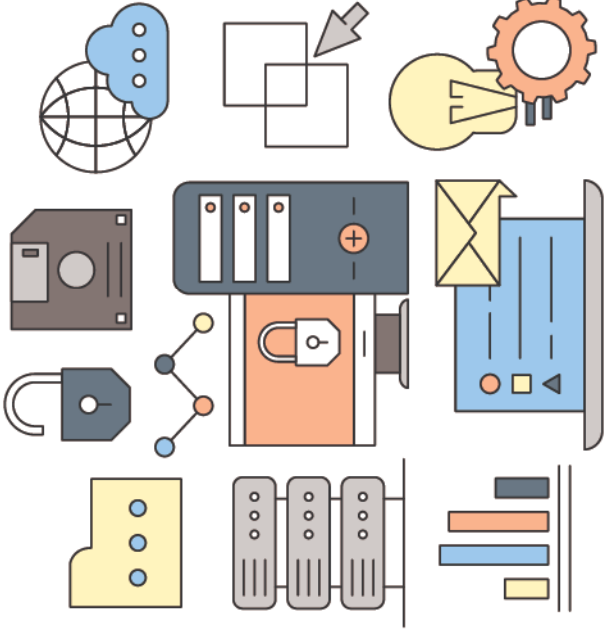
PRINCIPALES ACTIONS 2024

- En lien avec le délégué à la Protection des Données (DPD), le démarche de mise en conformité de l'ensemble des communes se poursuit. Les sites internet des communes sont audités et des actions correctives sont menées : 3 AIPD (Analyses d'impacts) ont été réalisées permettant d'augmenter le taux de conformité de l'agglomération.
- Les demandes des citoyens sont également centralisées par la DSI.
- Des ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques sont réalisés par groupe de 8 personnes.

- sonnes. Les participants sont ainsi confrontés à des exemples réels de cyber et sont incités à utiliser la plateforme en ligne de sensibilisation karnaie achetée par la collectivité.
- Des campagnes de phishing sont également réalisées pour évaluer le taux de maturité du personnel en termes de sécurité informatique.
- Renouvellement de 3 TBI par des VPI et remplacement de 20 Ordinateurs.
- Dans le cadre du télétravail, poursuite du déploiement de l'outil de téléphonie Rainbow permettant aux agents de retrouver leur environnement de téléphone à leur domicile.
- Plus de 50 personnes utilisent cet outil au quotidien.
- Déploiement de caméras sur le site du centre

Perspectives 2025

- Poursuite des actions de sécurisation du télétravail : authentification double facteur MFA,
- Passage de l'infrastructure PRA en PCA
- Recrutement d'un agent
- Remplacement de TBI dans les écoles
- Mise en conformité RGPD de tous les sites internet des communes



- social Anthouard et intégration au Centre de Supervision Urbain (CSU) de la police municipale.
- Intégration des communes de Vaux, Sivry et Champneuville au schéma de mutualisation.
- La DSI a accompagné la DRH dans la mise en œuvre du bulletin dématérialisé, celui-ci est opérationnel pour tous les agents qui le souhaitent depuis juin 2024.
- La DSI est intervenue lors des Verdun Joystick Player ainsi que lors du passage de la flamme olympique (fourniture de réseau internet à des lieux précis).

• Élaboration de la PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information) en compagnie de la société S²LOW

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

S²LOW



RENFORCER L'ACCÈS À LA CULTURE ET OUVRIR DE NOUVEAUX ESPACES POUR LES ENFANTS

L'année 2024 a été marquée par deux dynamiques fortes au sein du Pôle Enfance de notre collectivité : la consolidation de partenariats culturels ambitieux dans le cadre des accueils périscolaires et extrascolaires, et l'ouverture d'un nouvel espace dédié aux temps périscolaires, fruit d'une mobilisation collective exemplaire. Ces deux actions traduisent concrètement notre volonté politique de placer l'enfant au cœur des priorités éducatives, culturelles et territoriales.

FAVORISER L'ÉVEIL CULTUREL DE TOUS LES ENFANTS : DES PARTENARIATS RICHES ET MULTIPLES

La culture est un vecteur d'épanouissement, de lien social et d'ouverture sur le monde. Consciente de ces enjeux, la collectivité a poursuivi et renforcé en 2024 une politique volontariste d'accès à la culture pour tous les enfants accueillis dans les structures périscolaires et extrascolaires.

Des projets artistiques variés au cœur des accueils

Au fil de l'année, les équipes d'animation ont travaillé en étroite collaboration avec des partenaires culturels locaux pour construire des projets artistiques cohérents, accessibles et adaptés à chaque tranche d'âge. Plusieurs artistes, compagnies de théâtre, musiciens et

plasticiens sont ainsi intervenus directement dans les accueils pour initier les enfants à différentes pratiques culturelles : arts plastiques, musique, théâtre d'improvisation, marionnettes.

Ces interventions ont donné lieu à des restitutions devant les familles et les partenaires, renforçant le lien entre les enfants, leur environnement et la vie culturelle locale.

Des sorties culturelles structurantes

Outre les animations in situ, des sorties ont été organisées tout au long de l'année vers des structures culturelles du territoire : bibliothèque, médiathèque, musées, salles de spectacle, etc. Ces expériences collectives ont permis aux enfants de découvrir des œuvres variées, mais aussi des lieux et des métiers liés à la culture. Particulièrement remarquable, une collaboration avec l'association Trac (Toutes Recherches Artistiques et de Création) a permis à plusieurs groupes d'enfants d'assister à un spectacle de cirque.

Un engagement fort pour la lecture

Parce que lire aide les enfants à grandir, à rêver et à comprendre le monde, la lecture a occupé une place importante dans les activités proposées. Grâce à des partenariats renouvelés avec la médiathèque, des temps réguliers de lecture, des bibliothèques éphémères, des projets ont vu le jour dans plusieurs accueils. Cette dynamique culturelle globale, inclusive et territorialisée, a touché l'ensemble des structures d'accueil et permis à de nombreux enfants, quels que soient leurs parcours, de vivre des expériences riches et formatrices.

UN NOUVEAU LIEU POUR MIEUX ACCUEILLIR : L'OUVERTURE DE L'ESPACE PÉRISCOLAIRE DE L'ÉCOLE JULES FERRY

L'autre temps fort de l'année 2024 a été l'ouverture d'un nouvel espace périscolaire sur le territoire, pensé pour répondre à la fois à l'augmentation des effectifs et à l'ambition qualitative portée par la collectivité en matière d'accueil de l'enfant.

Un projet collaboratif au service des familles

Ce projet a mobilisé de nombreux services internes de la collectivité (services techniques, ressources humaines, travaux, éducation...) ainsi que plusieurs partenaires du territoire, notamment des entreprises locales impliquées dans les travaux d'aménagement et de sécurité du site.

Dès les premières étapes de conception, une démarche collaborative a été engagée : les équipes pédagogiques ont été associées aux réflexions sur les usages du lieu, la configuration des espaces, le mobilier et les besoins en matériel éducatif. Ce dialogue constant entre services et usagers a permis de concevoir un lieu à la fois fonctionnel, chaleureux et respectueux des besoins des enfants.

Un cadre d'accueil repensé et modernisé

L'espace périscolaire de Jules Ferry accueille chaque jour une quarantaine d'enfants dans un cadre apaisant, sécurisé et modulable. L'aménagement a été pensé autour de plusieurs zones d'activités : coin lecture, atelier créatif, espace pour les agents...

Cette nouvelle structure permet d'offrir un accueil périscolaire de qualité, en cohérence avec le projet éducatif de territoire et les attentes des familles. Elle constitue un levier fort d'attractivité pour les habitants du quartier et un appui précieux pour la réussite éducative.

UNE POLITIQUE DE L'ENFANCE AMBITIEUSE ET CONCERTÉE

Ces deux projets illustrent la volonté de la collectivité de s'inscrire dans une logique d'investissement durable en faveur de l'enfance. Qu'il s'agisse d'offrir un accès renforcé à la culture ou d'ouvrir de nouveaux lieux adaptés, chaque action s'inscrit dans une démarche de co-construction, de proximité et de qualité éducative.

L'année 2024 aura ainsi été riche en réalisations concrètes, témoignant de l'engagement quotidien des équipes, des partenaires et des élus, pour la mise en œuvre d'une politique enfance ambitieuse, solidaire et innovante.



CHIFFRES CLÉS

19

Écoles

2078

Élèves

(Effectifs scolaires 2024-2025)

15

Sites périscolaires

178

Ateliers d'éveil au sein du Relais Petite Enfance (RPE) à destination des enfants, parents et assistants maternels

Sites pour les Me

12

Enfants accueilli les Mercredi

2

sites d'accueil extrascolaires à cl petites vacances s (4 en juillet e 2 en août)

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

S²LO

LE SPORT POUR TOUS PLUS QU'É JAMAIS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS AVANT, PENDANT ET APRÈS LES JEUX DE PARIS 2024.

Ambitieuses de mettre plus de sport dans le quotidien des habitants, la CAGV et la ville de Verdun ont capitalisé en 2024 sur les émotions fortes des Jeux Olympiques et Paralympiques et sur la création de nouveaux équipements sportifs de plein air.

VERDUN A DÉCLARÉ SA FLAMME

Le 29 juin 2024, la flamme olympique a été allumée sur notre territoire en un fragment de la magie des Jeux et des valeurs de paix et d'unité qui leur sont attachées. Cet événement historique s'est révélé être un véritable succès populaire, festif et inclusif, renforçant les valeurs du sport, de l'olympisme et l'identité universelle de Verdun. L'évaluation détaillée de cette manifestation d'envergure, menée avec rigueur, confirme une réussite sur de nombreux aspects clés.

L'accueil du Relais de la Flamme Olympique à Verdun a été un succès retentissant, marqué par une mobilisation exceptionnelle et une organisation exemplaire. L'événement s'est déroulé sans incident majeur, grâce à une préparation minutieuse et une gestion sécuritaire rigoureuse.



La ville a connu un afflux sans précédent de 25 000 personnes en centre-ville, témoignant d'un engouement populaire massif. La satisfaction générale a dépassé 80%, les participants saluant une "organisation exceptionnelle" et un "grand moment de cohésion".

La composition des relayeurs a illustré un engagement fort en faveur de la diversité, incluant des personnes en situation de handicap. La mobilisation des bénévoles a dépassé les attentes, avec une forte représentation féminine et l'inclusion des personnes handicapées. Quant à la participation des associations sportives locales et des écoles, elle fut maximale, valorisant de nombreuses disciplines olympiques et paralympiques.

Le parcours de la Flamme a mis en lumière le riche patrimoine sportif et historique de Verdun, incluant des sites emblématiques et une traversée de la Meuse. Des efforts significatifs ont été réalisés pour la durabilité, avec l'utilisation de VAE, la mise en place de nombreux points de tri et le recyclage des matériaux événementiels.

L'événement a eu un impact positif sur l'activité sportive locale, doublant la fréquentation de la "Rencontre des Associations Sportives". Une augmentation du nombre de licenciés est anticipée, confirmant l'objectif de dynamiser la pratique sportive à Verdun et de fédérer le mouvement associatif.

En somme, l'accueil du Relais de la Flamme à Verdun a été une réussite totale, renforçant l'attractivité et l'image de la ville.

RÉNOVATION ET CRÉATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS EN 2024

L'année 2024 a marqué une étape significative pour le développement sportif à Verdun, grâce à des investissements conjoints de la Ville de Verdun et de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Ces opérations ont permis de moderniser et d'enrichir l'offre d'équipements sportifs et de loisirs pour tous les habitants.

Parmi les réalisations majeures, la création d'un espace sportif et ludique dans les remparts de Saint-Victor se distingue particulièrement. Ce projet ambitieux, d'un montant de 1 680 000 € TTC, offre désormais aux Verdunois un skatepark moderne, un terrain de basket 3x3, des aires de jeux variées et une piste de prévention routière favorisant ainsi la pratique sportive et les loisirs en plein air.

Le complexe sportif du Parc de Londres a également bénéficié d'une attention particulière avec la transformation de son plateau est en terrains de basket 3x3, pour un montant de 146 000 € TTC. Cette initiative répond à la popularité croissante de cette discipline et offre des installations adaptées aux entraînements et aux compétitions. De plus, la réfection de la tribune du terrain d'honneur du Parc de Londres, pour un coût de 40 000 € TTC, améliore le confort et la sécurité des spectateurs.

Enfin, les amateurs de golf peuvent désormais profiter d'un nouveau putting de golf à Desandrouins, un ajout réalisé pour un montant de 28 000 € TTC.

Au total, ces opérations d'envergure représentent un investissement global de 1 894 000 € TTC, témoignant de l'engagement des collectivités en faveur du dynamisme sportif et du bien-être de la population verdunoise.

Perspectives 2025

Réfection gymnase de Charny (sol et tribune), réfection toiture du gymnase de Charny, fin des travaux de rénovation du stade de football Maulpoix à Thiverville (mains courantes, installation mâts éclairage LED sur les deux terrains d'entraînements, réfection toiture garage de stockage et accès), éclairage en LED gymnase Marvingt, grande salle d'évolution, installation d'une buvette en remplacement de l'ancienne au Parc de Londres, inauguration parcours C.O. + les manifestations sportives programmées.

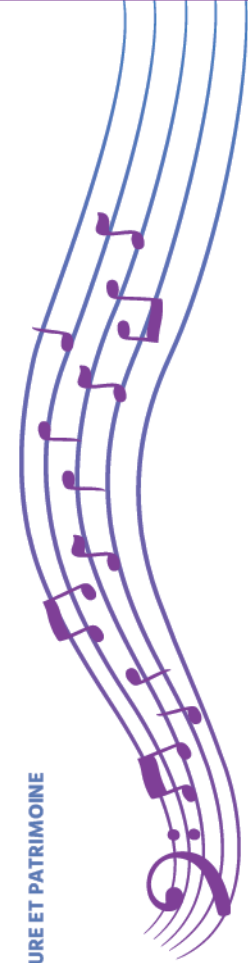
Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

Cette expérience de l'accueil du Relais de la Flamme Olympique ouvre la voie à l'organisation de grands événements sportifs sur notre territoire, contribuant ainsi à consolider le lien social et à promouvoir les valeurs positives du sport.



LA CULTURE AU COEUR DU TERRITOIRE

La Direction des affaires culturelles est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique culturelle de la collectivité, telle que définie par l'exécutif. Elle assure également la coordination administrative des activités culturelles. Ses missions s'articulent autour de quatre axes prioritaires et stratégiques : garantir l'accès universel à la culture en tant que droit culturel, favoriser la démocratisation culturelle, promouvoir l'éducation artistique et culturelle et encourager le développement personnel.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

La CAGV œuvre à la réduction des inégalités sociales en matière d'accès aux pratiques culturelles grâce à ses deux établissements d'éducation artistique : l'Atelier d'art et le Conservatoire de musique et de danse. Ces structures s'engagent dans des actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.

Durant l'année 2024-2025, l'Atelier d'art a accueilli 204 élèves. Les demandes d'inscriptions sont en hausse constante. L'ouverture d'un nouveau cours est envisagée pour répondre aux besoins.

Durant l'année scolaire 2024-2025, le Conservatoire de musique et de danse a accueilli 623 élèves : 347 en cours de danse ; 276 en musique. Les élèves sont issus de 82 communes différentes. Le conservatoire offre un large choix d'enseignement instrumental (13 instruments) et de danse (8 disciplines chorégraphiques pour 41 cours de niveaux différents). Il met en œuvre une programmation pédagogique, participe à des actions culturelles à destination des habitants du territoire, en milieu scolaire et à l'hôpital.

Démos (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale)

Le projet Démos, porté par le Conservatoire de musique et de danse, s'adresse à des enfants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. La première cohorte (2020-2023) s'est achevée par un concert à la Philharmonie de Paris. Une deuxième cohorte a débuté en septembre 2023 (2023-2026). Placée sous la direction du chef d'orchestre Flavien Boy, elle est composée de 88 enfants âgés de 6 à 12 ans et bénéficie d'un rayonnement territorial élargi par rapport à la première cohorte. Elle a pour objectifs de :

- consolider et développer les liens entre acteurs sociaux éducatifs, parents et enfants ;
- favoriser la mixité entre les QPV et la ruralité avant l'arrivée au collège ;
- pérenniser un orchestre de territoire associant la 1^{ère} et la 2^{ème} cohorte Démos avec les élèves du conservatoire.

Bilan de l'encadrement 2023-2024 :

- 420 heures d'ateliers sur l'ensemble des groupes, soit 70 heures d'ateliers par enfant ;
- 37 heures de pratique orchestrale ;
- 23 intervenants musicaux aux profils variés ;
- 11 intervenants sociaux issus des centres sociaux, de la MJC et de la CAGV.

L'après Démos : faire naître et vivre un orchestre de territoire

À la fin de son parcours de 3 ans dans Démos, un enfant sur deux en moyenne choisit de poursuivre la pratique d'un instrument de musique" (Source : Philharmonie de Paris). À Verdun, à l'issue de la première cohorte Démos (2020-2023), 31 enfants sur 65 (soit près de 48 %) ont souhaité poursuivre leur apprentissage musical. Un projet pédagogique a été spécialement conçu afin de les intégrer au conservatoire dans des classes de formation musicale, aux côtés des enfants issus du conservatoire (niveau 2CA). Une classe supplémentaire a été créée dans cette perspective.

Ce projet "après Démos" a également permis de créer et de développer un orchestre de tier cycle, un orchestre de 1^{er} cycle avancé, un orchestre à cordes et un orchestre Démos avancé.

Le dernier compte 53 musiciens : 30 sont issus de la formation Démos et 23 ont été formés au conservatoire. Il permet une approche musicale inscrite dans la durée, avec un encadrement de toutes les séances de travail par un spécialiste de chaque instrument et un référent social. En juin 2024, le concert de fin d'année organisé à la salle Cassin a réuni près de 140 enfants.



CHIFFRES CLÉS

Durant trois ans (2023-2026), 90 enfants de la CAGV bénéficieront du dispositif Démos, et du prêt d'un instrument de musique :

3

Groupes "cordes" : violon, alto, violoncelle

1

Groupe "bois" : flûte, clarinette

1

Groupe "cuivres" : trompette, trombone, saxhorn/euphonium

1

Groupe percussions classiques

25

Intervenants musicaux aux profils variés

11

Intervenants sociaux (centres sociaux, MJC et CAGV) tous apprenants au même titre que les enfants



L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

La CAGV apporte un soutien technique et financier au Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC), dispositif national, qui vise à développer une politique d'éducation artistique et culturelle coordonnée à l'échelle locale.

En 2024, pour la première fois, une résidence de territoire s'est déroulée dans le cadre du CTEAC, coordonnée par le PETR du Pays de Verdun et accompagnée par la CAGV. Intitulée "Tapis-monde", elle a donné lieu à la création d'une pièce textile participative racontant le fleuve Meuse. Durant 9 semaines, le collectif Bouillons a rencontré plusieurs structures de la CAGV qui ont participé au projet : école maternelle de Bras-sur-Meuse, école élémentaire de Chamy-sur-Meuse, collège de Thierville-sur-Meuse, MFR de Bras-sur-Meuse, accueil périscolaire de Belleville-sur-Meuse, école à pédagogie adaptée Le Colibri de Thierville-sur-Meuse, Mission Locale du Nord meusien. Cette résidence de territoire a bénéficié de financements de la DRAC, du Département de la Meuse, de la CAGV et d'Argonne-Meuse.

Tout au long de l'année, la référente EAC de la CAGV, a également accompagné cinq projets fédérateurs. 22 classes allant de la grande section au CM2, soit 444 élèves de cinq écoles pri-

maires du territoire (école maternelle Jacques Prévert-Verdun, école élémentaire Louise Michel-Verdun, école primaire Jardin Fontaine-Thierville, école maternelle de Bras-sur-Meuse, école élémentaire Haudainville), ont pu découvrir des esthétiques variées : théâtre / musique, maionnettes, cinéma d'animation, danse/patrimoine. Grâce à trois structures culturelles partenaires - Transversales, Vu d'un œuf Imag'Est. Ces projets ont été soutenus financièrement par la DRAC, le Département de la Meuse, la CAGV et les coopératives scolaires.

Dans l'enseignement secondaire, le partenariat entre le lycée Marguerite et l'atelier d'art du Grand Verdun a été reconduit. Des temps de pratiques artistiques ont été menés à destination d'élèves volontaires de seconde, première et terminale, encadrés par Angélique Jung (sculpture/modèle) et Catherine Bachelez (dessin/gravure/peinture). Une restitution, sous forme d'une exposition collective, s'est déroulée à Entrelles, lieu d'art et de culture du lycée Marguerite. Ce partenariat a été financé dans le cadre du Pass Culture / part collective.

Une réflexion a également été menée sur la manière d'encadrer et de faciliter les projets fédérateurs réalisés par les écoles.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

S²LO



LE PÔLE PATRIMOINE



Au sein de la Direction des affaires culturelles, le pôle Patrimoine a en charge la valorisation du patrimoine de la CAGV et la gestion du musée de la Princiery. L'année 2024 a été marquée par la signature avec l'État de la convention de partenariat relative au label Pays d'Art et d'Histoire, l'inauguration du parcours de réalité augmentée sur le village détruit de Vaux-devant-Damloup et le suivi des grands projets de valorisation et de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) : ACCOMPAGNEMENT DE LA SECONDE PHASE

Suite au classement d'une partie de la commune de Verdun en SPR (2022), un outil de gestion doit être mis en place pour ce périmètre. Il s'agit d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), pour l'élaboration duquel une étude a débuté en 2023. En 2024, les éléments suivants ont été travaillés : projet urbain, fiches conseils sommaire et premier cahier du règlement écrit, typologies architecturales, propositions de requalification de certains espaces publics, plan de topographie historique, fiches d'immuebles, sommaires du diagnostic et du rapport de présentation. Tout au long de l'année, plusieurs réunions d'information et d'échanges ont été organisées avec les instances locales.

RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Débutés en 2023, les travaux de restauration (clos, couvert et restitution des menuiseries des façades) de la maison du rabbin ont été réceptionnés. Un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude architecturale et paysagère des chapelles-abris des villages détruits a été lancé. Par ailleurs, dans le cadre du budget participatif de la Ville de Verdun, trois panneaux d'interprétation patrimoniale ont été installés le long de la VVV, "Héliotropisme", œuvre de Florian Viel, a été mise en place à la MIC de Belleville-sur-Meuse, dans le cadre du 1^{er} artistique.

SIGNATURE DE LA CONVENTION LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Après avoir reçu un avis favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA), la CAGV a signé une convention de partenariat décennale avec le ministère de la Culture le 1^{er} mars 2024. Cette convention établit les modalités de mise en œuvre du label sur le territoire du Pays d'Art et d'Histoire du Grand Verdun ainsi que les conditions de l'accompagnement financier de la Drac. La cheffe de projet PAH a été recrutée le 1^{er} décembre 2024.

LE MUSÉE DE LA PRINCERIE

Un chantier de dépoussiérage/décontamination de l'ensemble de la collection de peintures a débuté en novembre 2024. Au 31 décembre 2024, 181 œuvres ont été dépoussiérées dont 47 œuvres contaminées. Cette opération est réalisée sous le contrôle de Maud Zamoni, restauratrice de peintures, avec un protocole d'intervention validé par la Drac Grand Est. Des volontaires appartenant à différents services de la collectivité participent à ce chantier. En parallèle, le musée poursuit le recensement de ses collections. Cette opération réglementaire, régie par la loi de 2002 relative aux musées de France, vise à vérifier la présence et l'état de conservation de chacune des 10 600 œuvres appartenant aux collections du musée de la Princiery. Au 31 décembre 2024, 9 047 biens ont été récochés, soit 86 % des biens inscrits à l'inventaire. Trois tableaux, jusqu'alors déposés à la sous-préfecture de Verdun, ont été restaurés avec le soutien de la Drac Grand Est. Il s'agit de deux huiles sur toile d'Hector Leroux (1829-1900), *Tibulle et Délie* (paire) (Inv.811213 et 811214) ; et d'une huile sur bois réalisée par Jean-Jacques HENNER (1829-1905), *Portrait de Tournois* (Inv.811181). Le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) du musée de la Princiery est en cours d'écriture depuis 2023. La partie « pratique » de ce document opérationnel est en grande partie achevée. Des exercices doivent être mis en place en collaboration avec le SDIS 55. Des maquettes tactiles mettant en valeur l'architecture Renaissance de l'hôtel de la Princiery ont été acquises. Elles ont vocation à être utilisées au musée ou lors d'actions hors-murs, grâce à une version mobile. L'exposition temporaire « Correspondances » a été présentée du 1^{er} avril au 31 octobre 2024. Vue par 5 230 visiteurs, elle bénéficiait du prêt de 14 œuvres par les FRAC Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne.

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) : ACCOMPAGNEMENT DE LA SECONDE PHASE

Suite au classement d'une partie de la commune de Verdun en SPR (2022), un outil de gestion doit être mis en place pour ce périmètre. Il s'agit d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), pour l'élaboration duquel une étude a débuté en 2023. En 2024, les éléments suivants ont été travaillés : projet urbain, fiches conseils sommaire et premier cahier du règlement écrit, typologies architecturales, propositions de requalification de certains espaces publics, plan de topographie historique, fiches d'immuebles, sommaires du diagnostic et du rapport de présentation. Tout au long de l'année, plusieurs réunions d'information et d'échanges ont été organisées avec les instances locales.

RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Débutés en 2023, les travaux de restauration (clos, couvert et restitution des menuiseries des façades) de la maison du rabbin ont été réceptionnés. Un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une étude architecturale et paysagère des chapelles-abris des villages détruits a été lancé. Par ailleurs, dans le cadre du budget participatif de la Ville de Verdun, trois panneaux d'interprétation patrimoniale ont été installés le long de la VVV, "Héliotropisme", œuvre de Florian Viel, a été mise en place à la MIC de Belleville-sur-Meuse, dans le cadre du 1^{er} artistique.

SIGNATURE DE LA CONVENTION LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Après avoir reçu un avis favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA), la CAGV a signé une convention de partenariat décennale avec le ministère de la Culture le 1^{er} mars 2024. Cette convention établit les modalités de mise en œuvre du label sur le territoire du Pays d'Art et d'Histoire du Grand Verdun ainsi que les conditions de l'accompagnement financier de la Drac. La cheffe de projet PAH a été recrutée le 1^{er} décembre 2024.



CHIFFRES CLÉS

Le musée de la Princiery :

5 366
visiteurs (5 164 en 2023)

1 895
participants aux 36
événements programmés
(+ 16 % par rapport à 2023)

84
groupes, soit 1898 visiteurs
(1750 en 2023)

73%
des visiteurs viennent de la
région Grand Est,
10% de l'étranger



CHIFFRES CLÉS

Le pôle-technique
événementiel :

LE PÔLE TECHNIQUE-ÉVÉNEMENTIEL À LA MANOEUVRE ...

L'efficacité du pôle technique-événementiel a été renforcée en 2023, par la mise en place d'un règlement intérieur et d'une nouvelle grille tarifaire afin d'encadrer la gestion du matériel. Basée à l'église Jeanne d'Arc - salle de spectacle, à la Cité Verte, l'équipe est organisée autour d'un noyau de quatre agents. Capable de monter en effectif jusqu'à quarante personnes pour le Grand Festival, elle s'enrichit ponctuellement de ressources humaines, internes ou externes, en fonction des besoins. L'expertise du pôle est sollicitée pour l'instruction des dossiers techniques relatifs aux nouveaux projets culturels.

LES MISSIONS RÉALISÉES EN 2024 S'ORGANISENT AUTOUR DE TROIS AXES PRINCIPAUX

• **La régie de spectacles** : le pôle technique-événementiel a participé à l'organisation de plus de 90 spectacles (hors Grand Festival) dont plus de 60 à l'église Jeanne d'Arc. Il assure la gestion des équipements, le suivi et la maintenance du parc scénique, lumière et son. En régie directe ou en régie d'accueil, l'équipe s'adapte à la demande, de techniciens du spectacle complémentaires. En 2024, ces techniciens représentent 3 équivalents temps plein.

• **La mise à disposition de matériel** : le pôle technique-événementiel assure la logistique et le suivi d'un parc de matériel mis à disposition

de la collectivité et de ses acteurs. Cette activité représente une part importante des activités du pôle. En 2024, plus de 200 mises à disposition de matériel ont été réalisées (contre 169 en 2023), soit plus de 20 % d'augmentation et un poids total supérieur à 20 tonnes. Les demandes émanent de plus de 100 acteurs locaux différents. Elles sont ainsi réparties : associations situées sur le territoire de la CAGV (50%), services internes et communes de la CAGV (40%), établissements scolaires (10%).

• **L'appui logistique à la Direction des affaires culturelles** : le pôle intervient également en soutien de la médiathèque et de la ludothèque (V/P, animations, expositions), du Conservatoire de Musique et Danse (transport d'instruments, installations techniques, régie d'événements), du musée de la Princiery (transport d'œuvres, montage d'expositions), de l'Atelier d'Art, de la Micro-Folie...

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

1
spectacle en moyenne
tous les 3 jours (hors
été et vacances de
Noël)

100
livraisons/reprises ; 60
montages/démontages

20
scènes extérieures
montées, 300
sorties, 1 600
4 600 chaises
grilles d'exposition
6 km de balisage
Vauban



UNE RICHE PROGRAMMATION CULTURELLE AU SERVICE DU TERRITOIRE

La programmation culturelle mise en œuvre par la Direction des affaires culturelles contribue au rayonnement du territoire. L'année 2024 a notamment été marquée par le retour du Grand Festival, et la dixième édition du Faubourg du Blues.

LE GRAND FESTIVAL

Festival pluridisciplinaire d'arts de la rue organisé tous les deux ans dans l'espace public, et entièrement gratuit, il vise à rendre la culture accessible à tous en apportant une nouvelle offre culturelle aux habitants du territoire. Le soutien à la création artistique et le renforcement de l'identité du territoire par un événement significatif fédérant les acteurs culturels sont les raisons d'être de ce festival, tout autant que le partage des émotions, le renforcement de l'imaginaire collectif et la mixité générée par la rencontre des publics.

Le Grand Festival s'est déroulé les 19, 20 et 21 juillet 2024. Il a accueilli près de 80.000 spectateurs (jauges cumulées). La programmation a permis au public de découvrir 42 compagnies, dont 10 issues du Grand Est, proposant différentes esthétiques à travers 120 représentations.

Cette année encore, la synergie mise en œuvre a permis de fédérer significativement les acteurs culturels du territoire. Les liens existants ont été renforcés à travers le renouvellement des partenariats et de nouvelles collaborations ont été développées. La carte blanche confiée à l'association Transversales a été renouvelée, donnant lieu à la programmation de 5 spectacles dédiés à la création circassienne. Le conservatoire de musique et de danse a proposé un spectacle de danse avec les élèves et l'atelier d'art a mobilisé un public intergénérationnel pour la création d'une sculpture participative. Les centres sociaux et culturels ont été mobilisés pour des ateliers artistiques et des installations participatives. Le service des solidarités, à travers le chœur jeune, a encadré la réalisation d'une enquête permettant de mieux connaître les festivaliers.

LES FLÂNERIES DE VERDUN

Les Flâneries de Verdun ont de nouveau ponctué les dimanches d'été à travers 8 concerts gratuits, organisés au parc Japote, au musée de la Pincerie (une date), ainsi que sur le quai de Londres dans le cadre du Grand Festival. La programmation variée - chanson française, jazz vocal, new soul, musique des balkans et rockabilly - a une fois de plus rencontré un grand succès, avec une moyenne de 250 à 300 spectateurs par date. Le budget global de ces concerts est de 6 230 €.



LA 10^e ÉDITION DU FAUBOURG DU BLUES

Le festival a une fois encore rencontré son public, essentiellement régional (74% Grand Est). Trois soirées concerts ont été organisées à l'église Jeanne-d'Arc, avec une programmation d'envergure. Cette édition a été émaillée de plusieurs nouveautés : une soirée dédiée aux artistes féminines et l'organisation d'un dîner-concert, en collaboration avec le restaurant d'application du lycée Alain-Fournier. L'événement sera renouvelé lors de la prochaine édition. En parallèle, des concerts ont été proposés aux élèves internes des lycées Marguerite et Alain-Fournier. Un conte musical "Une petite histoire du Blues" dédié au jeune public a réuni 170 élèves d'écoles du Grand Verdun, à l'espace Jeanne d'Arc. La médiathèque a organisé deux conférences sur l'histoire du blues et la présence américaine à Verdun, tandis que l'organisation du JUKE JOINT, festival off dans sept bars de la ville, a permis de faire découvrir gratuitement cette esthétique à environ 500 personnes. Au total, près de 1200 spectateurs ont participé à cette édition, dotée d'un budget total de 50 595€ de dépenses (dont 44 269€ d'autofinancement) et 24 784€ de recettes.

DÉFILÉ DE LA SAINT-NICOLAS

Événement incontournable plébiscité par les habitants du territoire, le défilé de la Saint-Nicolas de Verdun 2024 avait pour thématique "les animaux fantastiques". Quatre compagnies professionnelles (Les Grandes Personnes, Remue Ménage, Acidu et les Tourneurs de manivelles) et une douzaine de structures locales ont composé ce défilé qui s'est, comme chaque année, achevé par la remise des clés de la Ville de Verdun à saint Nicolas et par un feu d'artifice.



BILAN DES ACTIONS DE MÉCÉNAT 2024

Depuis fin 2022, un poste a été créé spécifiquement pour la recherche de fonds privés afin de soutenir les initiatives culturelles de la Ville de Verdun et de sa Communauté d'Agglomération. En complément des subventions institutionnelles, des entreprises ont été sollicitées pour contribuer activement à la vie culturelle par le biais du mécénat.

- Le Grand Festival a bénéficié du soutien de 7 entreprises du territoire à travers le mécénat d'Eurovia, Crédit Agricole de Vœlla, l'Union Laitière de la Meuse, Akblis, CHEM, et l'ANDRA pour un montant total de 21 500€.
- Le Faubourg du Blues a pu compter sur le soutien des entreprises Dalkia, Vœlla et Berthold à hauteur de 5 000€. En mécénat pour le Faubourg du Blues s'élevait à 4 000 €. Les prévisions pour 2025 sont de 9 500 €.
- L'Orchestre Demos Grand Verdun a bénéficié du soutien de la MSA Maine Ardennes Meuse et du Fonds de Dotat Caisse d'Épargne. Le montant total des dons a atteint 13 000 €. En 2023, le mécénat pour Demos représentait 9 000 €. Pour 2024, il devrait s'élever à 15 000 €.
- Une collecte de fonds, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, a été mise en place à destination du grand public pour la rénovation de l'ancienne maison du rabbin, attenante à la synagogue de Verdun. Le montant total de la collecte a atteint la somme de 10 200 €.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



LA MÉDIATHÈQUE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT ET SON IMPLANTATION EN RÉSEAU SUR LE TERRITOIRE

En 2024, le Contrat Territoire-Lecture (CTL) poursuit son engagement en faveur de l'accès au livre, à la lecture et aux ressources numériques pour tous, en consolidant les actions menées auprès des différents publics et en développant de nouvelles initiatives adaptées aux enjeux de territoire. Le programme de médiation, les actions en direction des publics éloignés de la culture, les partenariats innovants et les impacts des dispositifs mis en place, sont autant de facteurs contribuant au développement de cet équipement culturel.

UN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES QUI CONTINUE DE SE CONSTRUIRE ET QUI PROGRESSE

Afin de développer l'appartenance à un réseau commun, les rencontres et les échanges se sont multipliés en 2024 entre la médiathèque de l'Encre, la bibliothèque associative "Lire à Belleville" et la bibliothèque municipale de Bras-sur-Meuse, notamment grâce au soutien de la Bibliothèque Départementale de la Meuse qui a permis un focus sur la petite en-

fance : réunions, formations et animations ont nourri les projets et complété les compétences des bénévoles et des professionnels.

LA LUDOTHÈQUE, UN NOUVEAU SITE DE LA MÉDIATHÈQUE

Toutes les collections de la ludothèque ont été cataloguées sur le SIBG (Système Informatique de Gestion des Bibliothèques) permettant aux adhérents d'emprunter des jeux aux mêmes conditions de gratuité que la médiathèque et avec la carte de l'Encre. Cette uniformisation a permis d'enrichir l'offre de la médiathèque sur le plan des collections, des animations et des services.

UN PROGRAMME RENOUVELÉ D'ANIMATIONS, EN LIEN AVEC LE TERRITOIRE

La médiathèque s'est intégrée dans le projet culturel de territoire en tissant des liens solides avec les autres structures et équipements culturels, en participant à la vie des quartiers ainsi qu'aux grandes manifestations, ou en devenant l'outil d'enjeux socio-culturels majeurs. Outre la poursuite du programme d'animations proposé durant la période précédente, diverses actions nouvelles, ou ré-orientées, en direction de tous les publics y ont été initiées. Certaines d'entre elles étaient tout particulièrement destinées aux personnes les plus éloignées de la lecture-culture. Dans le cadre d'une résidence d'auteur, Antoine Mouton a écrit 19 poèmes fondateurs sur la future médiathèque et animé un atelier d'écriture avec les ouvriers du chantier. La médiathèque a participé au concours "Dis-moi dix mots" organisé par le ministère de la Culture avec les

usagers de l'espace des Cordeliers, lauréates pour la deuxième fois. Le club ado BD/Manga, composé d'une trentaine de participants de 11 à 18 ans, accompagnés de jeunes adultes volontaires et passionnés, poursuit son développement. La médiathèque a également programmé un spectacle jeune public qui a ravi 80 spectateurs, petits et grands.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AU PUBLIC EN DIFFICULTÉ

Des résidents en situation de handicap physique et/ou mental issu du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ont été accueillis une fois par mois. Les séances de lecture offertes par les médiathécaires, les jeux pour se repérer dans les espaces et les collections, ainsi que des activités manuelles en lien avec la thématique de lecture ont permis de tisser des liens et de mieux appréhender l'isolement et les attentes de ce public.

Un travail suivi avec des structures à vocation sociale a également été mené. Ainsi la médiathèque a régulièrement rencontré le SPIP (Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation), le Centre Médico Pédagogique, les groupes scolaires et périscolaires, les centres sociaux et culturels, l'ADAPEI (l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés), l'AMaTraMi (l'Association Meusienne des Trajets de vie des Migrants), la promotion 16/18 de l'AFPA (l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), l'École de la 2ème Chance, le GRETA (Groupe d'Etablissements Publics d'Enseignement), la mission locale, l'UPE2A (l'Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants), ainsi que des services de la collectivité dont l'expertise a enrichi certains projets, tels que le service Développement Durable.



LA POURSUITE RÉGULIÈRE DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Le médiateur numérique de L'Ancre a mis en place une assistance numérique tous les jeudis de 14h à 17h, sans rendez-vous, afin de lutter contre l'illectronisme. Les usagers, de plus en plus nombreux grâce au bouche à oreille, se sont déplacés pour demander chaque semaine de l'aide pour utiliser leur liseuse, leur smartphone et leur PC ainsi que la prise en main de certains logiciels.

En septembre 2024, la médiathèque, en partenariat avec le Numérupôle de Bras-sur-Meuse, a participé pour la troisième année consécutive au championnat Rocket Bib et a terminé en première position. Les joueurs ont promu l'e-sport comme une activité fédératrice où chaque joueur s'est senti appartenir à un

groupe, a pu recevoir des conseils avisés et un soutien indéfectible des autres, preuve que le jeu vidéo n'exclut pas, bien au contraire. Cette action a été mise en valeur sur la page "Biblis en folie" du ministère de la Culture comme le top 2 des « dix activités inattendues proposées en bibliothèque ».

Organisé par la médiathèque l'Encre, Verdun Joystick Players a rénové la convention de jeu durant trois jours en mai 2024 en l'inscrivant au cœur de toutes les expressions culturelles. Si le 10ème art a été mis à l'honneur, il a côtoyé les séries, le cinéma, la littérature, les BD et les mangas sous forme d'expositions, par la présence d'auteurs ou d'illustrateurs. L'année 2024 a été marquée par le tournoi départemental sénior avec « Silver Geek » qui permet à des personnes âgées d'être actives physiquement et socialement grâce à l'e-sport. Plus de 3000 personnes de toutes les générations se sont rencontrées devant les jeux vidéo ou traditionnels en accès libre et gratuit.



CHIFFRES CLÉS

3693

inscrits dont 2505 actifs

+ 46,46%

du nombre des adhérents avec 1160 nouvelles inscriptions en 2024

3778

nouvelles acquisitions (livres, jeu, DVD, CD)

162 599

prêts cumulés, soit une augmentation de 97,12% par rapport à 2023, et autant de fréquentation en plus

+ de 100

partenaires différents pour les animations indoor/outdoor

au moins 10 animations/semaine de publics

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

S2LO

UN SERVICE COMMUNICATION PLEINEMENT ENGAGÉ DANS LA MODERNISATION ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE

En 2024, le service Communication du Grand Verdun a poursuivi sa transformation pour répondre à un double enjeu : accompagner les services vers davantage d'autonomie et adapter la stratégie globale aux nouveaux usages numériques dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint.

STRUCTURER, ACCOMPAGNER ET VALORISER : UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA MONTÉE EN PUISSANCE

L'année 2024 a marqué une consolidation majeure du rôle stratégique du service Communication au sein de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun. À l'interface du marketing territorial, de la communication institutionnelle et de l'information citoyenne, le service a continué à moderniser ses outils et à clarifier les processus internes. Les plateformes numériques élaborées en interne ont été enrichies, tandis que de nouvelles pages thématiques sur les réseaux sociaux ont été déployées pour rapprocher l'action publique des habitants. Cette dynamique a permis d'accroître la lisibilité des politiques publiques et d'améliorer la réactivité de la diffusion d'information.

Le travail mené avec les directions internes a représenté un axe majeur de l'année. Il a permis de mieux cerner leurs besoins, d'harmoniser les pratiques et de poser les bases d'une méthode commune de communication : plus fluide, plus cohérente et plus efficiente.

DES MISSIONS RENFORCÉES POUR UN IMPACT PLUS VISIBLE

Le service a déployé un champ d'action particulièrement large en 2024, malgré un environnement budgétaire très contraint.

Création graphique et production print

Plus de 150 supports (hors déclinaisons) ont été réalisés : affiches, programmes, brochures, kakemonos, visuels digitaux... Une montée en puissance notable qui illustre la volonté de "faire mieux avec moins", en développant des supports plus homogènes et plus efficaces.

Gestion dynamique des sites internet

Les plateformes web ont connu une fréquentation soutenue, stimulée par l'ajout de nombreuses actualités, pages dédiées et agendas interactifs : **plus de 250 événements ont été saisis sur verdun.fr en 2024**, confirmant son rôle de portail central de l'information locale.

Stratégie réseaux sociaux en pleine expansion

Le déploiement de nouvelles pages gérées directement par certains services a permis une communication plus proche du terrain, plus ciblée et plus immédiate.

La croissance est spectaculaire. À titre d'exemple, les chiffres d'audience de la page de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ces dernières années :

- **4 535 abonnés** (2019)
- **8 541 abonnés** (2023)
- **10 291 abonnés** (2024)

Les grands événements structurants - Re-lais de la flamme olympique, Grand Festival, Bouffirry, Flâneries musicales, Journées du Patrimoine, Faubourg du Blues, etc. - ont bénéficié d'une communication multicanale cohérente, renforçant la visibilité de l'agglomération et son attractivité culturelle.

ACCOMPAGNER LES SERVICES VERS L'AUTONOMIE

Le service Communication a intensifié en 2024 son accompagnement auprès des directions pour les aider à gagner en autonomie. Cet appui passe par :

- la mise à disposition d'outils clés en main,
- des modèles graphiques harmonisés,
- un accompagnement éditorial structuré,
- des conseils méthodologiques pour concevoir des contenus cohérents.

Cette démarche permet de fluidifier les échanges, d'optimiser le temps de production et d'assurer une cohérence globale tout en valorisant plus efficacement les actions de chaque service.

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX SOCIAUX : UN PILIER DÉSORMAIS INCONTOURNABLE

Avec la poursuite d'une croissance soutenue de l'audience et la multiplication des contenus, les réseaux sociaux s'imposent désormais comme un **axe central de la communication du Grand Verdun**. Ils permettent :

- une information immédiate,
- une proximité accrue avec les habitants,
- une couverture optimale des événements,
- une meilleure visibilité des politiques publiques.

La professionnalisation engagée depuis 2023 (photos, vidéos, reportages courts, formats interactifs) assure une présence plus lisible et renforce significativement l'attractivité des actions de la collectivité.

COMMUNIQUER AUTREMENT DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE CONTRAINT

La dégradation du contexte économique a un impact direct sur les dépenses de fonctionnement. Il est aujourd'hui impératif d'adapter la stratégie de communication pour continuer à être efficaces tout en réduisant les coûts. Les orientations stratégiques sont claires :

- réduction progressive des impressions,
- migration vers des formats numériques,
- accent renforcé sur les réseaux sociaux,
- évaluation systématique de l'efficacité des actions pour optimiser chaque euro investi.

Cette transition n'est pas seulement financière : elle correspond à une évolution profonde des habitudes d'accès à l'information. Les habitants consultent massivement leurs actualités via le digital. Répondre à ce mouvement est devenu le point clé de la stratégie de communication du Grand Verdun.



Perspectives 2025 : accélérer la transition numérique

L'année 2025 sera marquée par plusieurs évolutions structurantes :

- **déployer pleinement l'usage de la vidéo**, notamment via des formats courts adaptés aux réseaux sociaux ;
- **intégrer les outils d'intelligence artificielle** pour optimiser la production graphique, éditoriale et multimédia ;
- **réviser et moderniser les sites web**, en priorité verdun.fr, afin d'améliorer l'ergonomie et la performance ;
- **mutualiser les stratégies** avec les partenaires institutionnels et associatifs, dans la continuité du succès des opérations communes (festivités de fin d'année, carnaval vénitien...) ;
- **renforcer l'identité graphique** des grands événements : festivals, Verdun Plage, marchés de Noël, thème...

L'objectif est clair : rendre la communication plus moderne, plus agile, plus identifiée et plus proche des citoyens.

Avec une stratégie numérique ambitieuse, une optimisation constante des ressources et un accompagnement renforcé auprès des services, le Grand Verdun confirme sa volonté de bâtir une communication moderne, durable et adaptée aux enjeux financiers, au service des citoyens. En 2025, le service Communication poursuivra cette dynamique pour faire du numérique le moteur principal d'une information accessible, réactive et visible, au service de l'attractivité et du rayonnement du territoire.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le

ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE



Grand Verdun

Communauté d'Agglomération

Ville de Verdun / Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
11, rue du Président Poincaré - 55 107 Verdun Cedex
Tél. 03 29 83 44 22 / Fax. 03 29 83 44 23



www.verdun.fr



GrandVerdun

ANNEXE ROB 2026

STRUCTURE DES EFFECTIFS / DEPENSES DE PERSONNEL / DUREE DU TRAVAIL

Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et Ville de Verdun

L'article D.2312-3 du CGCT dispose que « *le rapport sur les orientations budgétaires prévu à l'article L.2312-1 du même code comporte des informations relatives :*

1°) *A la structure des effectifs ;*

2°) *Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*

3°) *A la durée effective du travail dans la commune.*

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. »

Les données chiffrées présentées sont celles arrêtées au 31.12.2024. Les données 2025 sont précisées lorsque disponibles à la date de rédaction du présent rapport.

Les données sont tirées du RSU 2024, expliquant potentiellement certaines variations entre les précédentes années.

Structures des EFFECTIFS

La Communauté d'agglomération du Grand Verdun et la Ville de Verdun sont organisées selon un organigramme commun régi par une convention de mutualisation qui a vocation à s'étendre progressivement sur les communes du territoire de la communauté d'agglomération.

Au 1er janvier 2024, la commune de Fleury devant Douaumont a également adhéré, sans modification des effectifs.

Au 1er janvier 2025, la commune de Montzéville a intégré les effectifs de la CAGV. Un agent secrétaire de Mairie, mutualisé avec la commune de Thierville a été recruté. La commune dispose également d'un agent technique polyvalent.

Les effectifs au 31.12.2024 se répartissent de la manière suivante :

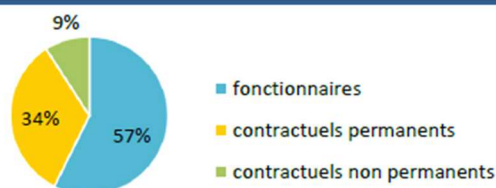
Le présent rapport reprend les éléments du RSU :

a) Pour la CAGV :

Effectifs

➔ 422 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 242 fonctionnaires
- > 142 contractuels permanents
- > 38 contractuels non permanents



➔ 25 % des contractuels permanents en CDI

➔ 3 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

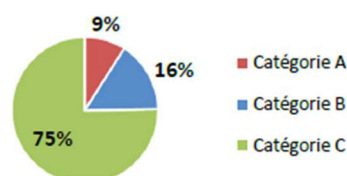
- ⇒ 16 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	36%	15%	28%
Technique	33%	30%	32%
Culturelle	7%	6%	7%
Sportive	3%	3%	3%
Médico-sociale	8%	11%	9%
Police			
Incendie			
Animation	12%	35%	21%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

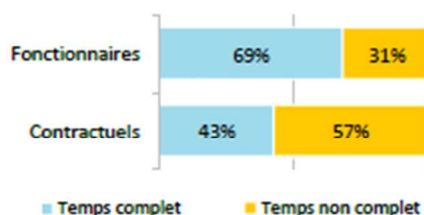


➔ Les principaux cadres d'emplois

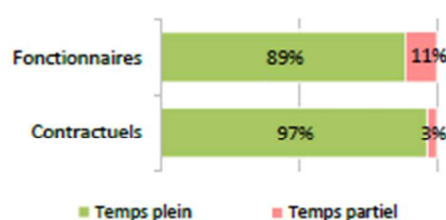
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	19%
Adjoints d'animation	19%
Adjoints administratifs	18%
ATSEM	9%
Agents de maîtrise	9%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	76 fonctionnaires TNC	81 contractuels TNC
Médico-sociale	100%	100%
Animation	67%	84%
Technique	28%	52%
Culturelle	24%	11%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

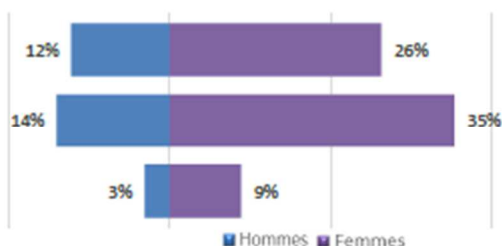
1% des hommes à temps partiel
15% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,07
Contractuels permanents	39,01
Ensemble des permanents	45,35
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	
Age moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	39,21

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 352,43 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 220,91 fonctionnaires
- > 108,48 contractuels permanents
- > 23,04 contractuels non permanents

641 423 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	32,49 ETPR
Catégorie B	56,98 ETPR
Catégorie C	239,92 ETPR

Positions particulières

- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 4 agents en disponibilité
- > Un agent détaché dans une autre structure
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- ➔ En 2024, 36 arrivées d'agents permanents et 41 départs

6 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
389 agents	384 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires		-1,2%
Contractuels		-1,4%
Ensemble		-1,3%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplaçants	37%
Démission	20%
Départ à la retraite	15%
Licenciement	10%
Autres cas	10%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	61%
Remplacements (contractuels)	28%
Voie de mutation	6%
Réintégration et retour	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- ➔ 94 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 93 n'ayant pas été nommé(s)
dont 100% des nominations concernent des femmes

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 114 avancements d'échelon et
21 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

b) Pour la Ville de Verdun

Effectifs

➔ 6 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 6 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 0 contractuel non permanent



- fonctionnaires
- contractuel permanent
- contractuel non permanent

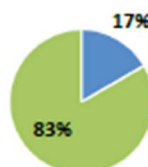
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

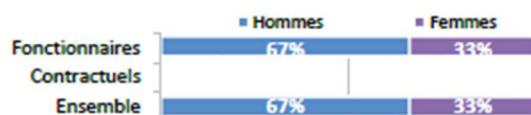
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative			
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police	100%		100%
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

➔ Répartition par genre et par statut



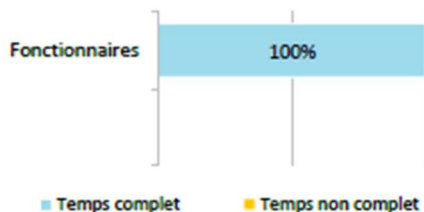
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Agents de police municipale	83%
Chefs de service de police municipale	17%

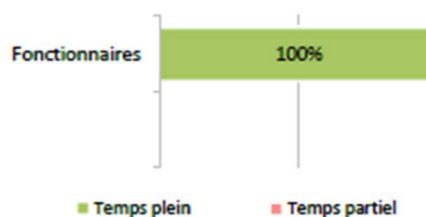
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

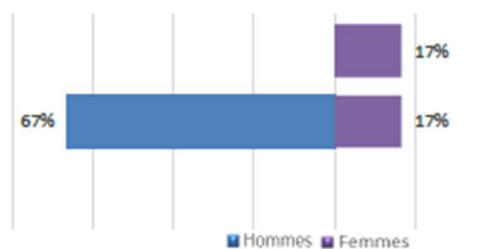


Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 41 ans

Age moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	40,83
Ensemble des permanents	40,83
Tranche d'âge	
de 50 ans et +	
de 30 à 49 ans	
de - de 30 ans	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 6,77 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 6,50 fonctionnaires
- > 0,00 contractuel permanent
- > 0,27 contractuel non permanent

12 321 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

- ➔ En 2024, aucune arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
6 agents	6 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuel		
Ensemble	➔	0,0%

- ➔ Aucun départ d'agent permanent en 2024

- ➔ Aucune arrivée d'agent permanent en 2024

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 5 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

LES DÉPENSES

1) Les dépenses de personnel

Le compte administratif 2025 est arrêté à 16 582 068,31 €

- CAGV : 16 258 733,89 €
- Ville de Verdun : 323 334,42 €

Le budget 2026 est particulier compte tenu du contexte national et local. Il est estimé aujourd'hui à 17 300 000 € pour la CAGV. Les agents de la Police Municipale de Verdun ayant intégré les effectifs de

la CAGV au 1er janvier 2026, l'intégralité des charges de personnel est avancée par le Grand Verdun, les frais réels étant supportés par chaque structure mutualisé en application de la convention de mutualisation et des clés de répartition affectées à chaque agent.

Le montant des frais de personnel augmente pour plusieurs raisons :

- Le Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, est venu augmenter les charges patronales liées à la CNRACL de 3 points à partir du 1er janvier 2025. Cette augmentation de 3 points va se répéter sur les 4 prochaines années. Le Taux de la CNRACL passera donc de 31,45 % à 43,65 % au 1er janvier 2028. En 2025, ce coût était de 180 000 €, en 2026 une nouvelle augmentation de 180 000 € est prévue. L'augmentation sur ces 4 années représente 2 000 000 €.
- La progression de la carrière des agents (GVT) implique une augmentation structurelle variable d'une année sur l'autre, estimée en 2026 à 150 000 €.
- Un choix politique a été porté en début d'année 2024 de ne pas appliquer la prime de pouvoir d'achat mise en place par le gouvernement. En revanche, une augmentation pluriannuelle des agents a été décidée dès le début d'année 2024. Aussi, le coût de cette augmentation est de 70 000 € pour l'exercice 2024, et se reporte sur l'exercice 2025. La deuxième tranche d'augmentation de 30 000 € s'est reportée sur l'exercice 2025. La dernière tranche d'augmentation aura lieu en 2026 pour un montant de 20 000 €.
- Une participation obligatoire à la protection santé complémentaire des agents est en place depuis le 1er janvier 2026. Chaque agent peut voir la collectivité participer à hauteur de 15 € par mois à ses frais de santé s'il adhère au contrat collectif conclu par le centre de gestion. Dans ce cadre, un montant de 50 000 € a été budgété pour ce dispositif. Ce montant est cependant variable et difficilement quantifiable puisqu'il dépend du souhait, ou non, des agents d'adhérer ou non au dispositif.
- Le montant journalier des Titres restaurants, non revu depuis disant, est passé de 4 à 6 € au premier janvier (participation à 50 % entre les agents et l'employeur). Ce montant représente une augmentation de 40 000 €.
- L'année 2026 sera marquée par le Grand Festival et les élections municipales. De fait, un budget d'heures supplémentaires et de contrats guso doit être dégagé. Ce budget est estimé à 90 000 €.

Il est à noter que certaines dépenses font l'objet de recettes inscrites sur un autre chapitre budgétaire à hauteur de 200 000 € par an :

- les atténuations de charges : remboursements indemnités journalières CPAM, indemnisation assurance statutaire sur accidents du travail et maladie professionnelle, subventions emplois aidés,
- les remboursement des agents mis à disposition
- les remboursements de décharges syndicales

Il faut enfin ajouter les charges annexes aux dépenses de personnel (formation, habillement, médecine, déplacements, subvention au COS, organisation événement type café RH) soit 300 000 € par an.

2) Autres éléments de rémunérations

a) Chiffres globaux 2024

CAGV

➔ Les charges de personnel représentent 33,91 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	46 956 857 €	Charges de personnel*	15 923 705 €	➔	Soit 33,91 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	9 963 687 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	1 523 585 €		549 729 €
IFSE :	815 981 €		
CIA :	80 370 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	219 667 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	69 584 €		
SFT (titulaire uniquement) :	54 685 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

Ville

➔ Les charges de personnel représentent 9,48 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	3 674 819 €	Charges de personnel*	348 446 €	➔	Soit 9,48 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	-------------	-----------------------	-----------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	249 521 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	63 383 €		6 396 €
IFSE :	0 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	18 986 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	887 €		
SFT (titulaire uniquement) :	3 261 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

b) Régime indemnitaire

Le régime indemnitaire fait l'objet de trois délibérations cadres :

- [DGV22_0125](#) Du 12 juillet 2022 fixant des dispositions relatives au RIFSEEP
- [DGV25_0083](#) du 18 juin 2025 fixant les régimes spécifiques et les modalités de modulation du régime indemnitaire
- [DGV25_0209](#) du 10 décembre 2025 portant régime indemnitaire applicable à la Police Municipale

Deux nouveaux régimes relatifs ont été fixés en 2022 :

- L'IFSE partage qui est attribué lorsqu'un agent a partagé son expérience et son savoir-faire de manière concrète au sein de la collectivité. Il s'agit d'une prime annuelle et exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 175 € brut.
- Le CIA transmission, attribué à chaque agent qui part en retraite et qui a préparé la succession à son poste de travail en rédigeant, par exemple, des fiches procédures, des documents de synthèse, des mémos ou tout autre élément permettant de démontrer une transmission des connaissances. Cette prime s'élève à 1500 € brut.

Le plan de revalorisation est également en place au sein de la collectivité depuis 2024.

c) La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) n'est pas un élément de rémunération attribué à la discrétion de l'autorité territoriale. C'est un élément légal de rémunération, assimilé au traitement de base et non au régime indemnitaire, qui doit être attribué dès lors que l'agent titulaire remplit des fonctions ou des sujétions particulières visées par décrets.

Fondement du versement	Points attribués
1.Direction générale et direction adjointe	35 ou 25
2.Encadrement service / équipe	25
3.Encadrement technique de proximité (>5 agents)	15
4.Responsable service police de 5 à 25 agents	15
5.Chef de bassin	15
6.Chef de musée, direction pédago. école musique	30
7.Régisseur	15
8.Accueil à titre principal	10
9.ATSEM en quartier prioritaire	10
10.Secrétaire mairie de communes < 2000h	15

d) Heures supplémentaires et complémentaires (payées)

En 2026, les heures supplémentaires liées aux élections et au grand festival ont été intégrées au budget.

e) Avantages en nature

Logement

Au 31.12.2023 et au 31.12.2024, 3 agents bénéficiaient d'un logement attribué par nécessité absolue de service. Dans ce cadre, la mise à disposition est gratuite mais conformément à la réglementation, les charges de fonctionnement sont acquittées par les bénéficiaires :

- CAGV : conciergerie (2 logements),
- Ville : gardien du cimetière (1 logement)

Véhicule

Aucun agent n'est autorisé à rentrer à son domicile avec un véhicule de la collectivité, exception faite des agents qui sont placés en astreinte (semaine ou week-end).

Titres restaurant

Depuis septembre 2015, la collectivité a repris en régie l'attribution de titres restaurant, auparavant gérée par le Comité des Œuvres Sociales du personnel

La valeur faciale d'un titre restaurant est depuis le 1er janvier 2026 passée de 4€ à 6 € et la participation employeur est de 50%.¹

Protection sociale complémentaire - prévoyance

La collectivité cofinance la protection sociale complémentaire des agents ayant souscrit une garantie

¹ Délibération [DGV2025_0212](#) du 10 décembre 2025

maintien de salaire (complément de salaire versé en cas de maladie au delà de 30 jours calendaires générant le passage à demi traitement). Cette participation est de 7€, 10€ ou 12,50€ par mois en fonction du niveau de rémunération.

Enfin, il n'y a aucune intervention en matière de protection de la santé.

Protection sociale complémentaire - Santé

Depuis le 1er janvier², la collectivité participe au financement des frais de santé des agents via un contrat global lancé par le centre de gestion de la Meuse. Un agent qui adhère à l'une des trois formules prévue dans le marché du centre de gestion voit la collectivité participer à hauteur de 15 € au financement de ce contrat.

Ce montant n'est pas versé si l'agent adhère à un autre contrat.

L'adhésion n'est pas obligatoire.

Indemnité de Télétravail

La collectivité participe aux frais liés au télétravail via le versement d'une indemnité de 2,88 € par jour de télétravail réellement pris dans la limite de 253,44 € par an. Ce montant est versé au réel.³

Œuvres sociales

La collectivité a versé en 2024 une subvention de 114 147 € au comité des œuvres sociales.

À cela s'ajoute une subvention de compensation pour le personnel et le matériel mis à disposition tout au long de l'année par la CAGV et qui fait l'objet d'une facturation au COS : 18 735,25 € en 2024.

LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Les dispositions de droit commun sont actuellement applicables. T

Certaines expérimentations ont été menées comme, par exemple, la semaine des 4 jours mais qui n'a pas rencontré le succès escompté avec seulement 4 agents qui en ont bénéficié.

La durée de référence du travail est donc fixée à 1 607 heures par an. La durée effective du travail est de 37 heures hebdomadaires avec octroi annuel d'environ 10 jours de RTT (octroi recalculé chaque année en fonction du nombre de jours fériés tombant en semaine).

L'organisation du travail est faite sur 4.5 jours, du lundi matin au vendredi midi, à l'exception de certains services (état-civil, scolaire, périscolaire, bibliothèque, aquadrome, service culturel, police municipale...).

Afin de faciliter la gestion horaire des agents, un système de badgeuse (physique ou via internet) fonctionne sur tous les sites de la collectivité, à l'exception des services scolaires et périscolaires. Le logiciel « Overtime » permet aux agents d'organiser leur temps de travail en fonction de plages de présence obligatoire (9h-11h30 et 14h-16h30) et de plages variables, et de gérer leurs congés.

1) Les droits à congés et absences

Le droit à congé est de 5 fois l'obligation hebdomadaire de service, soit 25 jours pour un agent à temps complet travaillant 5 jours.

À cela s'ajoutent les journées RTT précitées.

Certaines autorisations d'absence sont octroyées en raison d'événements familiaux (mariage, décès,

² Délibération [DGV2025_0229](#) du 10 décembre 2025

³ Délibération [DGV2025_0211](#) du 10 décembre 2025

maladie d'un enfant, ...) conformément à la délibération du 05.07.2016.

Enfin, seules les absences de droit sont désormais autorisées.

2) Compte Epargne Temps (CET)

Le compte épargne temps a été instauré dans la Fonction Publique Territoriale par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004. La mise en place dans les collectivités verdunoises a été autorisée par délibération du Conseil municipal du 18.01.2005 et du Conseil communautaire du 24.01.2005 après avis du comité technique paritaire du 17.11.2004.

Les jours épargnés peuvent être rémunérés uniquement si une délibération de la collectivité le permet.

3) Les activités physiques sportives et culturelles (APSC)

Mises en place depuis octobre 2022, les APS permettent à chaque agent de la collectivité de bénéficier d'1h30 d'activité physique et sportive comptabilisées sur son temps de travail. Ces activités ont été définies par la collectivité.

À ce jour, environ 150 agents participent à ces activités sur leur temps de travail tout au long de la semaine, que ce soit en journée ou sur la pause méridienne.

L'objectif est double :

- améliorer la santé des agents bénéficiaires
- favoriser la transversalité entre les services et améliorer la qualité de vie au travail des agents

Plusieurs structures extérieures participent désormais aux APSC, notamment le conseil départemental de la Meuse et le pays de Verdun.

Les activités ont également été ouvertes aux activités culturelles avec notamment des cours de danse, de chorales ou de sculptures pour les agents qui le souhaitent.

Enfin, et dans un cadre proche lié aux APSC, la collectivité participe à plusieurs courses dans le cadre des challenge d'entreprise mise en place par les organisateurs de courses à pied sur le territoire.

PERSPECTIVES 2026

Compte tenu du contexte électoral et des incertitudes nationales, les perspectives 2026 sont en l'état difficilement définissables en l'état et dépendront pour certains aspects du résultat des élections. Plusieurs sujets peuvent néanmoins être rappelés ou mis en valeur !

1. Poursuite des politiques de rééquilibrage et de réévaluation des rémunérations.

L'ensemble des IFSE a pu être revu suite à la politique mise en place depuis 2 ans.

Il convient désormais de mettre en place une procédure de réexamen des contrat comme le prévoit la réglementation : tous les contrats doivent en effet être revus automatiquement tous les 3 ans.

Si l'augmentation n'est pas automatique, elle doit prendre en considération l'évolution des compétences intrinsèques des agents, à l'image des agents titulaires sans qu'il puisse y avoir de corrélation stricte.

Du reste, une cotation des postes devra progressivement se mettre en place, celle-ci devant prendre en compte, outre les qualités professionnelles les contraintes spécifiques à certains postes comme par exemple le travail la nuit et le week-end par exemple.

L'un des objectifs est également d'institutionnaliser, via une IFSE, les postes qui sont fortement impactés par des heures supplémentaires. Ce sujet peut permettre une rémunération garantie plus élevée pour les agents tout en allégeant le traitement administratif de ces variables. Cette politique a déjà débuté mais doit se poursuivre sur des services fortement impactés.

2. Mobilités

L'enjeu des mobilités interne est cruciale dans le cadre de la politique GPEEC de la collectivité mais également du fait de la transformation de nos métiers sous l'impulsion du développement de l'intelligence artificielle.

De fait, une politique de formation volontariste doit se mettre en place pour inciter les agents les plus impactés par ce changement systématique afin de les accompagner dans au mieux dans une deuxième voire troisième carrière.

Dans ce cadre, un plan de formation en bonne et due forme sera proposé aux instances paritaires.

3. Développement de la prévention

Des dispositions liées à la prévention vont également se développer en cours d'année sur deux aspects centraux :

- le risque incendie : l'ensemble des agents seront formés en interne au maniement des extincteurs et des risques incendies. Des exercices d'évacuation seront également organisés dans les bâtiments de la collectivité tout au long de l'année.
- Les formations SST seront programmés, dans un premier dans les services qui les plus exposés. Elles seront, à terme, déployées sur l'ensemble de la collectivité. Ces formations seront réalisées également par des agents en interne.

4. Elections professionnelles

Les élections professionnelles professionnelles seront organisées en fin d'année pour désigner les représentants du personnel qui siégeront notamment dans nos instances représentatives (CST et F3SCT).

5. Employeur unique territorial

L'adhésion de la Police Municipale de Verdun, objectif 2025, représente une étape majeure dans le développement de l'employeur unique territorial. Désormais, l'ensemble des communes mutualisées voit son personnel géré administrativement à 100 % par la CAGV.

Une extension du dispositif est nécessaire pour atteindre l'objectif final de 100 % des communes intégrées. Cet objectif ne se réalisera cependant qu'en fonction des orientations prises par les nouvelles équipes municipales élues dans chaque commune non adhérente pour le moment.

Chaque extension dépendra également de la capacité des services intercommunaux à absorber une nouvelle charge de travail.

ANNEXE ROB 2026

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et Ville de Verdun

1. Objet du rapport et cadre réglementaire

Conformément à l'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants présentent, préalablement au débat d'orientations budgétaires, un rapport relatif à la situation comparée des femmes et des hommes.

Encadré méthodologique – Sources, périmètre et limites des données

Le présent rapport s'appuie sur deux sources complémentaires de données :

- le **Rapport Social Unique (RSU) 2024**, produit selon un cadre réglementaire national normé,
- une **extraction du SIRH des agents présents au 31 décembre 2024**, permettant une analyse opérationnelle plus fine.

Méthodologie

Différences de périmètre et de méthode

Des écarts peuvent être constatés entre le RSU (qui sert de base à l'annexe RH) et certaines données du présent rapport

Le RSU constitue un outil réglementaire harmonisé à l'échelle nationale. Il repose sur des règles spécifiques de comptabilisation (statuts pris en compte, positions administratives, équivalents temps plein rémunérés – ETPR, retraitements automatiques), qui peuvent conduire à de légers écarts avec les données issues du SIRH.

L'extraction SIRH, quant à elle, repose sur les **effectifs physiques effectivement présents** au 31/12 et permet une lecture plus détaillée des situations individuelles (statuts spécifiques, temps de travail, filières, services, etc.).

Conséquences sur les résultats

Les écarts constatés entre certaines données RSU et SIRH (notamment sur les effectifs ou les pourcentages femmes/hommes) s'expliquent par :

- des différences de périmètre (agents inclus/exclus selon les règles RSU),
- la distinction entre **effectifs physiques** et **ETPR**,
- des modalités de classement propres à l'outil RSU.

Un agent parti en court d'année se retrouve, par exemple, dans les effectifs SIRH par rapport au RSU.

Fiabilité des tendances

Malgré ces différences méthodologiques, les deux sources présentent des **tendances convergentes** sur les principaux indicateurs (structure femmes/hommes, répartition par catégories, enjeux liés au temps partiel, etc.), ce qui conforte la robustesse des constats présentés dans ce rapport.

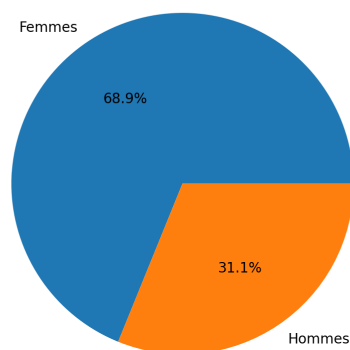
2. Effectifs globaux et structure femmes / hommes

2.1 Effectifs présents au 31/12/2024 (données SIRH)

Sur **456 agents présents** :

Sexe	Effectif	Part
Femmes	314	68,9 %
Hommes	142	31,1 %
Total	456	100 %

Répartition globale Femmes / Hommes



La collectivité présente ainsi une structure fortement féminisée, cohérente avec la sociologie de la fonction publique territoriale.

3. Analyse des emplois permanents

Sont considérés comme emplois permanents :

- titulaires (FPT / FPE),
- stagiaires,
- contractuels en CDI,

- CONT – Catégorie A et B,
- CONT – Absence de cadre d'emplois,
- CONT – Emploi vacant.

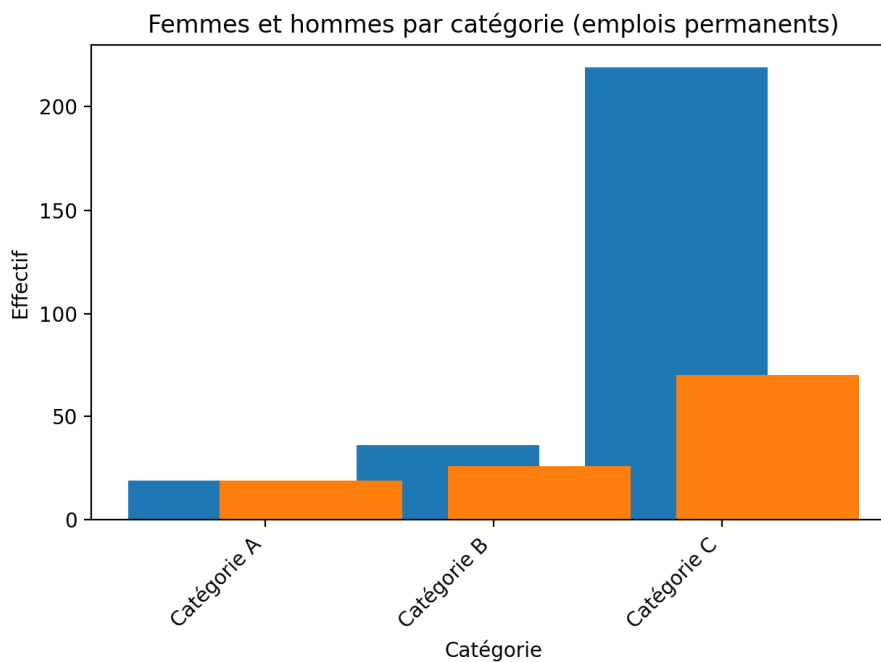
3.1 Répartition femmes / hommes sur emplois permanents

Sexe	Effectif	Part
Femmes	278	70,6 %
Hommes	116	29,4 %
Total	394	100 %

La structure sexuée des emplois permanents est très proche de celle observée sur l'ensemble des effectifs.

3.2 Emplois permanents par catégorie hiérarchique et par sexe

Catégorie	Femmes	Hommes	Total	Part de femmes
A	19	19	38	50 %
B	36	26	62	58 %
C	219	70	289	75,8 %
Autre / non renseigné	4	1	5	—
Total	278	116	394	



Éléments d'analyse :

- La parité est atteinte en catégorie A.
- Les femmes sont majoritaires en catégorie B.
- La catégorie C demeure très féminisée, ce qui correspond aux réalités nationales des métiers administratifs, sociaux et éducatifs.

Aucun phénomène de plafond de verre n'est objectivé dans les données 2024.

3.3 Emplois permanents par statut et par sexe

Statut	Femmes	Hommes
Titulaire FPT	168	73
Titulaire FPE	1	0
Stagiaire	8	4
CONT – CDI	26	12
CONT – Catégorie A	2	4
CONT – Catégorie B	3	2

CONT – Absence de cadre d’emplois	3	0
CONT – Emploi vacant	67	21

La lecture sexuée par statut ne met en évidence aucun mécanisme d’exclusion d’un sexe dans l’accès aux emplois permanents.

3.4 Répartition par filière et par sexe (libellés SIRH consolidés)

L’analyse ci-dessous est réalisée à partir de la colonne « **Libellé filière (actuel)** » issue de l’extraction SIRH des agents présents au 31/12/2024 (fichier consolidé transmis ultérieurement).

Répartition femmes / hommes par filière

Filière	Femmes	Hommes	Total	Part de femmes
Filière technique	69	62	131	52,7 %
Filière administrative	87	26	113	77,0 %
Filière animation	70	12	82	85,4 %
Sans filière	30	24	54	55,6 %
Filière sociale	37	0	37	100 %
Filière culturelle	16	11	27	59,3 %
Filière sportive	5	8	13	38,5 %
Sans filière – historique	4	1	5	80,0 %



- Les filières **animation** (85,4 % de femmes) et **sociale** comprenant les ATSEM (100 % de femmes) sont très fortement féminisées, ce qui est cohérent avec la sociologie des métiers concernés.
- La filière **administrative** est également très féminisée (77 % de femmes).
- La filière **technique** présente une quasi-parité (52,7 % de femmes / 47,3 % d'hommes), ce qui constitue un indicateur plutôt favorable au regard des tendances nationales. Figurent dans la filière technique, notamment, les agents d'entretien, de restauration et les ATSEM ayant bénéficié d'un avancement de grade.
- La filière **sportive** reste majoritairement masculine (61,5 % d'hommes).
- Les agents « Sans filière » correspondent aux vacataires recrutés pour certaines opérations spécifiques, notamment DEMOS
- Les catégories « sans filière » et « sans filière – historique » correspondent à des situations techniques du SIRH et doivent être interprétées avec prudence.

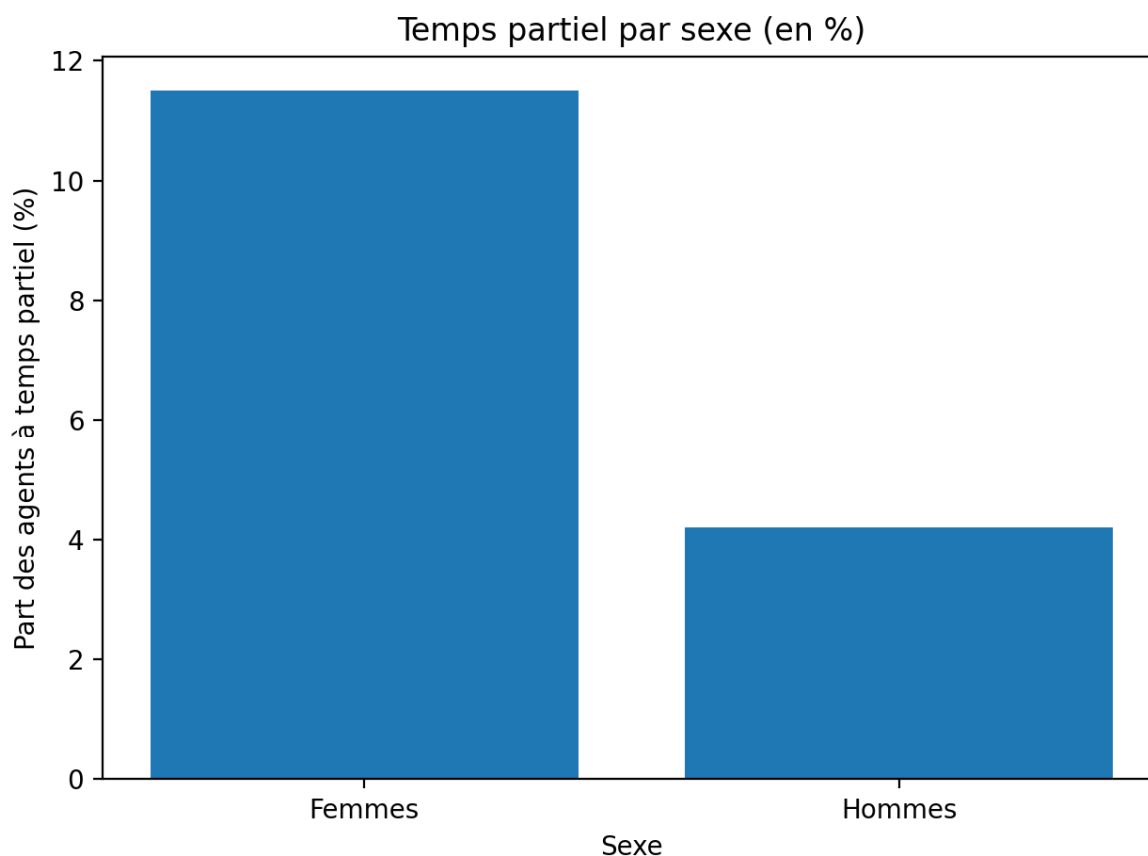
4. Temps de travail : analyse comparative femmes / hommes

Le temps de travail constitue un indicateur central de l'égalité professionnelle.

Temps partiel

Sexe	Agents à temps partiel	Effectif total	Part de temps partiel
Femmes	36	314	11,5 %

Hommes	6	142	4,2 %
--------	---	-----	-------



Les femmes ont donc près de **trois fois plus recours au temps partiel** que les hommes.

- Le différentiel de temps de travail constitue un facteur explicatif objectif des écarts potentiels de rémunération et de déroulement de carrière.
- Ce point constitue un indicateur de vigilance structurel.

5. Âge des agents : comparaison femmes / hommes

Sexe	Âge moyen
Femmes	44,9 ans
Hommes	45,4 ans

L'âge moyen est très proche entre les femmes et les hommes, ce qui n'indique pas de déséquilibre générationnel structurant.

6. Focus – Avancements de grade 2024 (analyse sexuée)

L'analyse des tableaux d'avancement transmis pour les catégories A, B et C permet d'objectiver les éléments suivants :

Catégorie A

Dossiers examinés	Femmes	Hommes
5	3	2
Promus	0	0

Catégorie B

Dossiers examinés	Femmes	Hommes
7	3	4
Promus	2	1

Catégorie C

Dossiers examinés	Femmes	Hommes
38	22	16
Promus	17	4

Les tableaux mettent en évidence :

- une majorité de femmes parmi les agents promouvables, cohérente avec la structure des effectifs,
- une répartition des avis favorables et défavorables ne faisant apparaître aucun biais lié au sexe,
- des décisions motivées par les critères statutaires, l'ancienneté et la valeur professionnelle.

Conclusion technique : les processus d'avancement apparaissent neutres du point de vue du genre.

7. Focus complémentaire – Police Municipale (agrégation spécifique)

Les agents relevant de la **Filière Sécurité (Police Municipale)** ont été isolés à partir de l'extraction SIRH afin de disposer d'une lecture spécifique.

7.1 Effectifs Police Municipale par sexe

Sexe	Effectif	Part
Hommes	5	71,4 %
Femmes	2	28,6 %
Total	7	100 %

La Police Municipale présente donc une structure **majoritairement masculine**, à l'inverse de la structure globale de la collectivité.

7.2 Police Municipale par catégorie et par sexe

Catégorie	Femmes	Hommes	Total
B	0	2	2
C	2	3	5
Total	2	5	7

On observe :

- une présence exclusivement masculine en catégorie B,
- une répartition plus équilibrée en catégorie C.

Compte tenu des effectifs réduits, ces données doivent être interprétées avec prudence mais confirment une **tendance structurelle genrée dans les métiers de la sécurité**, conforme aux constats nationaux.

7.3 Temps de travail en Police Municipale

Temps de travail	Femmes	Hommes
Temps complet	2	5

Temps partiel	0	0
---------------	---	---

8. Synthèse des constats

L'analyse sexuée des données 2024 permet d'établir les constats suivants :

- Collectivité fortement féminisée (70 % de femmes).
- Répartition équilibrée femmes / hommes en catégorie A (50 % / 50 %).
- Féminisation importante de la catégorie C (75,8 % de femmes).
- Recours au temps partiel significativement plus fréquent chez les femmes (11,5 % contre 4,2 %).
- Absence d'écart d'âge significatif entre femmes et hommes.
- Neutralité constatée dans les procédures d'avancement de grade.

9. Suivi du plan d'action égalité femmes / hommes (bilan au regard des données 2024)

Le plan d'action égalité professionnelle 2024-2026 validé par délibération en date du 12 juin 2024 a été analysé à la lumière des indicateurs objectivés issus du RSU et de l'extraction SIRH 2024. Cette analyse permet de distinguer les actions **atteintes, en cours de structuration**, et celles **non encore mesurables**.

Actions atteintes :

Les données disponibles permettent d'établir que :

- la parité est atteinte sur les emplois permanents de catégorie A (50 % de femmes / 50 % d'hommes) ;
- les analyses réalisées sur les avancements de grade ne mettent en évidence aucun biais lié au sexe dans les décisions ;
- une mixité réelle est observée dans plusieurs filières, notamment en filière technique (52,7 % de femmes) ;
- un diagnostic annuel consolidé est désormais produit (RSU + SIRH) ;
- l'impact différencié du temps partiel est objectivé (11,5 % de femmes concernées contre 4,2 % d'hommes) ;
- le pilotage RH de la démarche est effectif, avec production d'indicateurs sexués et intégration au rapport présenté dans le cadre du ROB.
- Mise en place du dispositif de signalement des violences

Actions engagées mais encore à consolider par des indicateurs

Certaines orientations du plan sont engagées dans les pratiques, mais ne disposent pas encore d'un suivi statistique formalisé permettant une évaluation chiffrée :

- suivi consolidé des promotions par sexe d'une année sur l'autre ;

- traçabilité statistique des recrutements, candidatures et mobilités par sexe ;
- suivi formalisé des situations liées à la parentalité (retours de congé, parcours) ;

Actions non encore objectivables à ce stade

Enfin, certains objectifs du plan relèvent d'actions dont l'effet ne peut pas encore être mesuré à partir des données disponibles :

- évolution mesurée des écarts de rémunération à poste comparable ;
- impact chiffré des dispositifs d'organisation du travail (télétravail, charte du temps, etc.) ;
- formalisation institutionnelle d'un référent égalité identifié.

Conclusion

Les données 2024 permettent de constater que plusieurs objectifs structurants du plan sont d'ores et déjà atteints (parité en catégorie A, neutralité des promotions, production d'indicateurs fiables).

L'enjeu des prochains exercices porte désormais sur la **consolidation du suivi dans la durée** et la montée en puissance des outils d'évaluation, afin de mesurer l'impact concret des actions engagées.

	VILLE DE VERDUN	BASE 2026	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2,00%					Envoyé en préfecture le 30/01/2026		
	Invest. amortissables en volume actualisé par an (D21) :	2 000 000					Reçu en préfecture le 30/01/2026		
	Fonds de concours(D20) :	2 500 000					Publié le		
	Subventions d'investissements tranférables en % (R13) :	0,00%					ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE		
	autofinancement des travaux en % (R1068-2)	30,00%							2 000 000
	Durée de vie moyenne des investissements amortissables	25							
	Durée moyenne du mode de calcul des quôtes parts de subvention	25							
	Solde des restes à réaliser								
	taux moyen des emprunts nouveaux :	3,00%							
	durée moyenne des emprunts nouveaux :	15							
	date moyenne de mobilisation des emprunts (calcul des ICNE)	30/06							
	PLAN PLURIANNUEL DU PERSONNEL								
	I)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "012")								
	clé de répartition	21,03%							
	Charges de personnel propre à la Ville de Verdun								
	chap 012	2,00%							
	Atténuat charges "013" (maladie cont,AT,CAE...)	2,00%							
	Attributions de Compensation liées à la mutualisation art 7321								
	POLITIQUE FISCALE	évo bases							
	Taxe d'Habitation / evo bases et evo taux	1,50%	4,34	4,34	4,34	4,34	4,34	4,34	4,34
	Taxe Fonciere Bâti / évo bases et évo taux	1,50%	6,78	6,78	6,78	32,50	32,50	32,50	32,50
	coefficient correcteur					0,43	0,43	0,43	0,43
	Taxe Fonciere Non Bâti / évo bases et évo taux	1,50%	26,35	26,35	26,35	26,35	26,35	26,35	26,35
	EVOLUTION AUTRES DEPENSES ET RECETTES								
	évolution des autres dépenses de fonctionnement en % par an :	1,00%							
	évolution des dotations d'etat en % par an (DGF ,autres) :	1,00%							
	évolution des autres recettes en % par an :	1,00%							
		01/01							
		31/12							
	RESULTAT DE LA SIMULATION								
	Solde du report à nouveau après affectation		3 824 812	2 108 268	1 170 479	1 326 864	2 272 857	2 374 773	2 544 863
	Résultat de fonctionnement de l'exercice		2 283 456	2 062 211	1 474 162	2 445 990	2 101 910	2 237 585	1 726 216
	Résultat cumulé de fonctionnement à affecter		6 108 268	4 170 479	3 326 864	3 772 857	4 374 773	4 544 863	4 271 079
	Résultat antérieur d'investissement		-1 489 466	-1 643 317	1 331 262	3 537 108	1 401 900	3 450 571	65 309
	Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation		-2 353 850	-843 292	-794 154	-4 135 208	548 671	-5 385 262	-4 123 106
	Affectation liée au remboursement de la dette		0	0	0	0	0	0	0
	Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)		2 200 000	4 000 000	3 000 000	2 000 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000
	Résultat d'investissement de l'exercice après affectation		-153 850,45	3 156 708,42	2 205 846	-2 135 208	2 048 671	-3 385 262	-2 123 106
	Résultat de clôture d'investissement		-1 643 317	1 513 392	3 537 108	1 401 900	3 450 571	65 309	-2 057 798
	Résultat de clôture cumulé		4 464 952	5 683 871	6 863 972	5 174 756,27	7 825 344	4 610 172	2 213 282
	Emprunts nouveaux		0	0	0	0	0	0	0
	Cumul provisions								

VILLE DE VERDUN	BASE 2026	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	2,00%						
Invest. amortissables en volume actualisé par an (D21) :	2 000 000		8 085 958	3 693 964	657 796		
Fonds de concours(D20) :	2 500 000		3 500 000	3 500 000	3 500 000		
Subventions d'investissements tranférables en % (R13) :	0,00%		3 783 268	333 333	0		
autofinancement des travaux en % (R1068-2)	30,00%	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	
Durée de vie moyenne des investissements amortissables	25						
Durée moyenne du mode de calcul des quôtes parts de subvention	25						
Solde des restes à réaliser		4 000 000	3 300 000	3 000 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000
taux moyen des emprunts nouveaux :	3,00%						
durée moyenne des emprunts nouveaux :	15						
date moyenne de mobilisation des emprunts (calcul des ICNE)	30/06						
PLAN PLURIANNUEL DU PERSONNEL							
I)Total AGGLO, Ville Centre et CCAS (chap "012")		16 693 547	17 114 119	17 680 747	17 951 027	18 383 366	18 819 508
clé de répartition	21,03%	13,45%	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%	13,83%
Charges de personnel propre à la Ville de Verdun		2 245 769	2 366 149	2 444 490	2 481 858	2 541 632	2 601 932
chap 012	2,00%	437 684	0	0	0	0	0
Atténuat charges "013" (maladie cont,AT,CAE...)	2,00%	0	0	0	0	0	0
Attributions de Compensation liées à la mutualisation art 7321		1 851 223	2 402 763	2 481 104	2 518 472	2 578 246	2 638 546
POLITIQUE FISCALE	évo bases						
Taxe d'Habitation / evo bases et evo taux	1,50%	4,34	4,34	4,34	4,34	4,34	4,34
Taxe Fonciere Bâti / évo bases et évo taux	1,50%	32,50	32,50	32,50	32,50	32,50	32,50
coefficient correcteur		0,43	0,43	0,43	0,43	0,43	
Taxe Fonciere Non Bâti / évo bases et évo taux	1,50%	26,35	26,35	26,35	26,35	26,35	26,35
EVOLUTION AUTRES DEPENSES ET RECETTES							
volution des autres dépenses de fonctionnement en % par an :	1,00%						
évolution des dotations d'etat en % par an (DGF ,autres) :	1,00%						
évolution des autres recettes en % par an :	1,00%						
	01/01						
RESULTAT DE LA SIMULATION	31/12						
Solde du report à nouveau après affectation		2 271 079	3 022 222	3 423 627	2 932 768	2 388 039	2 101 979
Résultat de fonctionnement de l'exercice		2 751 143	2 401 406	1 509 141	1 455 271	1 713 940	2 337 495
Résultat cumulé de fonctionnement à affecter		5 022 222	5 423 627	4 932 768	4 388 039	4 101 979	4 439 474
Résultat antérieur d'investissement		-2 057 798	-2 466 960	-5 023 185	-2 886 360	-1 504 318	-1 629 157
Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation		-2 409 162	-4 556 225	136 825	-617 958	-2 124 838	-2 058 828
Affectation liée au remboursement de la dette		0	0	0	0	0	0
Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)		2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Résultat d'investissement de l'exercice après affectation		-409 162	-2 556 225	2 136 825	1 382 042	-124 838	-58 828
Résultat de clôture d'investissement		-2 466 960	-5 023 185	-2 886 360	-1 504 318	-1 629 157	-1 687 985
Résultat de clôture cumulé		2 555 262	400 442	2 046 408	2 883 720	2 472 822	2 751 490
Emprunts nouveaux		0	0	0	0	0	0
Cumul provisions							

Commune de Verdun

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le



ID : 055-215505454-20260129-DVV2026_0002-DE

ANALYSE BUDGETAIRE - FONCTIONNEMENT	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 Recettes Reelles de Fonctionnement	15 610 604	13 032 030	13 548 147	14 203 735	12 898 853	13 058 406	13 219 838	13 406 950	13 596 793
2 Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	7 657 148	7 546 898	8 280 833	7 543 094	7 892 507	7 730 816	7 919 974	7 700 085	7 234 659
dont part affecté aux intérêts rattachés à l'exercice	192 062	364 910	266 068	156 146	179 933	165 824	151 699	139 504	127 646
Autofinancement dégagé (1-2)	7 953 456	5 485 132	5 267 314	6 660 642	5 006 346	5 327 590	5 299 864	5 706 865	6 362 134
+ transferts de charges (ordre)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Produits des cessions d'immobilisations	2 900 351	0	73 172	1 189 950	0	0	0	0	0
Epargne Brute corrigé	5 053 105	5 485 132	5 194 142	5 470 692	5 006 346	5 327 590	5 299 864	5 706 865	6 362 134
- Remboursement du capital (hors reàménagement et propre à la	482 477	506 883	532 566	559 595	377 258	398 769	326 670	346 208	366 919
Epargne nette (marge d'autofinancement courant)	4 570 628	4 978 249	4 661 576	4 911 097	4 629 088	4 928 821	4 973 194	5 360 657	5 995 215
Taux d'épargne (épargne brute corrigé /recetttes réelles de fonct)	32,37%	42,09%	38,34%	38,52%	38,81%	40,80%	40,09%	42,57%	46,79%
Capacité Courante de financement (CCF)	8 145 518	5 850 042	5 533 382	6 816 788	5 186 279	5 493 414	5 451 563	5 846 369	6 489 779
Annuités (Remboursement du capital + Intérêts versés)	555 822	782 366	693 231	568 697	495 364	495 214	401 062	399 805	399 621
Epargne Brute corrigé	5 053 105	5 485 132	5 194 142	5 470 692	5 006 346	5 327 590	5 299 864	5 706 865	6 362 134
- Dotations aux amortissement	3 371 944	3 668 296	3 894 310	3 151 699	3 144 327	3 837 419	3 888 353	4 018 211	4 029 587
- Autres charges exceptionnelles d'ordres (6741)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ solde des ICNE (avant 2006)									
+ Solde des provisions (avant 2006)									
+ Quote-part de subventions virée en fonctionnement	420 749	420 749	426 385	432 150	592 150	592 150	605 483	605 483	605 483
+ Autres produits exceptionnels d'ordres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 101 910	2 237 585	1 726 216	2 751 143	2 454 169	2 082 321	2 016 994	2 294 137	2 938 030
+ Solde du report à nouveau après affectation	2 272 857	2 374 773	2 544 863	2 271 079	3 022 222	3 476 391	3 558 712	3 575 707	3 869 844
Résultat à affecter	4 374 767	4 612 358	4 271 079	5 022 222	5 476 391	5 558 712	5 575 707	5 869 844	6 807 874